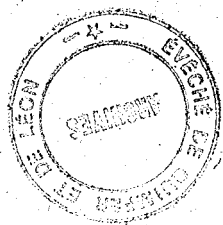


ANNUAIRE

du

Départem.^t du Finistère.



ANNUAIRE
DU
DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE,
POUR

l'Année 1832,

Imprimé avec Autorisation de
Monsieur PELLENC, Préfet
du Département.



A QUIMPER,
DE L'IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS





ARTICLES PRINCIPAUX DE L'ANNUAIRE.

Époques remarquables.

Année de la période Julienne, 6545.	De la Création du Monde, 5831.
De la prem. Olym- piade d'Iphitus, 2608.	De la Monarchie Française, 1422.
De la fondation de Rome, 2585.	De l'inv. de l'Imprim. 392.
De l'Ere chrétienne 1831.	Découverte de l'Amé- rique, 335.

Comput ecclésiastique.

Quatre-Temps.

Nombre d'or..... 9.	Mars, 14, 16 et 17.
Epacte..... XXVIII.	Juin, 13, 15 et 16.
Cycle solaire..... 21.	Septembre, 19, 21 et 22.
Indiction romaine.... 5.	Décembre, 19, 21 et 22.
Lettre Dominicale... AG.	

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 19 Février.	Pentecôte, 10 Juin.
Les Cendres, 7 Mars.	Trinité, 17 Juin.
Pâques, 22 Avril.	Fête-Dieu, 21 Juin.
Rogations, 28, 29, 30 Mai.	Avent, 2 Déc.
Ascension, 31 Mai.	

Les Saisons.

PRINTEMPS, 20 Mars.	AUTOMNE, 22 Septembre.
Été, 20 Juin.	HIVER, 21 Décembre.

Eclipses de 1832.

1 Février, Eclipsé de soleil, invisible.
27 Juillet, Eclipsé de soleil, visible. — Commencement
à 2 heures 7 m. du soir; milieu à 2 heures 30 m.;
fin à 2 heures 54 minutes.

PASSAGE DE MERCURE SUR LE SOLEIL, visible, le 5 mai
à 9 heures 12 minutes du matin. 1 *

TABLEAU **DES PLUS GRANDES MARÉES DE 1832.**

<i>Jours et heures de la syzygie.</i>	<i>Hauteur de la marée.</i>
Janvier. { N. L. le 3 à 3 h. 22 m. matin... 0,77 { P. L. le 17 à 4 h. 2 m. soir... 1,03	
Février. { N. L. le 1 à 10 h. 25 m. soir... 0,83 { P. L. le 16 à 3 h. 28 m. matin... 1,05	
Mars. ... { N. L. le 2 à 3 h. 23 m. soir... 0,93 { P. L. le 16 à 3 h. 31 m. soir... 1,03	
Avril. ... { N. L. le 1 à 5 h. 11 m. matin... 1,01 { P. L. le 15 à 4 h. 10 m. matin... 0,95 { N. L. le 30 à 3 h. 49 m. soir... 1,02	
Mai. { P. L. le 14 à 5 h. 33 m. soir... 0,81 { N. L. le 30 à 0 h. 5 m. matin... 0,01	
Juin. ... { P. L. le 13 à 7 h. 53 m. matin... 0,86 { N. L. le 28 à 7 h. 8 m. matin... 0,96	
Juillet... { P. L. le 12 à 11 h. 4 m. soir... 0,75 { N. L. le 27 à 2 h. 5 m. soir... 1,02	
Août. ... { P. L. le 11 à 2 h. 37 m. soir... 0,80 { N. L. le 25 à 9 h. 53 m. soir... 1,06	
Septemb. { P. L. le 10 à 5 h. 42 m. matin... 0,90 { N. L. le 24 à 7 h. 17 m. matin... 1,06	
Octobre. { P. L. le 9 à 7 h. 45 m. soir... 0,82 { N. L. le 23 à 6 h. 58 m. soir... 0,98	
Novemb.. { P. L. le 8 à 8 h. 39 m. matin... 1,02 { N. L. le 22 à 9 h. 26 m. matin... 0,85	
Décemb.. { P. L. le 7 à 8 h. 37 m. soir... 0,98 { N. L. le 22 à 2 h. 45 m. matin... 0,78	

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi, on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies.

JANVIER. Signe du VERSEAU. ☊
Les jours croissent de 32 minutes le matin et 33 le soir.

<i>Jours du Mois.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	<i>àg du ☉</i>	<i>Lev. du ☀</i>	<i>Couc. du ☀</i>	<i>Temps moyen au midi vrai.</i>
1 Dim	CIRCONCISION.	29	7 53	4 8	12 3
2 lundi	s odilon, abbé.	30	7 52	4 8	12 4
3 mardi	ste généviève.	1	7 51	4 9	12 4
4 mercredi	s pierre, thomas.	2	7 51	4 9	12 4
5 jeudi	s siméon stylite.	3	7 50	4 10	12 5
6 vendredi	L'EPIPHANIE.	4	7 50	4 10	12 5
7 samedi	s jean calybit.	5	7 49	4 12	12 6
8 Dim	s maur, abbé.	6	7 48	4 12	12 6
9 lundi	s julien, martyr.	7	7 47	4 13	12 7
10 mardi	s guillaume, archev	8	7 46	4 14	12 7
11 mercredi	ste. hortense.	9	7 45	4 15	12 8
12 jeudi	s benoit.	10	7 45	4 16	12 8
13 vendredi	s honorat, archev.	11	7 44	4 17	12 8
14 samedi	s hilaire, évêque.	12	7 43	4 18	12 9
15 Dim	s paul, ermite.	13	7 42	4 19	12 9
16 lundi	s marcel, pape.	14	7 41	4 20	12 9
17 mardi	s antoine, abbé.	15	7 39	4 22	12 10
18 mercredi	chaire s. pierre.	16	7 38	4 23	12 10
19 jeudi	s canut, martyr.	17	7 37	4 25	12 10
20 vendredi	s sébastien, martyr.	18	7 36	4 26	12 11
21 samedi	ste agnès, vierge.	19	7 35	4 27	12 11
22 Dim	s. vincent, martyr.	20	7 33	4 29	12 11
23 lundi	s raimond, penaf.	21	7 32	4 30	12 12
24 mardi	s timothée, évêq.	22	7 30	4 31	12 12
25 mercredi	conversion s. paul.	23	7 29	4 32	12 12
26 jeudi	s. policarpe.	24	7 28	4 33	12 12
27 vendredi	s jean chrisostome.	25	7 26	4 34	12 12
28 samedi	s macaire, abbé.	26	7 25	4 35	12 13
29 Dim	s. François de sale.	27	7 24	4 36	12 13
30 lundi	ste martine, vierge.	28	7 23	4 38	12 13
31 mardi	s pierre nolasque.	29	7 22	4 39	12 13

N. L. le 3 à 3 h. 22 m. du matin.
P. L. le 11 à 1 o du matin.
P. L. le 17 à 4 2 du soir.
D. Q. le 24 à 5 13 du soir.

FÉVRIER. Signe des Poissons. x

Les jours croissent de 45 minutes le matin et 45 le soir.

Jours du Mois.	Noms des Saints.	dg du	Lev. du	Couc. du	Temps moyen au midi vrai.
1 merc	s. ignace, évêque.	30	7 20	4 41	12 13
2 jeudi	PURIFICATION.	1	7 19	4 42	12 13
3 vend	s. blaise, évêque.	2	7 17	4 45	12 14
4 same	s. andré corsin, év.	3	7 15	4 47	12 14
5 Dim	ste. agathe, vier.	4	7 14	4 48	12 14
6 lundi	ste dorothée.	5	7 12	4 49	12 14
7 mardi	s. romuald, abbé.	6	7 10	4 51	12 14
8 merc	s. jean de math.	7	7 9	4 52	12 14
9 jeudi	ste apoline, vierge	8	7 7	4 54	12 14
10 vend	ste scholastique.	9	7 6	4 55	12 14
11 same	s. guillaume, duc.	10	7 4	4 57	12 14
12 Dim	s. éfren.	11	7 2	4 59	12 14
13 lundi	s. martinien.	12	7 0	5 1	12 14
14 mardi	s. valentin.	13	6 58	5 2	12 14
15 merc	s. malc, ermite,	14	6 57	5 4	12 14
16 jeudi	ste julienne, vierge	15	6 55	5 6	12 14
17 vend	s. laumaire.	16	6 54	5 7	12 14
18 same	s. siméon, évêque.	17	6 52	5 9	12 14
19 Dim	Septuagésime.	18	6 50	5 11	12 14
20 lundi	s. eucher.	19	6 48	5 13	12 14
21 mardi	s. dositée.	20	6 47	5 14	12 14
22 merc	s. jean l'aumônier.	21	6 45	5 16	12 13
23 jeudi	ste. marguerite.	22	6 43	5 18	12 13
24 vend	s. mathias.	23	6 41	5 20	12 13
25 same	s. taraise, évêque.	24	6 40	5 22	12 13
26 Dim	Sexagésime.	25	6 38	5 23	12 13
27 lundi	s. pierre damien.	26	6 37	5 24	12 13
28 mardi	s. romain, rel.	27	6 35	5 26	12 12
29 merc	s. adolphe.	28	6 33	5 27	12 12

N. L. le 1 à 10 h. 25 m. du soir.

P. Q. le 9 à 11 22 du matin.

P. L. le 16 à 3 28 du matin.

Q. D. le 23 à 0 31 du soir.

MARS. Signe du BELIER. r

Les jours croissent de 54 minutes le matin et 54 le soir.

Jours du Mois.	Noms des Saints.	dg du	Lev. du	Couc. du	Temps moyen au midi vrai.
1 jeudi	ste. eudoce.	29	6 32	5 29	12 12
2 vend	s. charles.	30	6 30	5 30	12 12
3 same	s. guénolé.	1	6 29	5 32	12 12
4 Dim	Quinquagésime.	2	6 27	5 34	12 11
5 lundi	ste. pulchérie.	3	6 25	5 36	12 11
6 mardi	ste colette, vierge.	4	6 23	5 38	12 11
7 merc	les Cendres.	5	6 21	5 39	12 11
8 jeudi	s. jean de dieu.	6	6 20	5 41	12 10
9 vend	ste françoise veuve	7	6 18	5 43	12 10
10 same	les 40 martyrs.	8	6 16	5 45	12 10
11 Dim	Quadragesime.	9	6 15	5 46	12 10
12 lundi	s. paul, évêque.	10	6 13	5 48	12 9
13 mardi	s. grégoire, pape.	11	6 11	5 50	12 9
14 merc	Quatre - temps.	12	6 9	5 52	12 9
15 jeudi	s. longin, martyr.	13	6 7	5 54	12 9
16 vend	s. abraham, erm.	14	6 6	5 55	12 8
17 same	s. patrice.	15	6 4	5 57	12 8
18 Dim	Reminiscere.	16	6 2	5 59	12 8
19 lundi	s. joseph.	17	6 0	6 1	12 7
20 mardi	s. zacharie, pape.	18	5 58	6 3	12 7
21 merc	s. benoit, abbé.	19	5 57	6 4	12 7
22 jeudi	ste. catherine, de s.	20	5 55	6 6	12 6
23 vend	s. victorien.	21	5 53	6 8	12 6
24 same	s. lubin.	22	5 51	6 10	12 6
25 Dim	Oculi.	23	5 49	6 12	12 6
26 lundi	s. ludger, évêque.	24	5 47	6 14	12 5
27 mardi	s. jean, ermite.	25	5 45	6 16	12 5
28 merc	s. gontrand.	26	5 44	6 18	12 5
29 jeudi	ste. eustase, a.	27	5 43	6 19	12 4
30 vend	s. jean climaque.	28	5 41	6 21	12 4
31 same	s. amédée.	29	5 39	6 22	12 4

N. L. le 2 à 3 h. 23 m. du soir.

P. Q. le 9 à 7 22 du soir.

P. L. le 16 à 3 31 du soir.

D. Q. le 24 à 8 50 du matin.

A V R I L. Signe du TAUREAU. ♉

Les jours croissent de 50 minutes le matin et 50 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg	Lev. du	Couc. du	Temps moyen au midi vrai.
1 Dim	Létare.	1	5 36	6 25	12 3
2 lundi	s. françois de paul.	2	5 34	6 27	12 3
3 mardi	ste marie égypt.	3	5 33	6 28	12 3
4 merc	s. platon, abbé.	4	5 31	6 30	12 3
5 jeudi	s. vincent fer.	5	5 29	6 31	12 2
6 vend	s. aybert, ermite.	6	5 28	6 33	12 2
7 same	s. herman.	7	5 26	6 35	12 2
8 Dim	la Passion.	8	5 24	6 37	12 1
9 lundi	ste. vautrede, veuv	9	5 23	6 38	12 1
10 mardi	s. macaire, archev.	10	5 21	6 40	12 1
11 merc	s. léon, pape.	11	5 19	6 42	12 1
12 jeudi	s. nicolas la roche.	12	5 17	6 44	12 0
13 vend	ste. herménégilde.	13	5 16	6 45	12 0
14 same	ste léduvine.	14	5 14	6 47	12 0
15 Dim	les Rameaux.	15	5 12	6 49	11 59
16 lundi	s. joachim, ser.	16	5 10	6 51	11 59
17 mardi	s. anicet, pape.	17	5 9	6 52	11 59
18 merc	ste. beuve, vierge.	18	5 7	6 54	11 59
19 jeudi	ste. oportune.	19	5 5	6 56	11 59
20 vend	Vendredi Saint.	20	5 4	6 57	11 58
21 same	s. anselme, arch.	21	5 2	6 59	11 58
22 Dim	PAQUES.	22	5 0	7 0	11 58
23 lundi	s. georges, martyr	23	4 58	7 3	11 58
24 mardi	s. robert, abbé.	24	4 57	7 5	11 58
25 merc	s. marc.	25	4 55	7 7	11 57
26 jeudi	s. marcellin, pape.	26	4 53	7 8	11 57
27 vend	ste. zite, vierge.	27	4 51	7 9	11 57
28 same	s. vital, martyr.	28	4 50	7 11	11 57
29 Dim	Quasimodo.	29	4 48	7 13	11 57
30 lundi	ste. cathér. de sien.	30	4 46	7 15	11 57

N. L. le 1 à 5 h. 11 m. du matin.
P. Q. le 8 à 1 59 du matin.
P. L. le 15 à 4 10 du matin.
D. Q. le 23 à 4 22 du matin.
N. L. le 30 à 3 49 du soir.

M A I. Signe des GÉMEAUX. ♊

Les jours croissent de 38 minutes le matin et 39 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg	Lev. du	Couc. du	Temps moyen au midi vrai.
1 mardi	ss. Jacq. et PHILIP.	1	4 45	7 16	11 56
2 merc	s. atanase, évêque.	2	4 43	7 17	11 56
3 jeudi	s. richard, évêque.	3	4 42	7 19	11 56
4 vend	ste. monique, vier.	4	4 41	7 20	11 56
5 same	s. pie, pape.	5	4 39	7 22	11 56
6 Dim	s. Jean P. L.	6	4 38	7 23	11 56
7 lundi	s. stanislav, évêq.	7	4 36	7 25	11 56
8 mardi	s. pierre ar.	8	4 35	7 26	11 56
9 merc	s. grégoire de nas.	9	4 33	7 28	11 56
10 jeudi	s. antoine, évêque	10	4 32	7 29	11 56
11 vend	s. mayeux, abbé.	11	4 30	7 30	11 56
12 same	s. nérée, mart.	12	4 29	7 32	11 56
13 Dim	s. jean silen.	13	4 27	7 33	11 56
14 lundi	s. pacôme, abbé.	14	4 26	7 35	11 56
15 mardi	s. isidore.	15	4 25	7 36	11 56
16 merc	s. ubald, évêque.	16	4 23	7 37	11 56
17 jeudi	s. pascal belon.	17	4 22	7 39	11 56
18 vend	s. félix de gant.	18	4 21	7 40	11 56
19 same	s. yves.	19	4 20	7 41	11 56
20 Dim	s. bernardin de s.	20	4 18	7 42	11 56
21 lundi	s. pierre célest.	21	4 17	7 43	11 56
22 mardi	s. beuvon, offi.	22	4 15	7 45	11 56
23 merc	s. guibert.	23	4 14	7 46	11 56
24 jeudi	s. jean-franc.	24	4 13	7 47	11 56
25 vend	ste. magdeleine paz.	25	4 12	7 48	11 56
26 same	s. philippe de ner.	26	4 11	7 49	11 56
27 Dim	s. mammert, évêq	27	4 10	7 50	11 56
28 lundi	les Rogations.	28	4 9	7 51	11 56
29 mardi	s. marc, ermite.	29	4 8	7 52	11 57
30 merc	s. izaac, ermite.	1	4 7	7 53	11 57
31 jeudi	L'ASCENSION.	2	4 6	7 54	11 57

P. Q. le 7 à 8 h. 15 m. du matin.
P. L. le 14 à 5 33 du soir.
D. Q. le 22 à 9 29 du soir.
N. L. le 30 à 0 5 du matin.

JUIN. **Signe de l'Ecrevisse.** ☊

Les jours croissent de 9 minutes le matin et 9 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg du ☉	Lev. du ☀	Couc. du ☀	Tems moyen au midi vrai.
1 vend	s. ronan, évêque.	3 4	5 7	55	11 57
2 same	s. érasme, év.	4 4	5 7	56	11 57
3 <i>Dim</i>	ste. clotilde, r.	5 4	4 7	57	11 57
4 lundi	s. siméon de trèves	6 4	4 7	57	11 57
5 mard	s. pamphile, mart.	7 4	3 7	58	11 58
6 merc	s. norbert, évêque.	8 4	2 7	58	11 58
7 jeudi	s. claudé, archev.	9 4	1 7	59	11 58
8 vend	s. médard, évêque	10 4	0 8	0	11 58
9 same	s. prim. et fel.	11 4	0 8	0	11 58
10 <i>Dim</i>	PENTECOTE.	12 4	0 8	1	11 59
11 lundi	s. barnabas, apôtre	13 3	59	8	11 59
12 mard	s. jean galb.	14 3	59	8	11 59
13 merc	Quatre-temps.	15 3	59	8	2 11 59
14 jeudi	s. basilé, évêque.	16 3	58	8	2 11 59
15 vend	s. ladislás, roi.	17 3	58	8	3 12 0
16 same	s. cyr et ste julite.	18 3	57	8	3 12 0
17 <i>Dim</i>	La Trinité.	19 3	57	8	3 12 0
18 lundi	ss. marc et marcel.	20 3	57	8	3 12 0
19 mard	ss. gervais et prot.	21 3	57	8	3 12 1
20 merc	ste. édilrude, vier.	22 3	57	8	3 12 1
21 jeudi	LA FETE-DIEU.	23 3	57	8	3 12 1
22 vend	s. paulin, évêque.	24 3	57	8	3 12 1
23 same	ste marie oign.	25 3	57	8	3 12 2
24 <i>Dim</i>	s. jean-baptiste.	26 3	57	8	3 12 2
25 lundi	ste. fébronie, mar.	27 3	57	8	3 12 2
26 mard	ss. jean et paul, m.	28 3	57	8	3 12 2
27 merc	s. irénée, év. et m.	29 3	57	8	3 12 2
28 jeudi	Oct. F. Dieu. vig. j.	1 3	57	8	2 12 3
29 vend	ss. pierre et paul.	2 3	58	8	2 12 3
30 same	comm. de s. paul.	3 3	59	8	2 12 3

P. Q. le 5 à 3 h. 8 m. du soir.
P. L. le 13 à 7 53 du matin.
D. Q. le 21 à 11 23 du matin.
N. L. le 28 à 7 8 du matin.

JUILLET. **Signe du Lion.** ☉

Les jours diminuent de 27 minutes le matin et 27 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg du ☉	Lev. du ☀	Couc. du ☀	Tems moyen au midi vrai.
1 <i>Dim</i>	s. thibault, ermite.	3 3	59	8 1	12 3
2 lundi	la visitation.	4 3	59	8 0	12 3
3 mard	s. paul, évêque.	5 3	59	8 0	12 3
4 merc	s. robert arbru.	6 4	0 8	0	12 4
5 jeudi	s. pierre de lux, év.	7 4	1 8	59	12 4
6 vend	s. goar, prêtre.	8 4	1 7	59	12 4
7 same	s. guillebaud, év.	9 4	2 7	58	12 4
8 <i>Dim</i>	ste. elisabeth, veuv	10 4	2 7	58	12 4
9 lundi	s. arsène.	11 4	3 7	57	12 4
10 mard	7 frères martyrs.	12 4	3 7	56	12 4
11 merc	s. pie, pape.	13 4	4 7	56	12 5
12 jeudi	s. jean galbert, ab.	14 4	5 7	55	12 5
13 vend	s. anaclet, pape.	15 4	5 7	54	12 5
14 same	s. bonaventure, év	16 4	6 7	53	12 5
15 <i>Dim</i>	s. henri, emper.	17 4	7 7	52	12 5
16 lundi	n. d. des carmes.	18 4	8 7	51	12 5
17 mard	s. alexis.	19 4	9 7	50	12 5
18 merc	s. symphorose, m.	20 4	10 7	49	12 5
19 jeudi	s. vincent de paul.	21 4	11 7	48	12 5
20 vend	ste. marguerite, m.	22 4	12 7	47	12 5
21 same	ste. praxède, vierg.	23 4	13 7	46	12 6
22 <i>Dim</i>	ste. magdeleine.	24 4	14 7	45	12 6
23 lundi	s. apollinaire, év.	25 4	15 7	44	12 6
24 mard	ste. christine, mar.	26 4	17 7	43	12 6
25 merc	s. jacques, apôtre.	27 4	18 7	42	12 6
26 jeudi	ste. anne.	28 4	19 7	40	12 6
27 vend	s. pantaleón, mart	29 4	21 7	38	12 6
28 same	s. nazaire.	1 4	23 7	37	12 6
29 <i>Dim</i>	ste. marthe, vierg.	2 4	25 7	36	12 6
30 lundi	s. jean colomban.	3 4	26 7	34	12 6
31 mard	s. ignace, jésuite.	4 4	27 7	32	12 6

P. Q. le 4 à 11 h. 42 m du soir.
P. L. le 12 à 11 4 du soir.
D. Q. le 20 à 10 11 du soir.
N. L. le 27 à 2 5 du soir.

AOUT. Signe de la VIERGE. m

Les jours diminuent de 49 minutes le matin et 49 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg du	Lev. du	Coue. du	Tems moyen au midi vrai.
1 merc	s. pierre es-liens.	5	4 129	7 31	12 5
2 jeudi	s. germain, évêq.	6	4 30	7 29	12 5
3 vend	ste. cunégonde.	7	4 30	7 30	12 5
4 same	s. dominique.	8	4 33	7 28	12 5
5 Dim	N. D. des neiges.	9	4 34	7 26	12 5
6 lundi	Transfiguration.	10	4 35	7 25	12 5
7 mardi	s. gaetan.	11	4 37	7 23	12 5
8 merc	s. cyriaque.	12	4 38	7 22	12 5
9 jeudi	s. romain, martyr.	13	4 39	7 20	12 5
10 vend	s. laurent, martyr.	14	4 41	7 18	12 5
11 same	ste. suzanne, vierg.	15	4 42	7 17	12 4
12 Dim	ste. claire.	16	4 44	7 15	12 4
13 lundi	ste. radégonde, v.	17	4 45	7 14	12 4
14 mardi	Vigils-jeune.	18	4 47	7 12	12 4
15 merc	ASSOMPTION.	19	4 48	7 11	12 4
16 jeudi	s. hyacinthe.	20	4 50	7 9	12 3
17 vend	s. roch, confesseur.	21	4 52	7 7	12 3
18 same	s. joachim.	22	4 53	7 6	12 3
19 Dim	s. louis, évêque.	23	4 55	7 4	12 3
20 lundi	s. bernard, abbé.	24	4 57	7 2	12 3
21 mardi	s. euzèbe, prêtre.	25	4 58	7 1	12 2
22 merc	ste. claire de monf.	26	5 1	6 59	12 2
23 jeudi	s. philippe.	27	5 3	6 57	12 2
24 vend	s. barthélémy, apôt.	28	5 5	6 55	12 1
25 same	s. louis, roi.	29	5 7	6 53	12 1
26 Dim	s. zéphirin, pape.	1	5 8	6 51	12 1
27 lundi	s. césaire, évêque.	2	5 10	6 50	12 1
28 mardi	s. augustin, évêque	3	5 11	6 48	12 0
29 merc	s. fiacre.	4	5 12	6 47	12 0
30 jeudi	ste. rose, vierge.	5	5 13	6 45	12 0
31 vend	s. raimond.	6	5 15	6 43	12 0

P. Q. le 3 à 10 h. 58 m. du matin.
P. L. le 11 à 2 37 du soir.
D. Q. le 19 à 6 42 du matin.
N. L. le 25 à 9 53 du soir.

SEPTEMBRE. Signe de la BALANCE. A

Les jours diminuent de 51 minutes le matin et 51 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg du	Lev. du	Coue. du	Tems moyen au midi vrai.
1 same	s. gilles, abbé.	7	5 18	6 41	11 59
2 Dim	s. étienne, roi.	8	5 29	6 39	11 59
3 lundi	s. mammas, mart.	9	5 20	6 38	11 59
4 mardi	s. méry, abbé.	10	5 21	6 37	11 58
5 merc	s. laurent, justin.	11	5 23	6 35	11 58
6 jeud	s. bertin, abbé.	12	5 25	6 33	11 58
7 vend	ste. éléazar.	13	5 27	6 32	11 57
8 same	NATIVITÉ N. D.	14	5 29	6 30	11 57
9 Dim	s. faucas, martyr.	15	5 31	6 28	11 57
10 lundi	s. nicolas, tolen.	16	5 33	6 26	11 56
11 mardi	s. patient, évêque.	17	5 34	6 25	11 56
12 merc	s. guy.	18	5 36	6 23	11 56
13 jeudi	s. maurille, évêque	19	5 38	6 21	11 55
14 vend	exaltat. S. C.	20	5 40	6 19	11 55
15 same	s. achard, abbé.	21	5 41	6 18	11 55
16 Dim	ste. eugénie.	22	5 43	6 16	11 54
17 lundi	ste hildegard, v.	23	5 45	6 14	11 54
18 mardi	s. thomas.	24	5 47	6 12	11 53
19 merc	Quatre-temps.	25	5 49	6 10	11 53
20 jeudi	s. eustache, mart.	26	5 50	6 9	11 53
21 vend	s. mathieu, apôtre	27	5 52	6 7	11 52
22 same	s. maurice, mart.	28	5 54	6 5	11 52
23 Dim	ste. thègle, vierge.	29	5 56	6 3	11 52
24 lundi	s. gerard, évêque.	30	5 58	6 1	11 51
25 mardi	s. firmin, évêque.	2	6 0	6 0	11 51
26 merc	s. ciprien et jus, m.	3	6 2	5 59	11 51
27 jeudi	s. côme et dam, m.	4	6 4	5 57	11 50
28 vend	s. venceslas, mart.	5	6 5	5 55	11 50
29 same	s. michel, archang.	6	6 7	5 53	11 50
30 Dim	s. jérôme, docteur	7	6 8	5 51	11 49

P. Q. le 2 à 1 h. 40 m. du matin.
P. L. le 10 à 5 42 du matin.
D. Q. le 17 à 1 54 du soir.
N. L. le 24 à 7 17 du matin.

OCTOBRE. Signe du SCORPION. ♏

Les jours diminuent de 52 minutes le matin et 52 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg du ☼	Lev. du ☼	Couc. du ☼	Temps moyen au midi vrai.
1 lundi	s. remis, archev.	8	6	11	48
2 mardi	ss. anges gardiens.	9	6	13	46
3 mercredi	s. gérard, abbé.	10	6	14	45
4 jeudi	s. françois d'ass.	11	6	16	44
5 vendredi	s. placide, martyr.	12	6	17	43
6 samedi	s. bruno.	13	6	19	40
7 <i>Dim</i>	s. l. bertrand.	14	6	21	38
8 lundi	ste. brigite, veuve.	15	6	23	36
9 mardi	s. denis, martyr.	16	6	24	35
10 mercredi	s. françois borg.	17	6	26	33
11 jeudi	s. nicaise, martyr.	18	6	28	31
12 vendredi	s. amon.	19	6	30	29
13 samedi	s. édouard, roi.	20	6	31	28
14 <i>Dim</i>	s. caliste, pape.	21	6	33	26
15 lundi	ste. thérèse, vierg.	22	6	35	24
16 mardi	s. gal, abbé.	23	6	37	22
17 mercredi	ste. hedvige, veuv.	24	6	38	21
18 jeudi	s. luc, évangéliste.	25	6	40	19
19 vendredi	s. pierre d'alcant.	26	6	42	17
20 samedi	s. caprés, martyr.	27	6	44	15
21 <i>Dim</i>	ste. ursule, vierge.	28	6	45	14
22 lundi	s. hilarion, abbé.	29	6	47	12
23 mardi	s. séverin, évêque.	30	6	49	10
24 mercredi	s. magloire, évêq.	1	6	51	9
25 jeudi	ss. crépin et crépin.	2	6	53	7
26 vendredi	s. évariste, pape.	3	6	55	5
27 samedi	s. pierre pascal.	4	6	57	3
28 <i>Dim</i>	s. simon et jude.	5	6	58	1
29 lundi	ste. ermelinde.	6	7	0	59
30 mardi	ste. pélagie.	7	7	1	57
31 mercredi	<i>Vigile-jéne.</i>	8	7	2	56

P. Q. le 1 à 7 h. 46 m. du soir.

P. I. le 9 à 7 45 du soir.

D. Q. le 16 à 8 43 du soir.

N. L. le 23 à 6 58 du soir.

P. Q. le 31 à 4 15 du soir.

NOVEMBRE. Signe du SAGITTAIRE. ♐

Les jours diminuent de 40 minutes le matin et 40 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg du ☼	Lev. du ☼	Couc. du ☼	Temps moyen au midi vrai.
1 jeudi	LA TOUSSAINT.	9	7	5	54
2 vendredi	les morts.	10	7	7	53
3 samedi	s. guinal, abbé.	11	7	8	51
4 <i>Dim</i>	s. charles borom.	12	7	10	50
5 lundi	s. marcién, ermite.	13	7	11	49
6 mardi	s. léonard, erm.	14	7	12	47
7 mercredi	s. florent, évêque.	15	7	14	46
8 jeudi	s. godefroi, évêq.	16	7	15	44
9 vendredi	s. hambon.	17	7	17	43
10 samedi	s. andré avellin.	18	7	18	41
11 <i>Dim</i>	<i>Dédicace.</i>	19	7	20	40
12 lundi	s. martin, pape.	20	7	21	38
13 mardi	s. didace, relig.	21	7	23	36
14 mercredi	s. stanislas, kos.	22	7	24	35
15 jeudi	s. Eugène.	23	7	25	34
16 vendredi	s. malo, évêque.	24	7	27	33
17 samedi	s. grégoire thomas.	25	7	29	31
18 <i>Dim</i>	s. edmon, archev.	26	7	31	30
19 lundi	ste. elisabeth, veuv.	27	7	32	29
20 mardi	s. félix de valois.	28	7	33	27
21 mercredi	Présentation.	29	7	34	26
22 jeudi	ste. cécile, vierge.	1	7	36	25
23 vendredi	s. clément, pape.	2	7	37	23
24 samedi	s. jean de la croix.	3	7	38	22
25 <i>Dim</i>	ste. catherine, vier.	4	7	39	21
26 lundi	s. chrissogon, mart.	5	7	40	20
27 mardi	s. barlaam, ermite.	6	7	41	19
28 mercredi	s. maxime, évêque.	7	7	42	18
29 jeudi	s. saturnin, mart.	8	7	43	16
30 vendredi	s. andré, apôtre.	9	7	44	15

P. L. le 8 à 8 h. 39 m. du matin.

D. Q. le 15 à 4 1 du matin.

N. L. le 22 à 9 26 du matin.

P. Q. le 30 à 0 43 du soir.

DECEMBRE. Signe du CAPRICORNE. ♑

Les jours diminuent de 10 minutes le matin et 10 le soir.

Jours du mois.	Noms des Saints.	âg du ☼	Lev. du ☼	Couc. du ☼	Temps moyen aumidi vrai.
1 same	s. tudual, évêque.	10	7 45	4 15	11 49
2 Dim	Avent.	11	7 46	4 14	11 49
3 lundi	s. françois xavier.	12	7 47	4 13	11 50
4 mardi	ste. barbe, vierge.	13	7 48	4 13	11 50
5 merc	s. sabas, abbé.	14	7 49	4 12	11 50
6 jeudi	s. nicolas, évêque.	15	7 49	4 11	11 51
7 vend	s. ambroise, évêq.	16	7 50	4 10	11 51
8 same	LA CONCEPTION.	17	7 50	4 9	11 52
9 Dim	s. éloi, évêque.	18	7 51	4 9	11 52
10 lundi	s. pierre chriso.	19	7 52	4 8	11 53
11 mardi	s. damase, pape.	20	7 52	4 8	11 53
12 merc	s. Corentin.	21	7 53	4 7	11 54
13 jeudi	ste. luce, vierge.	22	7 53	4 7	11 54
14 vend	s. spiridion, évêq.	23	7 53	4 6	11 55
15 same	s. adon, archev.	24	7 54	4 6	11 55
16 Dim	s. eusèbe, évêque.	25	7 54	4 6	11 56
17 lundi	s. jean, capistr.	26	7 54	4 5	11 56
18 mardi	ste. mélanie.	27	7 54	4 5	11 57
19 merc	Quatre-temps.	28	7 54	4 5	11 57
20 jeudi	s. malachi, évêque.	29	7 55	4 5	11 58
21 vend	s. thomas, apôtre.	30	7 55	4 5	11 58
22 same	s. brice, évêque.	1	7 55	4 5	11 59
23 Dim	s. servule.	2	7 55	4 5	11 59
24 lundi	Vigile - jéûne.	3	7 55	4 5	12 0
25 mardi	NOËL.	4	7 54	4 5	12 0
26 merc	s. étienne, martyr.	5	7 54	4 6	12 1
27 jeudi	s. jean, évangel.	6	7 54	4 6	12 1
28 vend	ss. innocens.	7	7 54	4 6	12 2
29 same	s. thomas, martyr.	8	7 54	4 7	12 2
30 Dim	s. théodore.	9	7 53	4 7	12 2
31 lundi	s. sylvestre, pape.	10	7 53	4 7	12 3

P. L. le 7 à 8 h. 37 m. du soir.
D. Q. le 14 à 0 41 du soir.
N. L. le 22 à 2 45 du matin.
P. Q. le 30 à 8 19 du matin.

(17)



FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE I^{er}, Roi des Français, le 9 août 1830, né le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, fille de Ferdinand I^{er}, Roi de Naples et des Deux Siciles, née le 26 avril 1782, Reine des Français; de ce mariage:

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH d'ORLÉANS, Duc d'Orléans, Prince royal, né à Palerme le 3 septembre 1810.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, Duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, Prince de Joinville, né à Neuilly le 14 octobre 1818.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, Duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822.

Antoine - Marie - Philippe - Louis d'Orléans, Duc de Montpensier, né à Neuilly le 31 juillet 1824.

Louise - Marie - Thérèse - Charlotte - Isabelle, Princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812.

Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine, Princesse d'Orléans, née à Palerme le 13 avril 1813.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, Princesse d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817.

Eugénie-Adélaïde-Louise, Princesse d'Orléans, Sœur du Roi, née le 23 août 1777.



CHARTÉ

CONSTITUTIONNELLE

JURÉE PAR S. M. LOUIS-PHILIPPE I^{er},
LE 9 AOÛT 1830.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, Salut.

Nous avons ordonné et ordonnons que la Charte constitutionnelle de 1814, telle qu'elle a été amendée par les deux chambres le 7 août et acceptée par nous le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivans :

DROIT PUBLIC DES FRANÇAIS.

ART. I^{er} Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

6. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitemens du trésor public.

7. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois.

La censure ne pourra jamais être rétablie.

8. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

9. L'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

10. Toutes recherches des opinions et des votes émis jusqu'à la restauration sont interdites, le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

11. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

FORMES DU GOUVERNEMENT DU ROI.

12. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

13. Le Roi est le chef suprême de l'Etat ; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution.

Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'Etat qu'en vertu d'une loi.

14. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre des députés.

15. La proposition des lois appartient au Roi, à la chambre des pairs et à la chambre des députés.

Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la chambre des députés.

16. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

17. Si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.

18. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.
 19. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avènement du Roi.

DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

20. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

21. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la chambre des députés des départemens. La session de l'une commence et finit en même tems que celle de l'autre.

22. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés, est illicite et nulle de plein droit, sauf le seul cas où elle est réunie en cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

23. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

24. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

25. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France; et en son absence, par un pair nommé par le Roi.

26. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance; ils siègent immédiatement après le président.

27. Les séances de la chambre des pairs sont publiques comme celles de la chambre des députés.

28. La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état qui seront définis par la loi.

29. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé par elle en matière criminelle.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

30. La chambre des députés sera composée des dé-

putés élus par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

31. Les députés sont élus pour cinq ans.

32. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de trente ans et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

33. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce cens, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

34. Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

35. Les présidens des collèges électoraux seront nommés par les électeurs.

36. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

37. Le président de la chambre des députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.

38. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

39. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

40. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le Roi.

41. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an.

Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

42. Le Roi convoque chaque année les deux chambres: il les proroge et peut dissoudre celle des députés des départemens; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

43. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre, durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

44. Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite.

45. Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

DES MINISTRES.

46. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés.

Ils ont en outre leur entrée dans l'une et l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

47. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

DE L'ORDRE JUDICIAIRE.

48. Toute justice émane du Roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

49. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

50. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existans sont maintenus; il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

51. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

52. La justice de paix est également conservée.

Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

53. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

54. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

55. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

56. L'institution des jurés est conservée. Les changemens qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

57. La peine de la confiscation des biens est abolie et ne pourra pas être rétablie.

58. Le Roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

59. Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente Charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

DROITS PARTICULIERS GARANTIS PAR L'ÉTAT.

60. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

61. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.

62. La noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

63. La Légion-d'Honneur est maintenue. Le Roi déterminera les réglemens intérieurs et la décoration.

64. Les colonies seront régies par des lois particulières.

65. Le Roi et ses successeurs jureront, à leur avènement, en présence des chambres réunies, d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle.

66. La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

67. La France reprend ses couleurs. A l'avenir il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

68. Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs, faites sous le règne du Roi *Charles X*, sont déclarées nulles et non avenues.

L'article 23 de la Charte sera soumis à un nouvel examen dans la session 1831.

69. Il sera pourvu successivement par des lois séparées et dans le plus court délai possible aux objets qui suivent :

1.^o L'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques ;

2.^o La responsabilité des ministres et des autres agens du pouvoir ;

3.^o La réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées ;

4.^o Le vote annuel du contingent de l'armée ;

5.^o L'organisation de la garde nationale, avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers ;

6.^o Des dispositions qui assurent d'une manière légale l'état des officiers de tout grade de terre et de mer ;

7.^o Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif ;

8.^o L'instruction publique et la liberté de l'enseignement ;

9.^o L'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité ;

70. Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées.

DONNONS EN MANDEMENT à nos cours et tribunaux, corps administratifs et tous autres, que la présente CHARTE CONSTITUTIONNELLE ils gardent et maintiennent, fassent

garder, observer et maintenir ; et, pour la rendre plus notoire à tous, ils la fassent publier dans toutes les municipalités du Royaume, et partout où besoin sera ; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait au Palais-Royal, à Paris, le 14.^e jour du mois d'août, l'an mil huit cent trente.

LOUIS-PHILIPPE.

Vu et scellé du grand sceau :

*Le Garde des Sceaux Ministre Secrétaire d'Etat
au département de la justice,*

DUPONT (de l'Eure).

Par le Roi :

*Le Ministre Secrétaire d'Etat au département
de l'intérieur,*

GUIZOT.



MINISTÈRES.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

- M. PERRIER, Président du Conseil, *l'Intérieur*.
 M. BARTHE, Garde-des-Sceaux, *la Justice*.
 M. Le Comte SÉBASTIANI, Lieutenant général, *les Affaires étrangères*.
 M. le Maréchal Duc de DALMATIE, Pair de France, *la Guerre*.
 M. le Comte DE RIGNY, Vice-Amiral, *la Marine et les Colonies*.
 M. MONTALIVET, Pair de France, *l'Instruction publique et les Cultes*.
 M. le Comte D'ARGOUT, Pair de France, *le Commerce et les Travaux publics*.
 M. le Baron LOUIS, *les Finances*.

DIRECTIONS DIVERSES.

- M. BÉRARD, Directeur général des Ponts et Chaussées.
 M. CALMON, Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines.
 M. MARCOTTE, Directeur de l'Administration des Forêts.
 M. GRÉTERIN, *idem*, des Douanes et Sels.
 M. CONTE, *idem*, des Postes.
 M. BOURSRY, *idem*, des Contributions indirectes.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| 1804. Duc de CONÉGLIANO. | 1809. Duc de REGGIO. |
| 1804. Comte JOURDAN. | 1823. Comte MOLITOR. |
| 1804. Duc de DALMATIE. | 1829. Marquis MAISON. |
| 1804. Duc de TRÉVISE. | 1830. Comte GÉRARD. |
| 1807. Duc de BELLUNE. | 1831. Marquis DE GROU- |
| 1809. Duc de TARENTE. | CHY, <i>honoraire</i> . |

CHAMBRE DES PAIRS.

M. le Baron PASQUIER, *Président*.

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| S. A. R. Mgr. le Duc d'ORLÉANS, | } <i>Princes du Sang.</i> |
| S. A. R. Mgr. le Duc de NÉMOURS, | |
| S. A. R. Mgr. le Prince de JOINVILLE, | |
| S. A. R. Mgr. le Duc d'Aumale, | |
| S. A. R. Mgr. le Duc de MONTPEISIER. | |

Création du 4 juin
1814.

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| duc de Cruzol-d'Uzès. | duc de Montmorency. |
| duc de La Trémoille. | duc de Beaumont. |
| duc de Brissac. | duc de Maillé. |
| duc de Richelieu. | duc de La Force. |
| duc de Gramont. | duc de Castries. |
| duc de Mortemart. | prince duc de Poix. |
| duc de Noailles. | duc de Doudeauville. |
| duc de Fitz-James. | duc de Périgord. |
| duc de Brancas. | M. ^{al} duc de Tarente. |
| duc de Valentinois. | M. ^{al} duc de Reggio. |
| duc de Duras. | comte Abrial. |
| duc de La Rochefou- | marquis Barthélémy. |
| cauld. | marquis de Marbois. |
| duc de Clermont-Ton- | marquis de Chasse- |
| nerre. | loup-Laubat. |
| duc de Choiseuil. | comte de Cholet. |
| duc de Coigny. | comte de Cornet. |
| prince duc de Talley- | comte Davous. |
| rand. | marquis de Croix. |
| duc de Broglie. | C. ^{te} Destutt de Tracy. |
| | comte d'Haubersart. |
| | comte Dupuy. |

comte Emmery.
marquis de Jaucourt.
comte Klein.
comte Lanjuinais.
marquis de La Place.
comte Leconteulx de
Canteleu.
comte Lemercier.
marquis de Malleville.
comte de Monbadon.
comte Péré.
comte de Richebourg.
c.^{te} de Sainte-Suzanne.
comte de Chabrillan.
M.^{is} de Sémonville,
comte Souless.
comte de Tascher.
duc de Valmy
comte de Vaubois.
M.^{al} marquis Maison.
duc de Feltre.
marquis De Latour-
Dupin-Montauban.
comte de Vaudreuil.

Du 17 août 1815.

marquis d'Aligre.
duc d'Aumont.
duc d'Avaray.
duc d'Istrie.
c.^{te} de Boissy d'Anglas.
m.^{is} Boissy du Coudray.
baron Boissel de Mon-
ville.

marquis de Boisgelin.
marquis de Brézé.
prince duc de Beaufre-
mont.

M.^{al} duc de Bellune.
comte de Cayla.
comte de Castellane.
c.^{te} Choiseuil-Gouffier.
comte de Contades.
duc de Crillon.
duc de Caraman.
comte Compans.
comte de Durfort.
duc de Dalberg.
marquis de Biron.
marquis de la Guiche.
comte d'Haussonville.
marquis de Crillon.
marquis d'Aux-Lally.
duc de Montébello.
marquis de Louvois.
vicomte de Ségur-La-
moignon.
marquis de Lauriston.
marquis de Mortemart
comte Molé.
marquis de Mathan.
marquis de Mun.
abbé duc de Montes-
quiou.
comte de Noé.
marquis d'Orvilliers.
marquis d'Osmond.

marquis de Raigeourt
baron de La Rochefou-
cault.

marquis de Rongé.
comte Ricard.
comte de La Roche-
Aymon.
duc de Sabran.
baron Séguier.
comte de Saint-Priest.
marquis de Talaru.
marquis de Vence.
marquis de Vérac.
vicomte Morel-Vindé.

Du 17 septembre 1815.

comte de Lynch.

Du 10 juillet 1816.

duc de Massa.

Du 31 janvier 1818.

duc Decazes.

Du 5 mars 1819.

marquis d'Angosse.
comte d'Argout.
marquis d'Aragon.
marquis d'Aramon.
baron de Barante.
comte Beker.
comte de Bastard.
comte Belliard.

comte de Bérenger.
M.^{al} duc de Conéglano
comte Claparède.
comte Chaptal.
marquis de Catellan.
duc de Cadore.
comte Cornudet.
baron Dubreton.
comte d'Arjuzon.
comte Dejean.
marquis de Dampierre
comte de Germiny.
comte d'Hunolstein.
vicomte d'Houdetot.
M.^{al} comte Jourdan.
comte de Laforet.
comte de Latour-Mau-
bourg.
C.^{te} de Montalembert.
C.^{te} Maurice Mathieu
de la Redorte.
baron Monnier.
comte Mollien.
comte de Montalivet.
comte de Marescot.
comte de Montesquieu
comte de Pontécoulant
duc de Plaisance.
marquis de Pange.
comte Pelet de la Lo-
zère.
comte Portalis.
comte Reille.

comte Rampon.
comte de Sparre.
marquis de Saint-Simon.

comte de Sussy.
maréchal duc de Trévise.
marquis de Talhouet.
amiral comte Truguet.
vice-amiral comte Verhuell.

comte de La Villegontier.
comte de Ste.-Aulaire.

Du 21 novem. 1819.

comte Clément de Ris.
C.^{te} Fabre de l'Aude.
duc de Praslin.
comte de Ségur.

Du 24 avril 1821.

baron de Beurnonville

Du 24 septem. 1821.

baron Pasquier.

Du 25 octobre 1821.

comte Siméon.

Du 13 decem. 1821.

baron Portal.
comte Roy.

Du 12 février 1823.

comte de Lagarde.

Du 9 octobre 1823.

maréchal c.^{te} Molitor.
comte de Bordessoule.
comte Guillemillot.
comte Bourké.

Du 23 decem. 1823.

baron de Glandevès.
comte de Puysegur.
vicomte Dode de la Brunerie.
vicomte Dubouchage.
marquis de Coislin.
comte de Tournon.
comte de Breteuil.
C.^{te} Chabrol de Cromsol.

comte d'Orglandes.
vicomte Lainé.

comte de Vogüé.
marquis de Rastignac.
comte de Courtauvet.
comte d'Ambrugeac.
comte Donatien de Sesmaisons.

Du 13 août 1830.

M.^{al} duc de Dalmatie.
Amiral h.^{on} Duperré.

Pairs nommés par l'Ordonnance du 19 novembre 1831.

Comte d'Aubusson de Lafaillade.
duc de Bassano.
prince de Beauveau.
marquis de Bizemont.
comte de Bondy.
comte Bonnet.
comte Caffarelli.
vicomte de Cassini.
comte de Cessac.
baron Cuvier.
comte Danthouard.
baron J.-C. Davillier.
comte Drouot.
comte Math. Dumas.
comte Émériaux.
comte d'Erlon.
comte d'Excelsmans.
comte de Flahaut.
comte François.

comte Fernand Foy.
comte Gazan.
comte Gilbert de Voisins.
duc de Grammont-Caderousse.
vice-amiral Jacob.
comte Jos. Lagrange.
comte Alexand. de La-rochefoucault.
De Lascours.
Lepoitevin.
prince de la Moscowa.
comte Pajol.
comte Perregaux.
vicomte Rogiat.
comte Roguet.
comte Ph. de Ségur.
comte de St.-Sulpice.
comte de Turenne.





CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Ain. — De Cormenin, Cordier, B. de Pollet, N....., Laguet-Mornay.

Aisne. — Lecarlier, Alphonse Foy, Dufour Denelle, Niay, comte Horace Sébastiani, L'Herbette, comte de Sade.

Allier. — De Tracy, Paul Meilleurat, Raynaud, De Richemond.

Alpes (Basses). Gravier, Laidet.

Alpes (Hautes). — Allier, Faure.

Ardèche. — Dubois, Boissy-d'Anglas, Tavernier, Madier-Montjan.

Ardennes. — Barrachin, g^{al} Clausel, Cunin-Gridaine, Robert.

Arriège. — Joly, général Laffite, Pagès.

Aube. — Casimir Périer, Gallimard, Demeufve, Pavée de Vandœuvre.

Aude. — Teyssie, Mahul, Rouget de Villersavary, Brousse, Podenas.

Aveyron. — Merlin, Vernhes, Daude, Nogaret, vicomte De Cazes.

Bouches-du-Rhône. — N....; Félix Beaujour,

Reynard, Thiers, Laugier de Chartrouse, Prévile.

Calvados. — De la Pommeraye, Lecreps, Tardif, Fleury, Guizot, Lenouvel, Thouret.

Cantal. — Roussilhe, Bonnefons, Sauvage fils, Teillard-Nozerolles.

Charente. — Gellibert, Levraud, Caminade, Dulimbert fils, Vatout.

Charente-Inférieure. — Admirault fils, De Chas-siron, Beauséjour, comte Duchâtel, Senné, Audry de Puyraveau, C. Eschasseriaux.

Cher. — Devaux, G. de Laroche-foucauld, Jaubert, Duvergier de Hauranne fils.

Corrèze. — Bédoch, Rivet, Gautier, Plazanet.

Corse. — Tiburce Sébastiani, Limperani.

Côte-d'Or. — Hernoux, Cabet, Mauguin, N., Louis Bazile.

Côtes-du-Nord. — Tueux, Riollay, Beslay père, Loyer, Louis Bernard, Glais-Bizoin.

Creuse. — Leyraud, Em. Cornudet, Tixier de Lachassagne, Bourgeois.

Dordogne. — Perrin, Bugeaud, Prévost-Leygonie, Garraube, colonel Lamy, Ducluzeau, Mérilhou.

Doubs. — Grea, Bourqueney, Clément, Blondeau, Joffroy.

Orléans. — Bérenger, Giraud, Reallier-Dumas, Morin.

Eure. — Dumeylet, Dulorrry, Bignon, Dupont de l'Eure, H. Passy, Legendre, Brioché.

Eure-et-Loir. — Chasle, Rimbert-Sévin, Firmin Didot, Texier.

Finistère. — Daunou, Las-Cases fils, Blaque-Belair, Kératry, Le Bastard-Kerguiffinec, Kermorial.

Gard. — Chastelier, Teulon, colonel Boyer, Teste, Bousquet.

Garonne (Haute). — Général Pelet, Chalret-Durieux, Sans, Ch. de Rémusat, Amilhau, Saubat.

Gers. — Barada, Gavaret, général Subervic, Persil, Galabert.

Gironde. — Dariste, De Bryas, Dufour du Bessan, Henri Fonfrède, Nicod, Aubert, Gaillard, Martell, Jay.

Hérault. — Granier, Charamaule, Viennet, Aristide Reboul, Vidal, Renouvier.

Ille-et-Vilaine. — Jollivet, Mangin d'Oins, Louis Blaise, Berthois, De Lariboissière, De Fermont fils, Gaillard Kerbertin.

Indre. — G.^{al} Bertrand, Thabaud-Linetière, Duris-Dufresne, Ed. Charlemagne.

Indre-et-Loire. — Al. Goin, César Bacot, La Pinsonnière, Girod (de l'Ain).

Isère. — Félix Réal, Duboys-Aimé, Couturier, Carlet, Penet, Prunelle, Sapey.

Jura. — Lempereur, Collin, général Delort, Bavoux.

Landes. — Laurence, Bastarèche fils, général Lamarque.

Loir-et-Cher. — Pelet de la Lozère, Petit, Crignon-Bonvallet.

Loire. — Fleury-Robert, Ardaillon, Lachèze père, Lachèze fils, Alcock.

Loire (Haute). — Bertrand, Mallye, Berryer.

Loire-Inférieure. — Dubois, Chaillou, Luminais, Levallant, Aug. de St.-Aignan, N....., Varsavaux.

Loiret. — J. de Larochefoucauld, Crignon de Montigny, Jousselin, baron Roger, Bleuart.

Lot. — Conté, De Mosbourg, Delpon, Calmon, général Dufour.

Lot-et-Garonne. — Dumont, Massonneau, De Martignac, Lusignan, Lafond-Blaniac.

Lozère. — Delarque, N....., Du Cayla.

Maine-et-Loire. — Aug. Giraud, Robineau, Ch. Giraud, Duboys, Benj. Delessert, Félix Bodin, D'Andigné de la Blanchaye.

Manche. — Havin, Enouf, De Bricqueville, général Baillod, Dudouyt, Laverdays, Ri-houet, Angot.

Marne. — Leroy-Myon, baron Louis, Dozon, Casimir Périer, g.^{al} Tirlet, Royer Collard.

Marne (Haute). — Caraillon de Vandeul, Virey, Toupot de Bévaux, de Failly.

Mayenne. — Delauney, Bidault, Lecour, De Rumigny, Paillard-Ducléré.

Meurthe. — Marchal, Thouvenel, comte de Lobau, de Ludre, Tardieu aîné, Chevandier.

Meuse. — Gillon, Etienne, Lallemand, Genin.

Morbihan. — Achille Vigier, Du Cordic, Villemain, Fruchard, Besley fils, N. . . .

Moselle. — Chedaux, Parant, Genat, Poulmaire, Charpentier, général Sémélé.

Nièvre. — Boigues, Hector d'Aulnay, Dupin aîné, Lafond.

Nord. — Barrois-Virnot, De Brigode, Al. Coge, Montozon, Martin, Dupouy aîné, Paul Lemaire, Lallier, comte d'Estourmel, Vatismesnil, Tailandier, Warein.

Oise. — Danse, Mornay, maréchal Gérard, V. Legrand, Tronchon.

Orne. — Baron Mercier, Desprez, His, Auberville, Lemerancier, Louis Fleury, Ballot.

Pas-de-Calais. — Harlé père, Harlé fils, Gosse de Gore, Francovill, N. . . . , Les. de Bayenghem, N. . . , Degouve de Nuncques.

Puy-de-Dôme. — général Simmer, f. Leyval, Baudet-Lafarge, Thévenin fils, C. Girot-

Pouzol, Baudet-Lafarge, Pourrat aîné.

Pyrénées (Basses). — Dufau, j. Lafitte, général Harispe, Lacaze, comte de S.-Cricq.

Pyrénées (Hautes). — Dintrans, Colomès, Gauthier.

Pyrénées-Orientales. — Arago, Garcias, Boixo.

Rhin (Bas). — Voyer-d'Argenson, Odilon-Barrot, Coulmann, Florent Saglin, Humann, Muntz.

Rhin (Haut). — f. Hartmann, Nic. Kœchlin, André, Reynach, général Strolz.

Rhône. — Couderc, Jars, Fulchiron, Dugas-Montbel, Carrichon.

Saône (Haute). — Genoux, De Marmier, Grammont, Accarier.

Saône-et-Loire. — De Rambuteau, Brosse, général Thiard, De Corcelles, De Montépin, De Drée, Guillemaut.

Sarthe. — De Vauguyon, Picot-Desormaux, Fournier, De Dollon, Goupil, Ch. Comte, Camille Périer.

Seine. — Debelleyrme, Jacq. Lefebvre, Odier, Ganneron, Eusèbe Salverte, F. Delessert, Alex. Delaborde, Paturle, De Schonen, De Lobau, Barthe, Panis, Renet, Las-Cases père.

Seine-Inférieure. — H. Barbet, Eug. Maille, Cabanon, Pétou, De la Roche, Leclerc, De Bérigny, N. . . , Hély-d'Oissel, De Villevieille, Mallet.

Yonne. — Larabit, Finot, Vérollot, Bellai-
gue, Noël des Vergers.

Des Départemens, avec leurs Chefs-Lieux,
et le Nom des Préfets.

NOMS des Départemens.	LEURS Chefs-Lieux.	NOMS des Préfets.
		MM.
Ain.	Bourg.	De Jussieu, Alexis.
Aisne.	Laon.	Baron de Ste. Suzanne.
Allier.	Moulins.	Dunoyer.
Alpes (basses).	Digne.	Aillaud de Méonille.
Alpes (hautes.)	Gap.	Baynaud.
Ardeche.	Privas.	De Pelet.
Ardennes.	Mézières.	Baron de Lascours.
Arriège.	Foix.	Gauja.
Aube.	Troyes.	Comte de St -Didier.
Aude.	Carcassonne.	Vicomte Dejean.
Aveyron.	Rhodesz.	De Guizard.
Bouche-du-R.	Marseilles.	Thomas.
Calvados.	Caen.	Target.
Cantal.	Aurillac.	Guittard.
Charente.	Angoulême.	De Larreguy.
Charente-infé.	La Rochelle.	Admirault.
Cher.	Bourges.	Comte de Lapparent.
Corrèze.	Tulles.	Vicomte de Bondy.
Corse.	Ajaccio.	Condau.
Côte-d'Or.	Dijon.	Chapen.
Côtes-du-Nord	St.-Brieux.	Thieulle.
Creuse.	Guéret.	De Champs.
Dordogne.	Périgueux.	De Norvins.
Doubs.	Besançon.	Choppin d'Arnouville.
Drôme.	Valence.	Henry.

Noms des Départemens.	LEURS Chefs - Lieux.	NOMS des Préfets.
		MM.
Eure.	Evreux.	Passy.
Eure-et-Loire.	Chartres.	De Rigny.
Finistère.	Quimper.	Pellenc.
Gard.	Nismes.	De Lacoste.
Garonne (h.)	Toulouse.	Barennes.
Gers.	Auch.	De La Tourette.
Gironde.	Bordeaux.	Comte de Preissac.
Hérault.	Montpellier.	Rolland.
Ille-et-Vilaine.	Rennes.	Leroy.
Indre.	Chateauroux.	Meynadier.
Indre-et-Loire.	Tours.	D'Entraigue.
Izère.	Grenoble.	De Gasparin.
Jura.	Lons-le-sauln	Léon Thiessé.
Landes.	Mont-de-M.	Sers.
Loire-et-Cher.	Blois.	De Lézay-Marnésia.
Loire.	Montbrison.	Scipion Mourgue.
Loire (haute.)	Le Puy.	Dupuy.
Loire-inférieure	Nantes.	De Saint-Aignan.
Loiret.	Orléans.	Vicomte de Riccé.
Lot.	Cahors.	Baron de Roujoux.
Lot-et-Garonne.	Agen.	Croneau.
Lozère.	Mende.	Gabriel.
Maine-et-Loire.	Angers.	Barthélémy.
Manche.	Saint-Lô.	Gattier.
Marne.	Châlons.	Vicomte de Jessaint.
Marne (haute.)	Champaumont.	Rivet.
Mayenne.	Laval.	Saulhier fils.
Meurthe.	Nancy.	Arnault, Lucien.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Comte d'Arros.
Morbihan.	Vannes.	Lorrais.
Mozelle.	Metz.	baron Sers.
Nièvre.	Nevers.	Badouix.

Noms des Départemens.	LEURS Chefs - Lieux.	NOMS des Préfets.
		MM.
Nord.	Lille.	baron Méchin.
Oise.	Beauvais.	baron Féutrier.
Orne.	Alençon.	Clogenson.
Pas-de-Calais.	Arras.	baron de Taleyrand.
Puy-de-Dôme.	Clermont.	Rogniat
Pyrénées (bas.)	Pau.	Vicomte de Beaumont.
Pyrénées (h.)	Tarbes.	Bureaux de Puzy.
Pyrénées orian.	Perpignan.	Maurice Duval.
Rhin (bas.)	Strasbourg.	Choppin-d'Arnouville.
Rhin (haut.)	Colmar.	Renauldon.
Rhône.	Lyon.	Bouvier-Dumolard.
Saône (haute.)	Vesoul.	Thierry.
Saône-et-Loire	Mâcon.	Saladin.
Sarthe.	Le Mans.	Tourangin.
Seine.	PARIS.	Comte de Bondy.
Seine et Marne.	Melun.	Boby-Delachapelle.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Auhernon.
Seine-inféri.	Rouen.	Dupont-Delporte.
Sèvres (les 2.)	Niort.	Heim.
Somme.	Amiens.	Fumeron-D'Ardeuil.
Tarn.	Alby.	Combes-Sieyes.
Tarn-et-Garon.	Montauban.	Rigail de Lastours.
Var.	Draguignan.	Gothault.
Vaucluse.	Avignon.	Derville-Maléchar.
Vendée.	Bourbon-Ven.	Comte de Ste. Herminie
Vienne.	Poitiers.	Boullé.
Vienne (haute.)	Limoges.	baron Théis.
Vosges.	Épinal.	baron Siméon.
Yonne.	Auxerre.	Pompéi.

TABLEAU

Des PRÉFETS qui se sont succédés dans le Finistère, depuis la création des Préfectures.

NOMS des PRÉFETS.	D A T E de leur nomination.	EPOQUE de leur installation.
MM.		
DIDELOT.	14 germ. ^{al} an 8.	14 floréal an 8.
RUHLER.	3 pluviôse an 9.	19 ventôse an 9.
MIOLIS.	27 germ. ^{al} an 13.	12 floréal an 13.
BOUVIER-DUMOLARD	12 février 1810.	17 février 1810.
Baron ABRIAL. . .	12 mars 1813.	19 avril 1813.
Comte DE ST.-LUC..	10 juin 1814.	22 juin 1814.
CHAZAL.	30 mars 1815.	27 avril 1815.
DE CINTRÉ.	14 juillet 1815.	28 juillet 1815.
Comte D'ARROS. . .	10 février 1819.	1 mars 1819.
DES ROTOURS Baron		
DE CHAULIEU. . .	19 juillet 1820.	12 août 1820.
M. ^{is} DE FORESTA. .	2 janvier 1823.	2 mars 1823.
C. ^e DE CASTELLANE.	1 septem. 1824.	16 octob. 1824.
LE BASTARD DE KER- GUIFFINEC, Membre du Conseil général, a rempli les fonctions de préfet du 5 au 25 août 1830.		
ROUILLE-D'ORFEUIL.	12 août 1830.	25 août 1830.
BILLIARD.	30 novem. 1830.	18 janvier 1831.
PELLENC.	14 mai 1831.	28 mai 1831.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

IL est borné au Nord par l'Océan, à l'Est par les départemens des Côtes-du-Nord et du Morbihan, au Sud et à l'Ouest par l'Océan ; sa superficie est d'environ 693,384 hectares ; sa population est de 524,396 individus ; il est divisé en cinq arrondissemens communaux, dont les chefs-lieux sont :

Brest. 156,810 ames.

Morlaix. 131,580.

Châteaulin. . . . 94,302.

Quimper. 100,676.

Quimperlé. . . . 41,028.

524,396 ames

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

MM.

DAUNOU, Membre de l'Institut, Garde général des archives.

LAS-CAZES.

KERATRY, Conseiller d'état.

BLACQUE-BÉLAIR, Concessionnaire des mines de Poullaouen.

LE BASTARD DE KERGUIFFINEC, Conseiller de préfecture.

DE KERMORIAL.

ORDRE ADMINISTRATIF.**PRÉFECTURE.****M. PELLENC, Préfet. (*)****M. Ch. BESSON, Secrétaire général.****CONSEIL DE PRÉFECTURE.****MM.****ROSAYEN.****MM.****DUBOSO.****LE BASTARD DE KERGUÏF-
FINEC.****DELAHUAUDIÈRE, aîné.
LE ROUX.****BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.****SECRÉTARIAT général et Bureau militaire.****Ses Attributions :**

La police, qui comprend la surveillance des forçats libérés, celle des individus mis à la disposition du gouvernement, par suite de jugement ; la transmission des signalements des individus recherchés ; les ordonnances de police des maires qui exigent l'appropriation du préfet ; la librairie et l'imprimerie ; la dé-

(*) *Le Préfet donne audience au public les mercredi et samedi de chaque semaine depuis midi jusqu'à deux heures. Les personnes qui désireraient une audience extraordinaire voudront bien la demander et en spécifier l'objet par écrit. Il reçoit tous les jours et à toute heure les fonctionnaires qui ont à l'entretenir pour affaire de service.*

livrance des passe-ports à l'étranger et des ports-d'armes, enfin tout ce qui intéresse sous le rapport administratif le maintien de l'ordre public. — Les secours à accorder aux voyageurs indigènes, et frais de route des forçats libérés. — Les distributions de secours aux colons réfugiés et aux victimes d'incendie. — La tenue des listes électorales et du jury. — L'organisation des gardes nationales. — L'organisation municipale. — La tenue des conseils généraux et d'arrondissement, leur convocation. — Les jurys de médecine et la police sanitaire. — La propagation de la vaccine. — Tout ce qui se rapporte à l'agriculture ; les distributions de primes d'encouragement pour l'élève des chevaux et l'amélioration de la race bovine ; la répartition des étalons du haras royal de Langonnet. — L'exécution de la loi du recrutement et tout ce qui est relatif aux opérations militaires. — Le casernement de la gendarmerie.

MM. Rozaven, Chef.**Le Bihan, Sous - Chef.****Le Hars, Enregistreur.****BUREAU de l'Intérieur et des Communes.****Ses Attributions :**

Etablissements publics. Le personnel de ces établissements ; le règlement des budgets et des comptes ; les acquisitions et aliénations ; les legs et donations ; l'interdiction et le traitement des aliénés ; les dépenses des enfans trouvés et abandonnés. — *Subsistances.* Le service des mercuriales et les réglemens de la boulangerie. — *Commerce.* Le personnel des tribunaux et des chambres consultatives ; les bourses de commerce ; les nominations d'agens consulaires et de courtiers de commerce ; les arts et manufactures ; les entrepôts et les exportations de driles ; les approvisionnement en franchise des droits de douanes ;

la vérification des poids et mesures. — *Police des cours d'eau*. La pêche ; les constructions de moulins et d'usines et les travaux de toute nature. — *Salubrité*. La formation des établissemens qui répandent une odeur insalubre ou incommode. — *Instruction publique*. Les écoles primaires ; les collèges communaux ; les nominations aux places entretenues par les communes dans les collèges royaux, et les demandes particulières d'admission ; les nominations aux écoles royales d'arts et métiers, à l'école royale vétérinaire d'Alfort et aux écoles de sourds-muets. — *Service général des Ponts et Chaussées*. La navigation intérieure ; les alignemens, les travaux et la police des routes royales et départementales ; les ports maritimes et de commerce ; Les bacs et bateaux ; la police du roulage. — *Bâtimens civils*. Les constructions départementales et les travaux des édifices diocésains. — *Services divers*. Les expropriations pour cause d'utilité publique ; les servitudes militaires pour la défense des places fortes ; Les exploitations de mines et l'école des mineurs de Saint-Etienne ; la fabrication des machines à vapeur. — *Communes*. Le règlement des budgets et des comptes ; la nomination des receveurs spéciaux ; la fixation et le remboursement des cautionnemens fournis tant par ces receveurs que par les percepteurs-receveurs municipaux ; la nomination des gardes-champêtres ; les constructions, acquisitions et aliénations ; les legs et donations ; les octrois municipaux et la nomination des préposés ; les droits de location des places aux halles, foires et marchés ; les droits de pesage, mesurage et jaugeage publics ; Les cotisations municipales ; les opérations avec le trésor public. Les frais de casernement à la charge des villes ; la coupe des bois appartenant aux communes et aux établissemens publics ; la répartition des amendes de police correctionnelle, municipale et rurale ; les acquisitions et réparations des halles ; l'institution des foires et marchés. — *Etat-Civil*. La confection des registres annuels et des tables décennales. — *Voirie municipale*. La formation des plans d'alignement des villes, et les travaux des chemins vicinaux. — *Culte*. Les constructions, acquisitions, aliénations, legs et donations concernant les fabriques et autres établissemens ecclésiastiques ; les écoles ecclésiastiques ; l'institution des vicariats ; l'établissement de cimetières et des droits de concessions sépulcrales.

MM. Lavenant, *Chef*.
Hénon, *Sous-Chef*.

~~~~~  
*BUREAU des Finances et des Domaines.*

Ses Attributions :

Contributions directes. — Domaines. — Règlement des frais de justice. — Prisons. — Paiement des dépenses sur fonds généraux et sur contributions directes. — Correspondance avec l'administration des forêts et celle des impositions indirectes. — Comptes à rendre des dépenses générales. — Cadastre.

MM. Lallouër, *Chef*.

Tilly, aîné, *Sous-Chef*.

~~~~~  
BIBLIOTHÈQUE

et Archives départementales.

M. Le Grand, Bibliothécaire et Archiviste,
à Quimper.



CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

MM.

Le Bastard de Kerguiffinec.
Rozaven, père.
Brulard.
Ymbert.
De Laporte.
Bouet.
Boelle.
Perrot.
Lacrosse.
Frimot.
Le Denmat-Kervern.
Félix.

MM.

Guégot-Traoulen.
Pitot-Duhellès.
Tilly.
De Kermorial.
Delahubaudière, aîné.
Bohan.
Bouilly.
Blaque-Bélaïr.
Calohar.
Revault.
Mailliet.
Cuny.



NOTE DE L'ÉDITEUR.

Les Sous-Préfectures et Mairies du Département devraient se trouver immédiatement après le Conseil général ; mais au moment de mettre sous presse, la nomination officielle de MM. les Maires et Adjointes n'étant pas entièrement connue, on a été forcé de placer cet article à la fin de l'ANNUAIRE.

ORDRE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL

DE 1.^{re} INSTANCE SÉANT A QUIMPER.

M. DELECLUSE, chevalier de la légion
d'honneur, *président.*

MM. Maufras-Duchatellier, *vice-président.*

Lozach, *juge d'instruction.*

Mancel, *juge.*

Cropp, *idem.*

Prigent, *idem.*

Le Tersec, *idem.*

Le Guisquet, *idem.*

De Kergrist, *idem.*

N..... *juge suppléant.*

N..... *idem.*

Bernhard, *procureur du Roi.*

Ponhaër, *substitut du procureur du Roi.*

N..... *idem.*

Cloarec, fils, *greffier en chef.*

Férec, *commis assermenté.*

Pellerin, *idem.*

Cloarec, père, *idem.*

COMPOSITION DES CHAMBRES.

CHAMBRE CIVILE.

MM.	MM.
Delécluse, <i>Président.</i>	De Kergrist, <i>juge.</i>
Le Tersec, <i>juge.</i>	Lozach, <i>idem.</i>
Mancel, <i>idem.</i>	

CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

MM.	MM.
Maufras du Chatellier, <i>vice-président.</i>	Le Guisquet, <i>juge.</i>
Prigent, <i>juge.</i>	Cropp, <i>idem.</i>

Avocats.

MM.	MM.
De Leissègues Légerville, <i>bâtonnier.</i>	Bréhier.
Le Baron Boisjaffray.	Briard.
De Leissègues Rozaven.	De Trédern.
Le Bihan des Garennes.	Rivet.
De Leissègues Robert.	Perrotin.
Le Roux.	De Blois.
Sauvé.	Lozach, <i>stagiaire.</i>

Comité consultatif des communes, des hospices
et bureaux de bienfaisance de l'arrond.^t

MM. N....., N..... et N.....

Avoués.

MM.	MM.
Le Guillou.	Le Corre, Pierre.
Moallie.	Laplace.
Le Moyne.	Guyot,
Tassel.	N.....

Huissiers audienciers.

MM.	MM.
Patarin, à Quimper.	Jézéquel, à Quimper,
Rozier, à <i>idem.</i>	Philippe, à <i>idem.</i>

Huissiers ordinaires.

MM.	MM.
Moulin, à Pleuven et Ros-porden.	Dijean, à Douarnenez.
Durand, à Pont-Labbé.	Le Bris, à Concarneau.
Quillivic, à Pont-Croix.	Fourny, jeune à Plogastel-Saint-Germain.

Notaires.

MM.	MM.
Chauvel, à Quimper.	Faucheur, à Plozévet.
Delaroque, à <i>idem.</i>	Hervieux, à Plogastel-Saint-Germain.
Le Ster, à <i>idem.</i>	Pirion, à Pouldergat.
Guignard, à <i>idem.</i>	Clouennec, à Pleuven.
Le Hars, fils, à <i>idem.</i>	Charpentier, à Tréogat.
Lollivier, à Brie.	Viers, à Peumerit.
Le Pennec, à <i>idem.</i>	Kernilis, à Plonéour.
Prouhet, à Trégunc.	Lelay, à Esquibien.
Parquer, à Fouesnant.	Durest Lebris, à Pont-Croix.
Pastol, à Audiérne.	Daniélou, à <i>idem.</i>
Verny, à <i>idem.</i>	Coïc, à Pont-Labbé.
Damey, à Plogonnec.	Laparra, à <i>idem.</i>
Masson, à Concarneau.	Verry, à <i>idem.</i>
Dilly, à Concarneau.	
N..... à Ploaré.	

MM.

Bernard à Pont-Labbé.
 Arnoult, à *idem*.
 Binet, à Rosporden.
 Le Guillou Penanros, aimé,
 à Elliant.

MM.

Duchesne, à Douarnenez,
 Leclech, à *idem*.
 Daniélou, à *idem*.

TRIBUNAL

DE 1.^{re} INSTANCE SÉANT A BREST.

M. BRUNEL, *président*.

MM. Chiron, *juge*.

Bazil, aîné, *juge d'instruction*.

Le Donné, aîné, *juge*.

Boelle, aîné, *juge suppléant*.

Pérennès, *idem*.

Dein, *idem*.

Duval, *procureur du Roi*.

Dupuy, *substitut du procureur du Roi*.

Jouan, *greffier*.

Nicole, *commis greffier*.

Avocats.

MM.

Barbier, aîné, à Brest.
 Boëlle, aîné, à *idem*.
 Pérennès, à *idem*.

MM.

Clérec, aîné, à Brest.
 Ledonné, jeune, à *idem*.
 Miorcec de Kerdanet, à *idem*.

MM.

Kersauson de Pennendreff,
 à Brest.
 Gourdin, à *idem*.
 Lehir, fils, à Brest.
 Hernio, à *idem*.
 Dein, à *idem*.

MM.

Miorcec de Kerdanet, père,
 à Lesnéven.
 Miorcec de Kerdanet, Da-
 niel, à *idem*.
 Miorcec de Kerdanet, aîné,
 à *idem*.
 Lebourg fils, à Landerneau.

Avocats stagiaires.

MM.

Boëlle, Arsène, de Brest.
 Huon de Kmadec, d'*idem*.

M.

Le Vessel, de Saint-Renan.

*Comité consultatif des communes, des hospices
 et bureaux de bienfaisance de l'arrond.*

MM. Barbier et De Kerdanet, fils.

Avoués.

MM.

Delaporte.
 Cosmao.
 Thomas.
 Bernard.

MM.

Clérec, jeune.
 Coatpont.
 Gillart, fils.

Huissiers.

MM.

Le Gault, à Brest.
 Amalric, à *idem*.
 Angant, à *idem*.
 Billant, à *idem*.
 Crenson, à *idem*.

MM.

Courcoux, à Brest.
 Le Velly, à Daoulas.
 Le Saëut, à Landerneau.
 Maurice, à *idem*.
 Castaignet, à Lannilis.

Notaires.**MM.**

Guennégan , à Brest.
 Gillart , à *idem*.
 Floch , à *idem*.
 Chopin , à *idem*.
 Kernéis , à *idem*.
 Musellec , à *idem*.
 Le Gléau , à *idem*.
 Calohar , à *idem*.
 Kernévez , à Lambézellec.
 Picaud , à Plougast-Daoul.
 Autret , à Daoulas.
 Salaun , à Hanvec.
 Julien , à Irvillac.
 Onfrey , à Landerneau.
 Mallejac , à *idem*.
 Droniou , à *idem*.
 Le Guen , à *idem*.
 Gouez , à Guipavas.
 Huc , à Ploudiry.

MM.

Le Tersec , à Lesnéven.
 Le Clech , aîné , à *idem*.
 Testard , à *idem*.
 Barjou , *idem*.
 Lamarre , à Plonéour-Trez.
 Lejeune , à Lannilis.
 Masson , à *idem*.
 Lunven , à Guissény.
 Le Clech , Ch.^{les} , à Plou-
 guerneau.
 Le Boulch , à Plabennec.
 Prat , à Ploudalmézeau.
 Julien , à *idem*.
 N. , à Porspoder.
 Le Vessel , à Saint-Renan.
 Mével , à *idem*.
 Jacolot , au Conquet.
 Bernard , à Ouessant.

TRIBUNALDE 1.^{re} INSTANCE SÉANT A MORLAIX.M. GUÉGOT , *président*.MM. Duplessix - Quémeneur , *président hono-
raire*.Le Denmat-Kervern , *juge*.Picquet , *juge d'instruction*.Camenen , *juge*.Rivoallan , *juge suppléant*.MM. Barazer-Lannurien , *juge suppléant*.Le Bozec , *idem*.Godefroy , *procureur du Roi*.Gouin , *substitut du procureur du Roi*.Briant , *greffier*.Le Bihan , *commis greffier*.**Avocats.**Guégot , *bâtonnier*.

Barazer Lannurien.

Rivoallan ,

Gillart de Keranflech.

Villart.

Découvrant.

Belleour , fils.

Swiney , aîné.

Comité consultatif des communes , des hospices
et bureaux de bienfaisance de l'arrond.†

MM. Lannurien , Le Bozec et Legac-Lansalut.

Avoués.**MM.**

Lansalut , licencié.

Bellour.

Lonquer-Kermenguy.

MM.

Querret.

Le Bozec , licencié.

Beaulard , *idem*.**Huissiers audiençiers.****MM.**

Boscaff.

Dourver.

Jézéquel.

MM.

Cabon.

Maillard.

Juissiers ordinaires.

MM.

Lucas, à St.-Pol-de-Léon. |
Le Bastard, à Landivisiau.

MM.

Ficher, à Guerlesquin.
Le Roux, à Lanmeur.

Notaires.

MM.

Lazennec, à Morlaix.
Barazer, à *idem*.
Le Noan, à *idem*.
Durivage-Guillaume, à *id.*
Le Teurnier, à *idem*.
Le Férec, à Landivisiau.
Cozanet, à *idem*.
Le Conte, à *idem*.
Piriou, à Guimiliau.
Duval, à Lanmeur.
Le Normand, à *idem*.
Le Bourdonnec, à Plou-
gasnou.
Folgalvez, à Plouézoch,
Bourven, à Plougouven.
Le Magne, à Plouigneau.
Le Coz, à Botsorhel.
Le Blanc, à Guerlesquin.

MM.

Rozec, à Plouescat.
Le Clech, à *idem*.
Bodénès, à Plounévez-Loc.
Landouar, à Lanhouarn.
Pollard, à Plouzévédé.
Riou, à Plouvorn.
Inizan, à Cléder.
Miorcec, à Saint-Pol-de-L.
Macé, à *idem*.
Ménez, à *idem*.
Milin, à Roscoff.
Corvé, à Sizun.
Rumen, à Commana.
Le Bescond, à Taulé.
Lajéat, à Guiclan.
Lamendour, à Plonéour-M.
La Caze, à Saint-Thégonn.
Bourven, à Pleyber-Christ.

TRIBUNALDE 1.^{re} INSTANCE SÉANT A CHATEAULIN.M. LE MEUR, *président*.MM. Huguet *juge d'instruction*.Saulnier de la Pinelais, *juge*.MM. Le Ster, 1.^{er} *juge suppléant*.N....., 2.^e *idem*.Bossis, *procureur du Roi*.Toullic, *substitut du procureur du Roi*.Léon, *greffier*.Le Guillou, *commis greffier*.**Avocats.**

MM. Lacoste et Gilbert-Villeneuve.

*Comité consultatif des communes, des hospices
et bureaux de bienfaisance de l'arrond.*

MM. Le Ster, Fénigan et N....

Avoués.

MM.

Le Ster.
Guermeur.

MM.

Fénigan.
N.....

Juissiers.

MM.

Guéguénou, à Châteaulin.
Riou, à *idem*.
Halléguen, à *idem*.
N....., à *idem*.
Derrrien, à Carhaix.
Juloux, à *idem*.
Le Dréau, à Châteauneuf.
N....., à *idem*.

MM.

Jaffrénou, à Huelgoat.
Labigou, à *idem*.
Taro, fils, à Pleyben.
Chénel, à Brasparts.
N....., à *idem*.
Carraz, à Crozon.
N....., à *idem*.



TRIBUNAUX DE PAIX.

JUGES DE PAIX.	CANTONS.	GREFFIERS.
----------------	----------	------------

Arrondissement de Brest.

MM.		MM.
Saillour.	BREST, 1 ^{er} arron.	Paillard.
N.	Brest, 2 ^e arrond.	Lavau.
Le Coat Dubois.	Brest, 3 ^e arrond.	Le Fol.
Malgorn.	Ouessant.	Héré.
Le Bris.	Daoulas.	Bergot.
Quéré.	Landerneau.	Robert.
Le Flo.	Lesneven.	Aubrée.
Lucas.	Plabennec.	Mazé.
Crusel.	Ploudiry.	Bouroullec.
Carof.	Ploudalmézeau.	Barbier.
Salatin.	Lannilis.	Bergot.
Levesse.	Saint-Renan.	Poullaouéc.

Arrondissement de Morlaix.

Mauduit.	MORLAIX.	Roséc.
Guennegan.	Landivisiau.	Pivain.
Le Guillou.	Lanmeur.	Cloarec.
Jaouën.	Ponhou.	Leverge.
Belleguic.	Plouescat.	Pétel.
Hervaut.	Plouzevedé.	Chauvin.
Le Hir.	St. Pol-de-Léon.	Le Saout.
Poulliquen.	Sizun.	Guillou.
Broustaille.	Taulé.	Crosson.
Cavan.	St.-Thégonnec.	Mer.

JUGES DE PAIX.	CANTONS.	GREFFIERS.
----------------	----------	------------

Arrondissement de Châteaulin.

MM.		MM.
Rault.	CHATEAULIN.	Bourgays, fils.
Veller de Kersalaun.	Carhaix.	Banéat.
Maisonneuve.	Châteauneuf.	Dubois.
Druy.	Crozon.	Hénault.
N.	Le Faou.	Le Menn.
Cloarec.	Huelgoat.	Le Foll.
Huzard.	Pleyben.	Le Taro.

Arrondissement de Quimper.

Le Hars, aîné.	QUIMPER.	Grisard.
Salaun.	Briec.	Le Goïc.
Malherbes.	Concarneau.	Le Mavyc.
Bélégue.	Douarnenez.	Cosquer.
Pelletier.	Fouesnant.	Le Boédec.
De Kerstrat.	Plougastel.	Arhant.
Moreau.	Pont-Croix.	Boulain.
Leborgne.	Pont-Labbé.	Legouarch.
Hégl.	Rosporden.	Girard.

Arrondissement de Quimperlé.

Hervel.	QUIMPERLÉ.	Kernen.
De Kerhoualan.	Arzano.	Daniel.
Guyho.	Bannalec.	Le Grand.
Kersulec.	Pont-Aven.	Hélou.
Guyho.	Scarz.	Jaouen.



TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Brest.

MM.	MM.
P. ^{re} Chaussard, <i>Président.</i>	Lhuillier, <i>juge-suppléant.</i>
Bérard, <i>juge.</i>	Heuzé-Lourmand, <i>idem.</i>
Bersolle, Auguste, <i>idem.</i>	Laligne, <i>idem.</i>
Kerros, <i>idem.</i>	Launay, <i>idem.</i>
Monge, père, <i>idem.</i>	Monteaud, <i>greffier.</i>

Morlaix.

MM.	MM.
Duhamel, <i>Président.</i>	Braouézec, <i>juge suppléant.</i>
Kergos, <i>juge.</i>	Peschard, <i>idem.</i>
Desloges, <i>idem.</i>	Daniellou, <i>greffier.</i>
Beau, <i>idem.</i>	Jouan, <i>commis juré.</i>
Barbanson, aîné, <i>idem.</i>	Cabon, <i>huissier.</i>
Le Roux, <i>juge-suppléant.</i>	N....., <i>idem.</i>
Riou, <i>idem.</i>	

CHAMBRE consultative des Arts et Manufactures de la Ville de Morlaix.

MM.	MM.
Le Bras.	Puyo.
Riou.	Alexandre, fils aîné.
Frébourg.	Tilly.

Quimper.

MM.	MM.
Bilhou, <i>président.</i>	Ferron, père, <i>juge-suppl.</i>
Alavoine, <i>juge.</i>	Blot, père, <i>idem.</i>
Eloury, aîné, <i>idem.</i>	Dérédec, <i>greffier.</i>
J.-M. Delahubaudière, <i>id.</i>	

AGENS CONSULAIRES DES NATIONS ÉTRANGÈRES.

MM.

- PERRIER, Antoine, Consul général d'Angleterre, à Brest, pour les départemens du Finistère et du Morbihan.
- RIVET, François, Consul général de la Nation Portugaise, à Nantes, pour les départemens du Morbihan, du Finistère et des Cotes-du-Nord.
- BERSOLLE, Louis-Auguste, Consul de Hanovre et Vice-Consul des Nations Prussienne et Suédoise, à Brest.
- COCHOIS, Vice-Consul de la Nation Suédoise et de la Grande-Bretagne, à Quimper.
- BERSOLLE, Armand, Vice-Consul de la Nation Espagnole, dans les ports de Brest et de Landerneau.
- C. J. M. DELAHUBAUDIÈRE, frères, Agens consulaires d'Espagne et de Prusse, à Quimper.
- BOUET, Alexandre, Agent consulaire de la Nation Anglaise, à Brest, et dans le département du Finistère.
- ALEXANDRE, fils aîné, Vice-Consul d'Angleterre, à Morlaix.



ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. JOUBERT, directeur, à Quimper.
 Gobillard, inspecteur, à *idem*.
 De Madec, fils, contrôleur, à *idem*.
 Rouxeau de Rosencoat, surnuméraire,
 à *idem*.
 Frolo-Kerlivio, *idem*, à *idem*.
 Le Pomellec, contrôleur principal, à
 Brest.
 Ganne, contrôleur, à Brest.
 De Gaultier, *idem*, à Morlaix.
 Augustin, *idem*, à *idem*.
 Dumanoir, *idem*, à Châteaulin.
 De Trédern, *idem*, à Quimperlé.

CADASTRE.

M. DESSAUX, Géomètre en chef, à Quimper.

GÉOMÈTRES-ARPEUTEURS.

MM.	MM.
Azémar.	Hippolyte Guichoux.
Jobbé-Duval, aîné.	Dyévre.
Taconnet.	Petit.
Jobbé-Duval, jeune.	Et 14 élèves auxiliaires.
Toullec.	



RECETTE

DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. DOSNE, chevalier de la légion d'honneur,
 Receveur général.

Arrondissement de Brest.

M. DOSNE, Receveur général et particulier.

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Sausset.	Brest, premier arrondissement.
Hersent.	Brest, deuxième arrondissement.
Le Beurrière. . . .	Guiler, Bohars, St.-Pierre-Quilbig.
Borgnis Desbordes.	Gouesnou, Plabennec.
Rouilly.	Plouguerneau, Guissény.
Caroff.	Ploudalmézeau, Lampaul-Ploudal- mézeau, Plouguin, Saint-Pabu, Landunvez.
Trobert.	Lesneven, St.-Méén, Trégarantec, Ploudaniel.
Vignioloul. . . .	Plouider, Kernouës, Guiquellau, Saint-Frégant.
Aguesse.	Plounéour-Tréz, Klouan, Goulven.
Bazil.	Brêles, Lampaul-Plouarzel, Lanil- dut, Plourin, Larret, Porspoder.
Bergevin.	Plouvien, Loc-Brévalaire, Lanar- vily, le Drénec, Kernilis.
Héré.	L'isle d'Ouessant.

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Conrier.	Bourblanc, Coatméal, Guipronvel, Milizac, Tréouergat, Lanrivoaré.
Marion, fils. . . .	Lannilis, Tréglonou, Landéda.
Girard, aîné. . . .	Hanvec, St.-Eloi, Rumengol, l'Hôpital-Camfrout, Logonna, Irillac.
Gourvès.	Plougastel, Loperhet, Daoulas.
Bourhis.	Dirinon, Pencran, St.-Thonan, Trémaouézan, Plouédern, St.-Urbain.
Le Roy.	Ploudiry, Tréflévénez, Le Tréhou, la Martyre, Lanneufret, Loc-Eguiner, la Roche.
Charuel, Henry. . .	Lambézellec, Saint-Marc.
Berrubé.	Le Conquet, Plougonvelin, Trébahu, l'Isle-Molène, Ploumoguier.
Cramoisy.	Guipavas, Saint-Divy, La Forest, Kersaint-Plabennec.
Le Roux.	Landerneau.
Le Cloître, fils. . .	St.-Renan, Plouzané, Loc-Maria, Plouarzel.

Arrondissement de Morlaix.

M. L'HUILIER, Chevalier de la Légion d'honneur, Receveur particulier.

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Delvincourt. . . .	Landivisiau, Bodilis, Plougourvest, Guimiliau, Lampaul.
Ollivier.	Plounéventer, Saint-Servais, Lanhouarneau, Plougar.
Lallour, fils. . . .	Lanmeur, Plouégat-Guer., Garlan,

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Delaunay.	Guimaec, Saint-Jean-du-Doigt, Loquierec, Plouézoeh.
Ksazon du Vijac. .	Ploujean, St.-Martin-des-Champs, Sainte-Sève, Plourin.
Perrier.	Le Ponthou, Plouigneau, Plougonven.
Boyer.	Guerlesquin, Lannéanou, Botsorhel, Plouégat-Moysan.
Le Bihan.	Plouescat, Cléder.
Tériot.	Plonévez-Lochrist, Tréflès.
Le Flahec.	Plouzévéde, St.-Vogay, Trésilidé, Plouvorn, Tréflaouénan.
Le Dault.	Roscoff, l'Isle-de-Batz, Plougoulm, Sibiril.
Guillermé.	Sizun, Commana, Locmélar, St.-Sauveur.
Gousselin.	Taulé, Henvic, Carantec, Locqué-nolé.
Pinchon.	Plouénan, Mespaul, Guiclan.
Lescornet.	Pleibert-Christ, Plonéour-Ménez, Le Cloître, Saint-Thégonnec.
Varenne.	Saint-Pol-de-Léon.
Delamonnerraye. .	Morlaix.
Gicquet de Preissac.	Plougasnou.



Arrondissement de Châteaulin.

M. BERTHELEY, Receveur particulier.

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Lallour, J.-F. . .	Carhaix, Plouguer, Plounévezel, Kergloff.
Lallour, L.-M. . .	Châteaulin, Cast, Saint-Coulitz, Saint-Ségal, Dinéault.
Le Monze. . . .	Argol, Landevennec, Plomodierne, Saint-Nic, Telgruc, Trégarvan.
Lebreton. . . .	Pleyben, Lennon, Lotey, Gouezec.
Lester, Emmanuel.	Coray, Leuhan, Trégourès, Laz, Edern.
Tourret. . . .	Crozon, Camaret, Roscanvel.
Séré.	Châteauneuf, Landeleau, Saint-Goazec, Saint-Thois, Plonévez-le-Faou, Collorec.
Favennec. . . .	Brasparts, Lannédern, Loqueffret, Le Cloître.
Dénic.	Huelgoat, Scrignac, Berrien, Bo-lazec, La Feuillée.
Le Stir.	Le Faou, Rosnohen, Quimerch, Lopérec, Logonna-Quimerch.
Guéguennou. . .	Loc-Ronan, Quéménéven, Plounévez-Porzay, Ploéven.
Le Moal.	Poullaouen, Locmaria, Plouyé.
Pascal.	Spézet, Saint-Hernin, Motreff, Glédén-Poher.

Arrondissement de Quimper.

M. MOREAU, Receveur particulier.

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Le Quitot. . . .	Audierne, Glédén-Cap-Sizun, Plogoff, Goulien, Primelin, Esquibien.
Dagorne. . . .	Briec, Langolen.
Laporte.	Concarneau, Beuzec-Conq, Lannic; Trégunc.
Mahieu.	Douarnenez, Ploaré, Poullan, Pouldergat.
De Lalande-Calan.	Rosporden, Elliant, Tourn, Saint-Yvy.
Ducap.	Kerfeuntun, Ergué-Gabéric; Ergué-Armel.
Le Fraper. . . .	Fouesnant, Saint-Evarzec, Clobars-Fouesnant, Gouesnach, Pleuven, Perguet.
Lebreton. . . .	Plogastel-Saint-Germain, Plonéis, Landudec, Guilers, St-Honoré, Pluguffan.
Brousmiche, Paul.	Penhars, Plomelin, Plogonnec, Guengat.
Néel.	Plomeur, Penmarch, Saint-Jean-Trolimon, Trégouennec, Plobannalec, Treffiagat.
Cosquer.	Peumeurrit, Plonéour, Tréogat, Plovan, Pouldreuzic.
Dorn.	Pont-Croix, Plouhinec, Beuzec-Cap-Sizun, Mahalon, Meillars, Plozévet.

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Bargain.	Pont-Labbé, Combrit, l'Isle-Tudy, Tréméoc, Loctudy.
De Madec, père.	Quimper.

Arrondissement de Quimperlé.

M. LAZARE, Receveur particulier.

PERCEPTEURS.	COMMUNES.
MM.	
Le Nardou.	Arzano, Guilligomarch, Rédéné, Tréméven.
Faugeyroux.	Bannalec, Le Trévoux, Melgven, Kernével.
Birquelle.	Moëlan, Clohars-Carnoët.
Hugo.	Pont-Aven, Névez, Nizon, Riec.
Bosq.	Quimperlé, Beye.
Juloux.	Querrien, Saint-Thurien, Mellac.
Le Guernalec.	Scatër.



ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ÉTAT des Employés de tout grade, avec indication de leur domicile.

MM.

AVRIL, directeur, à Quimper.
Dumanoir, père, inspecteur, à *idem*.
Bitouzé du Fournel, vérificateur, sans résidence fixe,
Boucher, *idem*, *idem*.
Amiot, *idem*, *idem*.
Avril, fils, premier commis de la direction, à Quimper.
Le Bouteiller, garde-magasin du timbre, à *idem*.
Buzaré, père, receveur du timbre extraordinaire, à *id*.
Tourbier, timbreur, à *idem*.
De Nampty, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Bannalec.
Palierne, fils, receveur de l'enregistrement, à Brest.
Palierne, père, receveur des domaines et conservateur des hypothèques, à *idem*.
Gaubert, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Carhaix.
Foucault, *idem* et conservateur des hypothèques, à Châteaulin.
Saint, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Châteauneuf.
Billette, *idem*, à Concarneau.
Meynier, *idem*, à Crozon.
Guérault, *idem*, à Douarnenez.
Billette, *idem*, à Guerlesquin.
Marquet, *idem*, à Huelgoat.
Le Goarant, *idem*, à Landerneau.
Verchin, *idem*, à Landivisiau.

Boisnet, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Lanmeur.

Grobon, *idem*, à Lannilis.

Le Brigant, *idem*, à Lesnéven.

Ply, *idem* et conservateur des hypothèques, à Morlaix.

Dohin, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Plouescat.

Buzaré, fils, *idem*, à Pont-Croix.

Durumain, *idem*, à Pont-Labbé.

Deshaies, receveur de l'enregistrement, à Quimper.

Briant, receveur des domaines et conservateur des hypothèques, à *idem*.

Crespel, receveur de l'enregistrement et des domaines et conservateur des hypothèques, à Quimperlé.

Baron, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Saint-Pol-de-Léon.

Pluchon, *idem*, à Saint-Renan.



ADMINISTRATION

DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Etat des Employés de tout grade, formant le personnel des Contributions indirectes, dans le Département.

DIRECTION DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Quimper.

MM.

DE CROISMARC, directeur du département, à Quimper.

Delafosse, contrôleur de comptabilité, à *idem*.

Michel, premier commis de direction, à *idem*.

Allotte, deuxième *idem*, à *idem*.

Dubois, troisième commis de direction, à Quimper.

Losties, contrôleur ambulant, à *idem*.

Piolaine, *idem*, à Morlaix.

Damphernet, recev. principal, entreposeur, à Quimper.

Garnier, recev. particulier, entreposeur, à Quimperlé.

Jourdren, contrôleur de ville, à Quimper.

De Malherbes, receveur à cheval, à Quimper.

Le Normant-Kergué, *id.* à Concarneau.

Le Boucher, *id.* à Pont-Croix.

Rondeau, *id.* à Pont-Labbé.

Bêhic, receveur à pied, à Douarnenez.

Guyot, Receveur à cheval, à Quimperlé.

Le Troadec, *id.* à Rosporden.

Sablière, commis à cheval, à Quimper.

Thézan, *id.* à Concarneau.

Girault, *id.* à Pont-Croix.

Gouët, *id.* à Pont-Labbé.

Chevalier, commis adjoint à pied, à Douarnenez.

Aubry de Mohon, commis à cheval, à Quimperlé.

Le Masson-Morinière, *id.* à Rosporden.

Audebert, commis à pied, chef de service, à Quimperlé.

Michel, commis à pied, à *idem*.

Condamain,

Siguay,

Le Bon,

Aubert,

Prévost,

Duport,

Lansalut,

Heyraux,

Renault,

Duffeigna,

Le Vessel,

} commis à pied, à Quimper.

} surnuméraires du service actif, sans résidence fixe.



Arrondissement de Brest.

MM.

VANEAU, directeur particulier,
 Ponteau, premier commis de direction,
 Esvan, deuxième *idem*,
 Sablière, receveur principal,
 La Martre, entreposeur,
 Le Grand, contrôleur de ville,
 Le Grain, *idem*,
 Bigot, contrôleur de la garantie,
 Le Guillou-Créisquer, receveur particulier sédentaire,
 à Recouvrance.

} à Brest.

Belhommet, receveur à cheval, à Landerneau.
 Revault, *idem*, à Lesnéven.
 Billette, *idem*, à Lambézellec.
 Brionne, *idem*, à Lannilis.
 Ruello, *idem*, à Saint-Renan.
 Duval de Kermoda, commis à cheval, à Landerneau.
 Le Bozec, *idem*, à Lesnéven.
 Thomas, *idem*, à Lambézellec.
 Rideau, *idem*, à Lannilis.
 De Kersaintgily, *idem*, à Saint-Renan.

} commis à pied, à Brest.

Cottard,
 Faisant,
 Richebraque,
 Descormiers,
 Granval,
 Cosmao,
 Goury,
 Onfray-Kermoalquin,
 Dieulanger,
 Bossard,
 Dupond,
 Kervenno,

Bodereau, commis à pied, chef de service, à Recouvrance.

Dupé, commis à pied, à *idem*.

Belmon, *idem*, à *idem*.

Bernard, *idem*, à *idem*.

N....., *idem*, à Landerneau.

N....., surnuméraire appointé, à *idem*.

N....., *idem*, à Brest.

Arrondissement de Morlaix.

MM.

GRUET, directeur particulier,
 Thalamot, commis de direction,
 Delavillério, receveur principal,
 Bourboulon, entreposeur,
 Samoal, contrôleur de ville,
 Laurentz, receveur à cheval,

} à Morlaix.

Thoraval, *idem*, à Landivisiau.
 Loret, *idem*, à Plouescat.
 Mouchet, receveur à pied, à Saint-Renan.
 La Fourcade, receveur à cheval, à Lanmeur.
 Duchesne, commis à cheval, à Morlaix.
 Pidancier, *idem*, à Landivisiau.
 Gand, *idem*, à Lanmeur.
 Granger, *idem*, à Plouescat.
 Cochet, commis adjoint à pied, à Saint-Pol-de-Léon.
 André,
 Raveneau,
 Le Roux,
 Dubuisson,
 Guyho,
 De la Rue,
 Le Saint, surnuméraire appointé, à Roscoff.

} commis à pied, à Morlaix.



Arrondissement de Châteaulin.

MM.

LE BASTARD, directeur particulier, à Châteaulin.
 Le Corre, surnuméraire de direction, à *idem*.
 Savantier, receveur principal, entreposeur, à *idem*.
 Le Blond, receveur à cheval, à *idem*.
 Losties-Kerhorre, *idem*, à Châteauneuf.
 Cariot, *idem*, à Carhaix.
 Charpentier, *idem*, à Huelgoat.
 Kmasson-Kissel, *idem*, à Crozon.
 Jouan-Kervénoaël, commis à cheval, à Châteaulin.
 Jouan, *idem*, à Châteauneuf.
 Le Days, *idem*, à Carhaix.
 Cauderan, *idem*, à Huelgoat.
 Marjot, *idem*, à Crozon.
 Chalandre, commis à pied, chef de service, à Châteaulin.
 Léonard, commis à pied, à *idem*.

Manufacture royale de Morlaix.

MM.

BRULARD, régisseur,
 Lorient, inspecteur de fabrication,
 Cailleux, contrôleur,
 Gouin, garde-magasin,
 Le Blanc, premier commis,
 Le Sueur, deuxième commis,
 Lorient, élève,

} à Morlaix.



DOUANES ROYALES.

DIRECTION DE BREST.

ÉTAT des Employés présentement en activité
 et résidant dans le département.

MM.

DE KOLLY, directeur, à Brest.
 Deu, inspecteur, à *idem*.
 De Marcenay, *idem*, à Morlaix.
 Petit, *idem*, à Saint-Pol-de-Léon.
 Coudé, sous-inspecteur, à Crozon.

Bureaux de la Direction.

De Kolly, fils, premier commis de la direction, à Brest.
 Pinchon, deuxième *idem*, à *idem*.
 Michel de Bonnefond, troisième *idem*, à *idem*.
 Lucas la Pommeraye, quatrième, *idem*, à *idem*.
 Mesrouze-Grandelos, cinquième, *idem*, à *idem*.

BUREAUX DE PERCEPTION.

INSPECTION ET PRINCIPALITÉ DE BREST.

MM.

Deu, inspecteur, à Brest.
 Roche, receveur, à Port-Launay.
 Le Gualès, receveur, à Camaret.

Bésnier la Noslière, visiteur, à Camaret.
 Le Guillouzer, receveur, à Morgat.
 Obet, *idem*, à Lanvéoc.
 Sacaley, *idem*, à Lefret.
 Prédal, *idem*, à Landerneau.
 Davelny, visiteur, à *idem*.
 Zimmermann, receveur, à Daoulas.
 Caillaux, *idem*, au Faou.
 Noblet, *idem*, à Plougastel.
 Magnier, receveur principal,
 De Lisle, contrôleur aux visites, s.-inspecteur,
 Colesson, contrôleur aux entrepôts,
 Dézevaux, commis principal à la navigation,
 Poirier, vérificateur,
 Boislève de la Mourouinière, *idem*.
 Perrot, *idem*,
 Arrondel, receveur aux déclarations,
 Lavige, *idem*,
 Hloyet, commis aux expéditions,
 Hernald, *idem*.
 Bonzans, commis de recette,
 Barbot, aide-vérificateur,
 Le Golias, receveur ruraliste, à Recouvrance.
 Peyron, surnuméraire, à Brest.
 Lemarchant, *idem*, à *idem*.
 Perrot, *idem*, à *idem*.

à Brest.

INSPECTION DE SAINT-POL-DE-LÉON.

Principalité de Roscoff.

MM.

Petit, Inspecteur, à Saint-Pol-de-Léon.
 Vallon, receveur, au Conquet.
 Girod, receveur, à Labéridut.
 Culembourg, *idem*, à Argenton.

Auffret, receveur, à Paluden.
 Renou, *idem*, à Labrevrach.
 Formage, *idem*, à Pontusval.
 Peychaud Cazenave, *idem*, à Plouescat.
 Graverand, receveur, à Paimpoul.
 Trédos, receveur principal,
 Le Maouic, vérificateur,
 Pinchon, *idem*,
 Barchou, commis aux expéditions,
 Duval Ramerie, receveur, à Portzall.

à Roscoff.

INSPECTION DE MORLAIX.

M. DE MARCENAY, Inspecteur, à Morlaix.

Principalité de Morlaix.

MM.

Gondouin, receveur principal,
 Trédern, contrôleur aux entrepôts,
 faisant les fonctions de s.-inspecteur,
 Lorin, vérificateur,
 Turquier, *idem*,
 Dumont, receveur aux déclarations,
 Grenier, commis aux expéditions,
 Du Vieuxchâtel, aide-vérificateur,
 Roy, commis de recette,
 Pinchon, receveur, à Penzé.
 Rouaut Champglen, surnuméraire, à Morlaix.

à Morlaix.



INSPECTION DE QUIMPER.

M. Goussard, inspecteur divisionnaire, à Quimper.
M. Parrenin, sous-inspecteur *idem*, à Douarnenez.

Bureau principal de Quimper.

MM.

Dadure, receveur principal, Ballot, vérificateur, Castagne, <i>idem</i> , Chégaray, commis de recette, Delécluse-Longraye, c. is aux expéditions, Huo de Kermorvant, surnuméraire, Dadure, fils, <i>idem</i> ,	}	à Quimper.
--	---	------------

Bureaux subordonnés.

MM.

Ballot, receveur, à Quimperlé.
 Desfoux, visiteur, à *idem*.
 Raizain, receveur, à Doëlan.
 Journet, *idem*, à Pont-Aven.
 Bernard, *idem*, à Concarneau.
 Yvenou, visiteur, à *idem*.
 Planchais, receveur, à la Forêt.
 Salmon, *idem*, à Bénauudet.
 Fleuriot, *idem*, à Pont-Labbé.
 Le Roy, *idem*, à Audierne.
 Boutté, visiteur, à *idem*.
 Dieu la Foi, receveur, à Tréboul.
 Le Taillandier, *idem*, à Douarnenez.
 Eudel, visiteur, à *idem*.
 Pigeon, *idem*, à *idem*.
 Maës, commis aux expéditions, à *idem*.

Service actif des quatre Inspections.

MM.

Labadens, contrôleur de brigades, à Camaret.
 Chapperon, lieutenant d'ordre, à Crozon.
 Adigard, capitaine, à Landévennec.
 Guillouzie, contrôleur de brigades, à Landerneau.
 Bodros, lieutenant d'ordre, à Daoulas.
 Ballot, *idem*, à Plougastel.
 Besançon, contrôleur de brigades, à Brest.
 Béchu, lieutenant principal, à *idem*.
 Michel, lieutenant d'ordre, à Portzic.
 Guivarch, contrôleur de brigades, à Labérildut.
 Pouliquen, lieutenant d'ordre, au Conquet.
 Esnault, *idem*, à Portzall.
 Michel, contrôleur de brigades, à Pontusval.
 Antoine, lieutenant principal, à Labrévrach.
 Hamard, lieutenant d'ordre, à Ménéhom.
 Geille, contrôleur de brigades, à Roscoff.
 Le Hénaff, lieutenant d'ordre, à *idem*.
 Némaskert, *idem*, à Plouescat.
 Courtois, contrôleur de brigades, à Morlaix.
 Labarre Dulaurent, lieutenant principal, à *idem*.
 Regnault, lieutenant d'ordre, à Locquéolé.
 Boisseau, *idem*, à Primel.
 De Brossard, contrôleur de brigades, à Quimperlé.
 Fountas, lieutenant d'ordre, à Rosbras.
 Le Prédour, contrôleur de brigades, à Concarneau.
 Prodel, lieutenant d'ordre, à Becmeil.
 Belluc, contrôleur de brigades, à Pont-Labbé.
 Girault, lieutenant principal, à Quimper.
 Néel, contrôleur de brigades, à Audierne.
 Levrare, lieutenant principal, à Douarnenez.





CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

SERVICE ORDINAIRE.

M. GOURY, aîné, ingénieur en chef, directeur, chargé des ponts et chaussées, des ports maritimes de commerce, des bacs et de la navigation intérieure du Finistère, à Quimper.

Arrondissement du Nord.

MM.

Frimot, ingénieur de première classe, chargé de l'arrondissement du nord et d'une partie de celui du centre, à Landerneau.

Boyer, conducteur non embrigadé, assimilé à la première classe, à Morlaix.

Frimot, conducteur non embrigadé, assimilé à la troisième classe, à Landerneau.

Arrondissement du Centre.

M. Oyon, fils, conducteur non embrigadé, assimilé à la troisième classe, à Landerneau.

Arrondissement du Sud.

MM.

Martret-Préville, ingénieur de première classe, chargé de l'arrondissement du sud et d'une partie de celui du centre, à Quimper.

De Parcieux, conducteur de troisième classe, assimilé à la première classe, à *idem*.

Florent, conducteur non embrigadé de troisième classe, à Quimper.
Le Moal, *idem*, *idem*, à *idem*.
Le Floch, *idem*, *idem*, à *idem*.

OFFICIERS DE PORTS.

MM.

N..... capitaine de première classe, à Brest.
Martret de Préville, capitaine de 2.^e classe, à *idem*.
Obet, maître de port de première classe, à Morlaix.
Bourdé de la Villauber, maître de 2.^e classe, à Quimper.

Jannoux, à Concarneau, Salaun, à Roscoff, Provost, à Landerneau, Dagorne, à Douarnenez, Porlodec-Lanvarzin, à Audierne, Le Toër, à Quimperlé, Morain, au Conquet, Petit, à Pont-Abbé, David, à Port-Launay, Le Dall, garde surveillant, exerçant les fonctions de maître de troisième classe, à Camaret.	}	maîtres de 3. ^e classe.
---	---	------------------------------------

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux de navigation. — Canal de Nantes à Brest.

BUREAU CENTRAL.

M. GOURY, Ingénieur en chef, Directeur, chargé de la surveillance des susdits travaux, dans l'étendue du Finistère, à Quimper.

M. Lallour, conducteur non embrigadé, assimilé à la deuxième classe, attaché au bureau de l'ingénieur en chef, à Quimper.

*Rivières d'Aulne, d'Hyères et Ruisseau
du Kergoat.*

MM.

Desbordes, aspirant ingénieur, à Châteauneuf.
Perennet, conducteur non embrigadé, assimilé à la
première classe, faisant fonctions de conducteur, sur
le canal.

Motreff, idem, idem, idem, à Châteauneuf.

Paillard, *idem*, de 2.^e classe, *idem*, sur le canal.

Dumoutier, *idem*, *idem*, *idem*, à Châteaulin.

Tourbier, *idem*, *idem*, *idem*, à Carhaix.

Blavon-Duchesne, *idem*, de 3.^e classe, *idem*, sur le canal.

David, *idem*, *idem*, *idem*, sur *idem*.



GRANDES ROUTES DU FINISTÈRE.

ROUTES ROYALES.

Route, N.^o 12, de Paris à Brest, par Morlaix, Landivisiau et Landerneau, 74,628 mètres.

Id. N.^o 164, d'Angers, à Brest, par Redon, Carhaix, la Fetiillée, Le Rest et Landerneau, 62,035 mètres.

Id. N.^o 165, de Nantes à Audierne, avec embranchements sur Douarnenez, par Quimperlé, Rosporden, Quimper, Douarnenez et Pont-Croix, 97,295 mètres.

Route N.^o 169, de Lorient à Saint-Pol et Roscoff, par Carhaix, Pontargonet, Morlaix, St-Pol et Roscoff, 77,078 mètres.

Id. N.º 170, de Quimper, à Lesnéven et à la Mer,
près Plounéour, par Châteaulin, le
Faou, Landerneau et Lesnéven,
80,978 mètres.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Route N.^o 1, de Lorient à Brest, par Quimperlé, Pont-Aven, Concarneau, Quimper et Lannec. 100,026 mètres, 75 centimètres.

Id. N.^o 2, de Lannion à Brest, par Morlaix, Saint-Pol et Lesnéven, 70,358 mètr. 67 cent.

Id. N.^o 3, de Châteaulin à Guingamp, par Châteauneuf et Carhaix, 51,453 mètr. 95 cent.

Id. N.^o 4, de Quimper, à Pont-Labbé, 18,844 mètr.

Id. N.º 5, de Gouesnou au Conquet, 27,776 mètr.
40 cent.

Id. N.^o 6, de Saint-Renan à Ploudalmézeau, Argenton, et Laber-Ildut, 30,916 mètr. 20 c.

Id. N.^o 7, de Lesnéven à Lannilis, depuis Le Faouët,
14,312 mètr. 80 cent.

Id. N.º 8, de Landivisiau à Kervren et Saint-Pol,
16,013 mètr. 53 cent.

Id. N.^o 9, de Rosporden, aux limites du Département, par Scaër, 20,047 mètr., 50 cent.



α V₁

000

Il reçoit un traitement annuel de 1200 f. sur les fonds départementaux; il est tenu de se porter, à la réquisition du préfet, sur les points du département où il se déclarerait des épizooties.

—

Augustin, fils, vérificateur de l'arrondissement de Quimperlé, à Quimperlé.



MM.

Abadie, capitaine adjudant de place, à Quélern,
 Girard, *idem*, à Recouvrance.
 Blouin, lieutenant adjudant de place, à Brest.
 Bourgogne, *idem*, à *idem*.
 Galy, lieutenant archiviste, à *idem*.
 Le Bugle, portier de première classe, au château du
 Taureau.

Humarque,	<i>idem</i> ,	à Concarneau.
Marmet,	<i>idem</i> ,	à Brest.
Milani,	<i>idem</i> ,	à <i>idem</i> .
Durand,	<i>idem</i> ,	à <i>idem</i> .
Bourbon,	<i>idem</i> ,	à <i>idem</i> .

Compagnie des Fusiliers-Vétérans du Finistère.

MM.

Larcher, capitaine commandant la compagnie, à Brest.
 Jaffrée, lieutenant, à *idem*.
 Robin, sous-lieutenant, à *idem*.
 Poulet, *idem*, à *idem*.

Recrutement du Finistère.

Chevalier Martin Des Pallières, capitaine d'état-major,
 commandant le dépôt de recrutement, à Quimper.



GENDARMERIE ROYALE.

ÉTAT nominatif de MM. les Officiers et Com-
 mandans de brigades de la Gendarmerie
 royale du Département.

Officiers.

MM.

VAUTHIER, capitaine command., à Quimper.
 Fauchaux, lieutenant-trésorier, à *idem*.
 N....., sous-lieutenant, à *idem*.
 Fruchard, lieutenant, à Quimperlé.
 Surosne, sous-lieutenant, à Morlaix.
 Kisling, *idem*, à Châteaulin.
 Blat, lieutenant, à Brest.

Commandans de Brigades à cheval.

MM.

Osmont, maréchal des logis, à Quimper.
 Bouillard, brigadier, à Rosporden.
 Robert, *idem*, à Pont-Croix.
 Colomb, maréchal des logis, à Quimperlé.
 Dubor, *idem*, à Morlaix.
 De Fournier, brigadier, au Ponthou.
 Barthélémy, brigadier, à Landivisiau.

La Croix, brigadier, à Saint-Pol-de-Léon.
 Cloirec, maréchal des logis, à Châteaulin.
 De Broize, brigadier, à Châteauneuf,
 Benicourt, *idem*, au Faou.
 Le Jeune, *idem*, à Locronan.
 Joubard, brigadier, à Carhaix.
 Chevalier, maréchal des logis, à Brest.
 Daniel, brigadier à Saint-Renan.
 Cousin, maréchal des logis, à Landerneau.
 Cardin, brigadier, à Lesnéven.
 Tamelier, *idem*, à Quimper.
 Chevreil, *idem*, à Lanmeur.
 Crosnier, *idem*, à Crozon.
 Léonard, *idem*, à La Feuillée.

Commandans de Brigades à pied.

MM.

Richard, maréchal des logis, à Pont-Labbé.
 Le Gault, brigadier, à Concarneau.
 Le Bras, brigadier, à Scaër.
 Primat, *idem*, à Pont-Aven.
 Le Bris, *idem*, à Ploudalmézeau.
 Lustreman, maréchal des logis, à Lannilis.

COMMISSAIRES DE POLICE.

MM.

Catelain, à Brest.
 Horry, à *idem*.
 Jacquet, à *idem*.
 Richard, à *idem*.

MM.

Jacquelin, à Morlaix.
 Triomphe, à Quimper.
 Quénechervé, à Quimperlé.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Dans chaque chef-lieu d'arrondissement, il existe une société d'agriculture, dans le but d'introduire, dans le département, les meilleurs procédés relatifs à cet art. Tous les ans le Conseil-général vote des fonds pour leurs travaux: chacune d'elles se compose de membres résidans et de correspondans; celle du chef-lieu est présidée par M. le Préfet; les autres sont dirigées par les S. Préfets de chaque arrondissement, et il y a, pour chacune, un bureau qui est chargé de l'administration de la société; ce bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire, se renouvelle de tems-entems, par scrutin, en prenant dans le nombre des membres résidans.

Chacune des sociétés se réunit tous les mois, pour s'entretenir, soit des travaux qu'ont pu faire quelques sociétaires sur leur propre exploitation, soit des achats qu'il convient de faire, tant en instrumens aratoires perfectionnés, qu'en graines de plantes utiles à la nourriture des hommes et des animaux, soit de la recherche et de l'emploi des engrais et amendemens nouveaux. A la fin de l'année budgétaire, le bureau, par l'organe de son secrétaire, rend compte à M. le Préfet, de l'emploi des fonds dans le courant de l'année écoulée.

Membres des Sociétés d'Agriculture.

QUIMPER.

MM.

Le Préfet du département, président.
Rosaven, père, vice-président.
Richard, secrétaire.

BREST.

Le Sous-Préfet de l'arrondiss., président.
Le Gentil de Quélern, vice-président.
La Crosse, secrétaire.
Dodin Dubreuil, trésorier.

MORLAIX.

Le Sous-Préfet de l'arrondiss. président.
De Saffray, vice-président.
De Blois, secrétaire.
Brulard, trésorier.

CHATEAULIN.

Le Sous-Préfet de l'arrondiss. président.
Lozach, père, secrétaire.
Benoist, trésorier.

CARHAIX.

Le Maire de Carhaix, président.
Veller-Kersalaun, secrétaire.
Blacque, trésorier.

QUIMPERLÉ.

Le Sous-Préfet de l'arrondiss., président.
Duboisguehenneuc, vice-président.
De Mauduit, secrétaire-trésorier.

COLLÈGE DE QUIMPER.

MM.

L. M. GOLIAS, principal.
Dubourg, régent de philosophie.
Trouessart, premier régent de mathématiques.
Duver, deuxième régent d'*idem*.
Duval, régent de rhétorique, sous-principal.
Derennes, régent de seconde.
Hamard, régent de troisième.
Guéguen, régent de quatrième.
Hémon, régent de cinquième.
Bolloré, régent de sixième.
Lelgoualc'h, régent de septième.
Perrin, professeur de dessin.

HOSPICE DÉPARTEMENTAL DES ALIÉNÉS.

Le Conseil général du département a fait établir, à Quimper, un hospice pour recevoir les aliénés indigènes du département. Cet hos-

pice est aussi disposé pour recevoir un nombre assez considérable de pensionnaires.

Cet établissement est dirigé par cinq administrateurs, un économiste, un médecin, un infirmier en chef, ayant sous ses ordres un nombre d'hommes de service, proportionné au nombre des malades.

La bonne administration de cet établissement, la disposition du local parfaitement situé, les soins d'un médecin ayant une longue habitude de la tenue des hôpitaux, offrent aux familles une garantie certaine que les aliénés y seront traités et soignés avec tous les égards que prescrit leur malheureuse position.

ADMINISTRATEURS.

MM.

Le Maire de Quimper, président délégué par

M. le Préfet.

Mancel du Lech, administrateur.

N....., *idem.*

Prigent, *idem.*

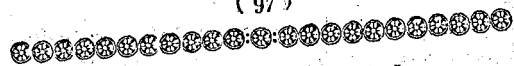
Tassel, *idem.*

Le Hars, notaire, *idem.*

Gouiffès, médecin.

Follet, père, trésorier.

Pénanrun, économiste.



MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

MM.

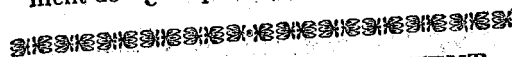
Le docteur Poupinel, pour l'arrondissement de Brest.

Le docteur Le Fèvre, pour l'arrondissement de Morlaix.

Le docteur Lemontagner, pour l'arrondissement de Châteaulin.

Le docteur Gouiffès, pour l'arrondissement de Quimper.

Le docteur Beaugendre, pour l'arrondissement de Quimperlé.



COMMUNES DU DÉPARTEMENT

OÙ IL EXISTE DES HOSPICES.

Arrondissement de Brest.

Brest, Landerneau, Lesnéven, Plourin, Saint-Renan et Landéda.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol, Roscoff et Lanmeur.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Carhaix, Crozon et le Faou.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, Pont-Labbé et Pont-Croix.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

COMMUNES DU DÉPARTEMENT**OU IL EXISTE DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.**Arrondissement de Brest.Brest, Lesnéven, Lambézellec, Guipavas,
Daoulas et Ploudalmézeau.Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol-de-Léon et Landivisiau.

Arrondissement de Quimper.

Quimper.

**INTENDANCES
ET COMMISSIONS SANITAIRES***Créées en exécution des Ordonnances du Roi,
du 7 août 1822 et du 20 septembre 1831.*Intendance Sanitaire de Brest.MM.

Le Maire de Brest, président.

Boëlle, avocat.

Droguet, médecin en chef de la marine.

Le Gris-Duval, médecin en chef de la marine.

Bretel, capitaine de vaisseau en retraite.

Monge, ancien négociant.

Léger.

La Biche, ancien directeur général des vivres.

Le général Vrignaud.

Lonays-Duverger, médecin en chef de l'hospice civil.

Intendance Sanitaire de Quimper.

Le Maire de Quimper, président.

Goury, ingénieur en chef.

Dumarhallach, propriétaire.

Veilhers, médecin.

Avril, père, directeur de l'enregistrement.

MM.

Dadure , receveur principal des douanes.
 Kerallain , médecin.
 Le Guillou , avoué.
 Dubosq , médecin.
 Delahubaudière , aîné , conseiller de préfecture.
 Rivet , avocat.

 Commission Sanitaire de Morlaix.

Le Maire de Morlaix , président.
 Deblois , ancien capitaine de vaisseau.
 Duplessix-Quémeneur , ancien procureur du
 Roi.
 Le Coq-Saint-Maure , cadet.
 Kergos , négociant.
 Alexandre , aîné , négociant.
 Kerdaniel , capitaine de frégate retraité.
 Boscher , père , chirurgien.
 Lattil , médecin.

 Commission Sanitaire de Roscoff.

Le Maire de Roscoff , président.
 Dault , Valentin , négociant.
 Rouvrier , Antoine , marchand.
 Trédos , receveur principal des douanes.
 Mège , aîné , négociant.
 Lahalle , commandant la garde nationale.
 Le Dault , Jacques , lieutenant de vaisseau
 retraité.

 Commission Sanitaire de Camaret.

Le Maire de Camaret , président.
 Férec , propriétaire.
 Constantin , négociant.
 Provost , François , propriétaire.
 Le Sous-Inspecteur des douanes.
 Le Du , Michel , propriétaire.

 Commission Sanitaire d'Audierne.

Le Maire d'Audierne , président.
 Leroy , receveur des douanes.
 Delécluse , Augustin , négociant.
 Leguillou , Casimir.
 Delécluse , Denis , négociant.
 Verny , notaire.
 Delécluse , Jean - Pierre , négociant.

 Commission Sanitaire de Concarneau.

Le Maire de Concarneau , président.
 Dumée , médecin.
 Belot , négociant.
 Jannou , officier de port.
 Laporte , négociant.

 Commission Sanitaire de Douarnenez.

Le Maire de Douarnenez , président.
 Madézo , Daniel , négociant.

MM.

Delécluse, Jean-Marie, négociant.
 Grivart, Raimond, négociant.
 Le Breton, médecin.



INDICATION DES CASERNES,

*Villes où elles sont situées, et nombre
 d'hommes qu'elles peuvent contenir.*

Place de Brest.

Petit-Couvent. — l'Etat-Major et les Bureaux.

Château. — 1370 hommes et 44 chevaux.

Caserne des Carmes. — 401 hommes.

Bâtiment du couronné du Bourguin 80 homm.

Grand Quartier de Recouvrance. — 1061 hom.

Maisons Sévère et Clérec, à idem. — 83 homm.

*Caserne du Fort Porzic et petits Bâtimens
 accessoires.* — 1380 hommes.

TOTAUX. . . . { 4375 hommes
 44 chevaux.

Place de Morlaix.

Caserne des Capucins. — 300 hommes.

Caserne des Jacobins. — 300 hommes et
 130 chevaux.

TOTAUX. . . . { 600 hommes.
 130 chevaux.

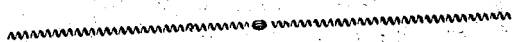


Place de Quimper.

Quartier des Urselines. — 1000 hommes.

Quartier de Loc-Maria. — 28 sous-officiers
 et soldats.

TOTAUX. . . . 1028 sous-officiers et soldats



Place de Concarneau.

Caserne Neuve. — 3 officiers, 95 sous-offi-
 ciers et soldats.

Pont de Buis. — 1 officier, 50 sous-officiers
 et soldats.

TOTAUX. . { 4 officiers.
 145 sous-officiers et soldats.





DIRECTION DES POSTES.

M. Rox, Inspecteur divisionnaire en résidence à Cherbourg (Manche).

M. Beguin, inspecteur des postes du département du Finistère.



Bureau du Chef-Lieu.

MM.

Sauvinet, Directeur, à Quimper.

Dumoulin, premier commis, à *idem*.

De la Grandière, deuxième *idem*, à *idem*.

Le Bureau est ouvert au Public pour toutes les parties du service (celui des articles d'argent excepté) depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et de 3 à 5 heures du soir.

Les articles d'argent ne peuvent être reçus que jusqu'à midi seulement.



Arrivée et Départ des Courriers.

Route de Quimper à Brest et de Brest à Paris.

ARRIVÉE	tous les jours	La distribution a lieu le
	à 6 h. du soir.	même jour à 7 h. du soir.
DÉPART	tous les jours	La dernière levée de la
	à 9 h. du soir.	boîte se fait à 8 h. du soir.

Route de Quimper à Nantes et au-delà.

ARRIVÉE	tous les jours	La distribution a lieu le
	à 9 h. du soir.	lendemain à 8 h. du matin.
DÉPART	tous les jours	La dernière levée de la
	à 6 h. du soir.	boîte se fait à 5 h. du soir.

On est forcé d'affranchir les lettres pour les pays ci-après désignés, sans quoi elles resteraient au rebut :

Les Iles et Établissements français aux Indes ;

Les colonies françaises de l'Amérique ;

Les Etats-Unis d'Amérique ;

Le Royaume d'Angleterre,

L'Empire héréditaire d'Autriche ;

L'Italie autrichienne ;

L'Empire de Turquie ;

L'Espagne ;

Le Portugal ;

La Suisse.

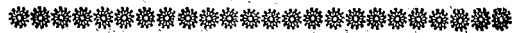
Les lettres pour les Colonies anglaises ; expédiées par la voie d'Angleterre , ne peuvent aller à leur destination , qu'autant qu'elles seront affranchies en *Angleterre même*.

LOUVETERIE.

MM.

Huard , lieutenant de louveterie , au Pont-Labbé.

De Kermorial , aîné , *idem* , à sa terre de Kerminy , près Rosporden.



L'UNION ,

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie ,

ET COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE ,

AUTORISÉES

Par Ordonnances du Roi du 5 octobre 1828 et 21 Juin 1829 , établie à Paris , rue Grange-Batelière , numéro 1.^{er}.

CAPITAL SOCIAL : VINGT MILIONS DE FRANCS ;

Dont moitié affectée spécialement aux *Assurances contre l'Incendie* , et moitié aux *Assurances sur la Vie*.

NOTA. Il n'existe aucune solidarité entre les deux Compagnies.

Administrateurs : MM. J. HAGERMAN , J. A. BLANC , B. FOULD , G. ODIER , L. D'EICHTHAL , S. WEILLES , Banquiers ; L. TORRAS , Associé de Mallet frères et compagnie ; E. SALVERTE , Membre de la Chambre des députés ; DE ROUGEMONT , propriétaire.

Directeur : M. MAAS.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

La compagnie assure contre l'incendie et contre le feu du ciel , et moyennant une prime fixe , toutes les propriétés , mobilières et immobilières.

Elle se fait remarquer par la modicité de ses primes et la simplicité de sa police où elle a supprimé toutes les dispositions qui donnent lieu ordinairement à des difficultés.

Elle a déjà obtenu un grand nombre d'assurances sur tous les points de la France, et elle a donné des preuves répétées de son équité dans le règlement des sinistres.

ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE.

La Compagnie assure toutes sommes, jusqu'à concurrence de 100,000 francs, sur la vie d'une personne, c'est-à-dire qu'elle s'oblige, en cas de décès d'un assuré, à payer un capital à sa veuve, à ses héritiers ou à des tiers.

Elle assure des dots aux enfans, elle reçoit les économies des ouvriers, des employés, des personnes de toutes classes, pour leur rendre un capital, ou leur servir une rente si elles parviennent à un certain âge.

Elle constitue des rentes viagères, et accorde un intérêt d'environ 7 p. 100 à 45 ans, 8 p. 100 à 52 ans, 9 p. 100, à 57 ans, 10 p. 100 à 60 ans, 12 p. 100 à 66 ans, et 13 p. 100 à 70 ans.

Les rentes peuvent être constituées sur deux têtes, avec reversion de tout ou partie au profit des survivans.

Enfin la compagnie a été autorisée à comprendre dans ses opérations les placemens à intérêts composés sans chances de mortalité. Elle ajoute les intérêts au capital, non pas en fin d'année seulement, mais même à chaque semestre.

La compagnie accorde aux principales classes d'assurés une participation de 20 p. 100 dans ses bénéfices.

Ainsi elle offre au public, soit pour les assurances contre l'incendie, soit pour les assurances sur la vie, les conditions les plus avantageuses et les plus fortes garanties.

La compagnie a des agens dans les principales villes des départemens.

Elle est représentée à Quimper par M. P. BROUSMICHE.



ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

DIOCÈSE DE QUIMPER.

M.^{sr} Jean-Marie-Dominique DE POULPIQUET
DE BRÉSCANVEL,

Né au Château de Lesmel (Plouguerneau), le 4 août 1759, sacré Evêque de Quimper, dans l'Eglise métropolitaine de Paris, le 13 Juin 1824; Membre de la Commission de la Maison centrale des Hautes Etudes ecclésiastiques.

Vicaires Généraux.

M. LE BRIS et M. SAUVEUR.

Secrétaires de l'Evêché.

M. Michel et M. Alexandre.

Chanoines Titulaires.

MM.
Le Clanche.
Binard.
Langrez.
Sauveur, vic. gén.
Le Gac.

MM.
Nédélec, curé de la
cathédrale.
Mével.
Postec, supér. du sém.
Michel, secrétaire.

Chantoines Honoraires.

MM.

Le Gac de Lansalut.
Duval.
Couffon.
Le Bris, vic. gén.

MM.

Graveran, curé de
Brest.
Monfort.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

M. POSTEC, Chanoine, Supérieur.

Professeurs.

MM.

Quilien, Dogme.
Jégou, Morale.
Kvoal, Écriture sainte.

MM.

Caradec, Philosophie.
Goujon, Directeur-Éco-
nome.

PETIT-SÉMINAIRE DE QUIMPER.

M. MARZIN, Prêtre, Supérieur.

Professeurs.

MM. Le Naour, Rhétorique.

Le Guillou, Seconde et Mathématiques.

Le Scour, Troisième.

MM. Léost, prêtre, Quatrième et Mathémat.
Le Bihan, prêtre, Cinquième.
Sionnet, diacre, Sixième.

PETIT-SÉMINAIRE DE PONT-CROIX.

M. KERAUDY, Prêtre, Supérieur.

Professeurs.

MM. Enu, prêtre, Rhétorique.

Pouliquen, prêtre, Seconde.

Guizouarn, prêtre, Troisième.

Le Moigne, prêtre, Quatrième.

Le Troadec, diacre, Cinquième.

Goarnisson, diacre, Sixième.

Bernard, Diacre, Septième.

Le Bras, Clerc, Mathématiques.

Kerivel, Clerc, Maître d'Étude.

Guéguen, Clerc, idem.

Menguy, Prêtre, Directeur-Économe.



CURÉS ET DESSERVANS.

Nota. Les noms imprimés en petites capitales, indiquent les Cures et MM. les Curés; les noms imprimés en lettres minuscules, indiquent les Succursales et MM. les Desservans.

Arrondissement de Quimper.

Curés et Desservans.	Curés et Succursales.
MM. LE FLOCH..	BRIEC.
Nédélec.	Langolen.
Flochlay.	Landudal.
Carjou.	Beuzec-Cong.
GOURVIL.	CONCARNEAU.
Le Maout.	Lanriec.
Balcon.	Tregunc.
GUEZANGAR.	PLOARE.
Le Bail.	Guengat.
Bernard.	Meillars.
Tanguy.	Plogonnec.
Marzin.	Pouldergat.
Pellen.	Poullan.
CASTREC.	FOUESNANT.
Quillien.	Saint-Evarzec.
Larhant.	Gouesnach.
N.	Perguet.
Lucas.	Pleuven.
BODÉNEZ.	PLOGASTEL-S.-GERMAIN.
Lullien.	Guiler.
Legall.	Landudec.

Curés et Desservans.

Cures et Succursales.

MM. N.	Lanvern & St-Honore.
Normant.	Peumec'h.
Morvan.	Ploneis.
Leguédès.	Ploneour.
Quéinec.	Plovan.
Lebars.	Lababan.
Perrot.	Plözévet.
Thalamot.	Pouldreuzic.
JARTEL.	PONT-LABBE.
Carn.	Cohibrit.
Tabourdet.	Saint-Jean-Trolimon.
Moëlo.	Loctudy.
Palud.	Ile-Tudy.
Barion.	Penmarch.
Coadou.	Plobannalec.
Le Pape.	Plomeur.
Caudan.	Treffragat.
Kersaudy.	Treguennec.
Berrégat.	Treméoc.
LE ROUX.	PONT-CROIX.
Loget.	Audierne.
Balanec.	Beuzec-Cap-Sizun.
Billon.	Cléden-Cap-Sizun.
Lepennec.	Esquibien.
Jannic.	Goulien.
Le Gouill.	Ile-de-Seins.
Riou.	Mahalon.
Yven.	Plagoff.
Silliau.	Plouhinec.
Guéguen.	Primelin.
NÉDÉLEC.	S. CORENTIN & Quimper
L'Ollivier.	St-Mathieu & idem.
Heméry.	Ergué-Armel.
Le Roux.	Ergué-Gabéric.
Boga.	Kerfunteun.
Kervennic.	Penhars.

<i>Curés et Desservans.</i>	<i>Cures et Succursales.</i>
MM. Meillard.	<i>Plomelin.</i>
Plusquellec.	<i>Pluguffan.</i>
LEBIHAN.	<i>ELLANT.</i>
Boudin.	<i>Rosporden.</i>
Loison.	<i>Tourch.</i>
Guiffant.	<i>Saint-Yvy.</i>

Arrondissement De Brest.

<i>Curés et Desservans.</i>	<i>Cures et Succursales.</i>
MM. GRAVERAN.	<i>BREST.</i>
INIZAN.	<i>BREST, côté de Recouvr.</i>
Milin.	<i>Saint-Pierre-Quilbignon.</i>
PENARUN.	<i>LAMBÉZELLEC.</i>
Lannuzel.	<i>Bohars.</i>
Cloarec.	<i>Gouesnou.</i>
Créven-Kerverson.	<i>Guilers.</i>
Pouliquen.	<i>Saint-Marc.</i>
OLLIVIER.	<i>DAOULAS.</i>
Thoribé.	<i>Saint-Eloy.</i>
Mahé.	<i>Hanvec.</i>
Le Grand.	<i>L'Hôpital-Camfrout.</i>
Le Pape, Jean.	<i>Irvillac.</i>
Madec.	<i>Logonna.</i>
Kerrien.	<i>Loperhet.</i>
Mazé.	<i>Plougastel-Daoulas.</i>
Pouchoux.	<i>Rumengol.</i>
Floch.	<i>Saint-Urbain.</i>
LAVIEG.	<i>ILE-D'Ouessant.</i>
LE FUR.	<i>LANDERNEAU.</i>
Penn.	<i>Dirinon.</i>

<i>Curés et Desservans.</i>	<i>Cures et Succursales.</i>
MM. Peron.	<i>La Forêt.</i>
PULUHEN.	<i>GUIPavas.</i>
Manach.	<i>Saint-Divy.</i>
Calvez.	<i>Pencran.</i>
Gravot.	<i>Plouédern.</i>
Mingant.	<i>St.-Thonan.</i>
Alençon.	<i>Trémaouézan.</i>
BERGOT.	<i>LANNILIS.</i>
Le Borgne.	<i>Saint-Frégant.</i>
Jaouen.	<i>Guisseny.</i>
Jézéquel.	<i>Landéda.</i>
CLOAREC.	<i>PLOUGUERNEAU.</i>
GOUEZ.	<i>LESNÈVEN.</i>
Lehir.	<i>Goulven.</i>
Le Scornet.	<i>Folgoët.</i>
Crenn.	<i>Kerlouan.</i>
Quillévére.	<i>Kernouës.</i>
Roudaut.	<i>Ploncour-Très.</i>
Bourhis.	<i>Ploudaniel.</i>
Picard.	<i>Plouider.</i>
Floch.	<i>Saint-Méen.</i>
Tabou.	<i>Trégarantec.</i>
LE BARS.	<i>PLABENNEC.</i>
Cozian.	<i>Bourblanc.</i>
Bernard.	<i>Coatmeal.</i>
Grall.	<i>Drennec.</i>
Lotrous.	<i>Kernilis.</i>
Bonderf.	<i>Kersaint-Plabennec.</i>
Nicolas.	<i>Loc-Brevalaire.</i>
Le Jacq.	<i>Milizac.</i>
Le Corre.	<i>Plouïven.</i>
Boulie.	<i>Tréouergat.</i>
Tronjou.	<i>Quipronvel.</i>
ROULLOIN.	<i>PLOULDALMÉZEAU.</i>
Tanguy.	<i>Brèlès.</i>
Calvarin.	<i>Lampaul-Ploudalmé.</i>

*Curés et Desservans.**Cures et Succursales.*

MM. Stéphan.	<i>Lampaul-Plouarzel.</i>
Méar.	<i>Landunvez.</i>
Caër.	<i>Lanildut.</i>
Le Lann.	<i>Saint-Pabu.</i>
Calvez.	<i>Plouguin.</i>
Le Roux.	<i>Plourin.</i>
Corre.	<i>Porspoder.</i>
Salou.	<i>Treglonou.</i>
COTTAIN.	<i>Ploudery.</i>
Le Saint.	<i>Loc-Eguiner.</i>
Hamon.	<i>La Martyre.</i>
Milin.	<i>La Roche.</i>
Berthouloux.	<i>Treflévenez.</i>
Plantec.	<i>Tréhou.</i>
LE HIR.	<i>SAINT-RENAN.</i>
Quiviger.	<i>Le Conquet.</i>
Gléau.	<i>L'Ile-Molène.</i>
Bervas.	<i>Lanrivaré.</i>
Marc.	<i>Loc-Maria.</i>
Cloarec.	<i>Plouarzel.</i>
Le Roux.	<i>Plougonvelin.</i>
Le Bris.	<i>Ploumoguier.</i>
Labbé.	<i>Plouzane.</i>
Lunven.	<i>Trébabu.</i>

~~~~~

**Arrondissement de Morlaix.**

*Curés et Desservans.**Cures et Succursales.*

|               |                     |
|---------------|---------------------|
| MM. QUENTRIC. | <i>LANDIVISIAU.</i> |
| Bernard.      | <i>Bodilis.</i>     |
| Le Mao.       | <i>Guimiliau.</i>   |
| Cabon.        | <i>Lampaul.</i>     |

*Curés et Desservans.**Cures et Succursales.*

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| MM. N.             | <i>Plougourvest.</i>         |
| Léran.             | <i>Plouneventer.</i>         |
| Le Goff.           | <i>Saint-Servais.</i>        |
| CLECH.             | <i>LANMIEUR.</i>             |
| Legac de Lansalut. | <i>Garlan.</i>               |
| Rosco.             | <i>Guimaec.</i>              |
| Bucaille.          | <i>Saint-Jean-du-Doigt.</i>  |
| Calvez.            | <i>Loquiere.</i>             |
| Caër.              | <i>Plouégat-Guerrand.</i>    |
| Périou.            | <i>Plouezoch.</i>            |
| Troadec.           | <i>Plougasnou.</i>           |
| KERAMANACH.        | <i>MORLAIX.</i>              |
| Moal.              | <i>St-Martin-des-Champs.</i> |
| Haireaux.          | <i>Ploujean.</i>             |
| Le Page.           | <i>Plourin.</i>              |
| Macé.              | <i>Sainte-Sève.</i>          |
| PUYFERRE.          | <i>PLOUESCAT.</i>            |
| Colin.             | <i>Lanhouarneau.</i>         |
| Keranguéven.       | <i>Plounevez-Lochrist.</i>   |
| Joncourt.          | <i>Plougar.</i>              |
| Chuiton.           | <i>Treflez.</i>              |
| TANGUY.            | <i>PLOUZÉVEDÉ.</i>           |
| Le Got.            | <i>Cléder.</i>               |
| Le Guen.           | <i>Ploworn.</i>              |
| Uguen.             | <i>Trestraouénan.</i>        |
| Le Saout.          | <i>Saint-Vougay.</i>         |
| LE GOFF.           | <i>SAINT-POL-DE-LÉON.</i>    |
| Déroff.            | <i>L'Ile-de-Batz.</i>        |
| Le Gall.           | <i>Mespaul.</i>              |
| Le Guen.           | <i>Plouénan.</i>             |
| Le Bouch.          | <i>Plougoulm.</i>            |
| Poncin.            | <i>Roscoff.</i>              |
| Quiviger.          | <i>Sibiré.</i>               |
| HUET.              | <i>PLOUIGNEAU.</i>           |
| Le Teurnier.       | <i>Bothsorhel.</i>           |
| Hervoche.          | <i>Guerlesquin.</i>          |

| <i>Curés et Desservans.</i> | <i>Cures et Succursales.</i> |
|-----------------------------|------------------------------|
| MM. Jézéquel. . . . .       | <i>Lannéanou.</i>            |
| Montus. . . . .             | <i>Plouégat-Moyson.</i>      |
| Le Gallou. . . . .          | <i>Plougonven.</i>           |
| ABGRALL. . . . .            | <i>SIZUN.</i>                |
| Cloarec. . . . .            | <i>Commanna.</i>             |
| Lencot. . . . .             | <i>Locmelard.</i>            |
| Postec. . . . .             | <i>Saint-Cadou.</i>          |
| Nicolas. . . . .            | <i>Saint-Sauveur.</i>        |
| KERVENNIC. . . . .          | <i>TAULÉ.</i>                |
| Cozanet. . . . .            | <i>Carantec.</i>             |
| Rosec. . . . .              | <i>Guiclan.</i>              |
| Le Borgne. . . . .          | <i>Henvic.</i>               |
| Couffon. . . . .            | <i>Locquenolé.</i>           |
| TANGUY. . . . .             | <i>SAINT-THÉRONNEC.</i>      |
| Le Saint. . . . .           | <i>Le Cloître.</i>           |
| Marec. . . . .              | <i>Pleibert-Christ.</i>      |
| Le Lann. . . . .            | <i>Plonéour-Ménez.</i>       |

### Arrondissement de Châteaulin.

| <i>Curés et Desservans.</i> | <i>Cures et Succursales.</i> |
|-----------------------------|------------------------------|
| MM. REVIRON. . . . .        | <i>CARHAIX.</i>              |
| Salaun. . . . .             | <i>Cléden-Poher.</i>         |
| Helpin. . . . .             | <i>Saint-Hernin.</i>         |
| Bothuan. . . . .            | <i>Kergloff.</i>             |
| Le Névez. . . . .           | <i>Motreff.</i>              |
| Léon. . . . .               | <i>Plouguer.</i>             |
| Morice. . . . .             | <i>Plounevezel.</i>          |
| Gourvez. . . . .            | <i>Poullaouen.</i>           |
| Thomas. . . . .             | <i>Spézet.</i>               |
| DURAND. . . . .             | <i>CHATEAULIN.</i>           |

| <i>Curés et Desservans.</i> | <i>Cures et Succursales.</i> |
|-----------------------------|------------------------------|
| MM. Guizouarn. . . . .      | <i>Cast.</i>                 |
| Desquatrevaux. . . . .      | <i>Saint-Coulitz.</i>        |
| Clévarec. . . . .           | <i>Dinéault.</i>             |
| Quiniou. . . . .            | <i>Locronan.</i>             |
| Durand. . . . .             | <i>Saint-Nic.</i>            |
| Leborgne. . . . .           | <i>Plôven.</i>               |
| Leguillou. . . . .          | <i>Plomodiern.</i>           |
| Quévarec. . . . .           | <i>Plonévez-Porzay.</i>      |
| Le Guen. . . . .            | <i>Quéménéven.</i>           |
| Mével. . . . .              | <i>Saint-Ségal.</i>          |
| KERMEL. . . . .             | <i>CHATEAUNEUF-DU-FAOU</i>   |
| Le Gallouédéc. . . . .      | <i>Collorec.</i>             |
| Kerdreac'h. . . . .         | <i>Coray.</i>                |
| Le Bozec. . . . .           | <i>Saint-Goazec.</i>         |
| Bescou. . . . .             | <i>Landeau.</i>              |
| Corréoc. . . . .            | <i>Laz.</i>                  |
| Richard. . . . .            | <i>Leuhan.</i>               |
| Lostanlen. . . . .          | <i>Plonévez-le-Faou.</i>     |
| Bloch. . . . .              | <i>Saint-Thoix.</i>          |
| Buzaré. . . . .             | <i>Tregouvez.</i>            |
| LE PAPE. . . . .            | <i>CROZON.</i>               |
| Le Guével. . . . .          | <i>Argol.</i>                |
| Keruzec. . . . .            | <i>Camaret.</i>              |
| Mésangroas. . . . .         | <i>Landévennec.</i>          |
| Pochard. . . . .            | <i>Roscanvel.</i>            |
| Le Rest. . . . .            | <i>Telgruc.</i>              |
| PRIGENT. . . . .            | <i>LE FAOU.</i>              |
| N. . . . .                  | <i>Logonna-Quimerch.</i>     |
| Guyader. . . . .            | <i>Lopérech.</i>             |
| Le Saout. . . . .           | <i>Quimerch.</i>             |
| Masson. . . . .             | <i>Rosnohen.</i>             |
| GESTIN. . . . .             | <i>HUELGOAT.</i>             |
| Banéat. . . . .             | <i>Berrien.</i>              |
| Bléas. . . . .              | <i>Bolazec.</i>              |
| Le Guen. . . . .            | <i>La Feuillée.</i>          |
| Bernard. . . . .            | <i>Loc-Maria.</i>            |

*Curés et Desservans.**Curés et Succursales.*

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| MM. Le Bail. . . . . | <i>Plouyé.</i>     |
| Balcon. . . . .      | <i>Scrigniac.</i>  |
| LE FRIANT. . . . .   | <i>PLEYBEN.</i>    |
| Grall. . . . .       | <i>Brasparts.</i>  |
| Le Dem. . . . .      | <i>Lè Cloître.</i> |
| Séven. . . . .       | <i>Ederi.</i>      |
| Kéranguéven. . . . . | <i>Gouézec.</i>    |
| Abalain. . . . .     | <i>Lannédern.</i>  |
| Arhant. . . . .      | <i>Lennon.</i>     |
| Le Goff. . . . .     | <i>Loqueffret.</i> |
| Crozon. . . . .      | <i>Lothey.</i>     |

**Arrondissement de Quimperlé.***Curés et Desservans.**Curés et Succursales.*

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| MM. MOULLEC. . . . . | ARZANO.                 |
| Guiffès. . . . .     | <i>Guilgomarch.</i>     |
| Migcot. . . . .      | <i>Redéné.</i>          |
| CANÉVET. . . . .     | BANNALEC.               |
| Le Guillou. . . . .  | <i>Kernével.</i>        |
| Talgorne. . . . .    | <i>Melgoen.</i>         |
| Le Tauter. . . . .   | <i>Trévouz.</i>         |
| LE SAINT. . . . .    | REC.                    |
| Stanguennec. . . . . | <i>Moëlan.</i>          |
| Lhour. . . . .       | <i>Nèvez.</i>           |
| Kergoat. . . . .     | <i>Nizon.</i>           |
| Plassart. . . . .    | <i>Pont-Aven.</i>       |
| LE BOULCH. . . . .   | QUIMPERLÉ.              |
| Cautinat. . . . .    | <i>Beys.</i>            |
| Robic. . . . .       | <i>Clohars-Carnoët.</i> |
| Pengilly. . . . .    | <i>Mellac.</i>          |
| Mahe. . . . .        | <i>Tréméven.</i>        |
| RIOUAL. . . . .      | SCAER.                  |
| Coent. . . . .       | <i>Querrien.</i>        |
| Le Guillou. . . . .  | <i>Saint-Thurien.</i>   |

## SOUS-PRÉFECTURES ET MAIRIES DU DÉPARTEMENT.

**SOUS-PRÉFECTURE DE BREST.**

Premier Arrondissement composé des Cantons de BREST, Daoulas, l'Île-d'Ouessant, Landerneau, Lannilis, Lesnéven, Plabennec, Ploudalmézeau, Ploudiry et St-Renan.

M. CUREL, *Sous-Préfet à Brest, chef-lieu.*

**Conseil d'Arrondissement.**

Kerros, à Brest.  
Fleury, à *idem.*  
Riverieulx, à *idem.*  
Coatpont, à *idem.*  
Le Vessel, à Saint-Renan.  
Picaud, à Plougast.-Daoul.

Le Bourg, à Landerneau.  
Le Jeune, à Lannilis.  
Dupesseau, à Lesnéven.  
Le Borgne de Keroulas, à Brèles.  
Guillou, à Ploudiry.

## TABLEAU

*Des Communes de l'Arrondissement de Brest, avec  
le nom des maires, adjoints et leur population.*

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

**Premier Canton de Brest,**  
1.<sup>re</sup>, 2.<sup>e</sup> et 3.<sup>e</sup> Section.

|         |            |                                          |          |
|---------|------------|------------------------------------------|----------|
| Brest.. | N. . . . . | { N. . . . .<br>N. . . . .<br>N. . . . . | 29860 10 |
|---------|------------|------------------------------------------|----------|

**Deuxième Canton de Brest,**  
4.<sup>e</sup> Section.

|               |                     |                     |        |
|---------------|---------------------|---------------------|--------|
| Bohars..      | Salaun. . . . .     | Millin. . . . .     | 787 2  |
| Gouesnou..    | Lavau. . . . .      | Le Guillou. . . . . | 1525 4 |
| Guilers..     | Riverieulx. . . . . | Mailloux. . . . .   | 1281 3 |
| Lambécellec.. | Bouet. . . . .      | Quénéa. . . . .     | 7739 7 |
| Saint-Marc..  | Colin. . . . .      | Chevillote. . . . . | 1024 2 |
|               |                     | Billant. . . . .    | 12356  |

**Troisième Canton de Brest,**  
côté de Recouvrance.

|                |                  |                                    |         |
|----------------|------------------|------------------------------------|---------|
| S.P. Quilbign. | Lullien. . . . . | { Tanné. . . . .<br>Labbé. . . . . | 2967 10 |
|----------------|------------------|------------------------------------|---------|

## Canton de Daoulas.

|               |                  |                   |       |
|---------------|------------------|-------------------|-------|
| Daoulas. . .  | Liorzou. . . . . | Le Bourg. . . . . | 459 1 |
| Eloy (St.). . | N. . . . .       |                   | 484 1 |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Suite du Canton de Daoulas.

|                 |                    |                                   |        |
|-----------------|--------------------|-----------------------------------|--------|
| Hanvec. . . .   | Salaun. . . . .    | { Guillaume, Yv.<br>Guillaume, G. | 2888 6 |
| Hôpital Camfr   | Le Bras. . . . .   | Le Bourg. . . . .                 | 567 1  |
| Irillac. . . .  | Jullien. . . . .   | Lann. . . . .                     | 2222 6 |
| Logonna. . . .  | Carion. . . . .    | Perrès. . . . .                   | 1154 3 |
| Loperhet. . . . | Tanqueray. . . . . | Jaffrédou. . . . .                | 1271 4 |
|                 |                    | N. . . . .                        | 5515 8 |
| Plougastel-D.   | N. . . . .         | N. . . . .                        |        |
| Rumengol. . .   | Kernéis. . . . .   | Cevaer. . . . .                   | 422 1  |
| Saint-Urbain.   | Jan. . . . .       | Salaun. . . . .                   | 869 2  |
|                 |                    |                                   | 15851  |

## Canton de l'Île d'Ouessant.

|               |                  |                |        |
|---------------|------------------|----------------|--------|
| Ouessant. . . | Bernard. . . . . | Cozan. . . . . | 2032 6 |
|---------------|------------------|----------------|--------|

## Canton de Landerneau.

|                 |                      |                    |        |
|-----------------|----------------------|--------------------|--------|
| Dirinon. . . .  | Madec. . . . .       | Le Gall. . . . .   | 1670 5 |
| Diry [ St. ]. . | Guyannarc'h. . . . . | Madec. . . . .     | 564 2  |
| Forêt [ la ]. . | Jézéquel. . . . .    | Morvan. . . . .    | 468 2  |
| Guipavas. . .   | Maistral. . . . .    | Kernéis. . . . .   | 5332 6 |
|                 |                      | Cozian. . . . .    |        |
| Landerneau. .   | Duval. . . . .       | Belhommet. . . . . | 4933 6 |
|                 |                      | Prigent. . . . .   |        |
| Pencran. . . .  | Elouet. . . . .      | Guéguen. . . . .   | 614 2  |
| Plouédern. . .  | Bazil. . . . .       | Creff. . . . .     | 1172 3 |
| Thonan [St.].   | Gouez. . . . .       | Cesson. . . . .    | 578 2  |
| Trémaouézan.    | Jézéquel. . . . .    | Le Roux. . . . .   | 464 2  |
|                 |                      |                    | 15795  |

## Canton de Lannilis.

|                |                 |                  |        |
|----------------|-----------------|------------------|--------|
| Frégant [St.]. | Boulch. . . . . | Perrot. . . . .  | 753 2  |
| Guisseny. . .  | Breton. . . . . | Loac. . . . .    | 2894 3 |
|                |                 | Tigréat. . . . . |        |
|                |                 |                  | 11 *   |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

*Suite du Canton de Lannilis.*

|               |                |               |        |
|---------------|----------------|---------------|--------|
| Landeda...    | Cabon. . . . . | Le Gendre..   | 1980 4 |
| Lannilis. . . | Lejeune. . . . | Morvan. . . . | 3179 6 |
|               |                | Quéménéur.    |        |
| Plouguerneau. | De Poulpiquet. | Abjean. . . . | 5546 8 |
|               |                | Colin.        | 14352  |

*Canton de Lesnéven.*

|               |                  |                |        |
|---------------|------------------|----------------|--------|
| Folgoët [le]. | Le Bras. . . .   | Guennoc. . .   | 774 2  |
| Goulven. . .  | Ollivier. . . .  | Bodennec. . .  | 749 2  |
| Kerlouan. . . | Prigen. . . . .  | Abiven. . . .  | 3204 6 |
|               |                  | Gac.           |        |
| Kernouës. . . | Inizan. . . . .  | Jaouen. . . .  | 629 2  |
| Lesnéven. . . | Le Tersec. . . . | Souffès-Despré | 2404 6 |
|               |                  | N.             |        |
| Méen [St.].   | Caradec. . . .   | Féroc. . . . . | 297 1  |
| Ploudaniel. . | Colin. . . . .   | Kerouanton. .  | 3233 6 |
|               |                  | Castrec.       |        |
| Plouider. . . | Lebars. . . . .  | Madec. . . . . | 3017 6 |
|               |                  | Pingam.        |        |
| Pionéour-Tréz | Lamarre. . . .   | Calvez. . . .  | 2987 6 |
| Trégarantec.  | Jaouen. . . . .  | Tanguy.        |        |
|               |                  | Lichou. . . .  | 585 2  |

17879

*Canton de Plabennec.*

|                |                  |                 |        |
|----------------|------------------|-----------------|--------|
| Bourblanc.     | Billant. . . . . | Tréguier. . .   | 1729 4 |
| Coatmeal. . .  | Arzur. . . . .   | Gallé. . . . .  | 198 1  |
| Drennec [le].  | Le Goff. . . . . | Le Roux. . . .  | 575 1  |
| Guipronvel. .  | Gélébart. . . .  | Perrot. . . . . | 382 1  |
| Kernilis. . .  | Le Gall. . . . . | Abiven. . . .   | 982 3  |
| Kersaint-plab. | Cloarec. . . . . | Quéménéur.      | 653 2  |
| Lanarvily. . . | Lotrian. . . . . | Abiven, Franç   | 480 1  |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

*Suite du Canton de Plabennec.*

|                |                 |                 |        |
|----------------|-----------------|-----------------|--------|
| Loc-brévalair. | Kerboul. . . .  | Kerboul. . . .  | 222    |
| Milizac. . . . | Fagon. . . . .  | Mao. . . . .    | 1552 4 |
|                |                 | Kerdraon. . .   | 383 2  |
| Plabennec. . . | Tréguier. . . . | Lamour. . . .   |        |
| Plouvien. . .  | Jestin. . . . . | Floëch. . . . . | 2274 5 |
| Tréouergat. .  | Raguenez. . . . | Tanguy. . . .   | 265 1  |
|                |                 |                 | 13143  |

*Canton de Ploudalmézeau.*

|                |                      |                |        |
|----------------|----------------------|----------------|--------|
| Brêlès. . . .  | Leborgne de Keroulas | Fallier. . . . | 926 2  |
| Lampolploua.   | Appéré. . . . .      | Bernard. . . . | 604 2  |
| Lampolploud.   | Gélébart. . . .      | Jaouen. . . .  | 836 2  |
| Landunvez. .   | Poullaouec. . .      | Héliès. . . .  | 1555 4 |
| Lanildut. . .  | Jacob. . . . .       | Cozian. . . .  | 409 1  |
| Larret. . . .  | Thépot. . . . .      | Colin. . . . . | 131    |
| Pabu [St.]. .  | Moyot. . . . .       | Jaouen. . . .  | 1238 6 |
|                |                      | Briant. . . .  | 3023 6 |
| Ploudalméz..   | Colin. . . . .       | Borgn.         |        |
|                |                      | Corolleur. . . | 1485 1 |
| Plourin. . . . | Quéménéur. . .       | Trébaol. . . . | 2252 3 |
| Plouguin. . .  | Terrom. . . . .      | Kerhuel. . . . | 1888 4 |
| Porspoder. . . | Salaun. . . . .      | Lazennec. . .  | 333 1  |
| Tréglonou. . . | Falhun. . . . .      |                | 14680  |

*Canton de Ploudiry.*

|                |                  |                           |        |
|----------------|------------------|---------------------------|--------|
| Lanneufret. .  | Kerdoncuff. . .  | Le Bras. . . .            | 186    |
| Loc-Eguiner. . | Pencréach. . . . | Pouliquen. . .            | 795 2  |
| Martyre [la].  | Gourvez. . . .   | Guéguen, Chr.             | 997 2  |
| Ploudiry. . .  | Boucher. . . . . | Guéguen, AL <sup>in</sup> | 1497 4 |
| Roche [la]. .  | Lamarque. . . .  | Ellouet. . . .            | 771 2  |
| Tréflévenez. . | Le Bras. . . . . | Bouroullec. . .           | 468 1  |
| Tréhou [le]. . | Quidelleur. . .  | Rohel. . . . .            | 1072 3 |
|                |                  |                           | 5696   |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Canton de Saint-Renan.

|               |                |                 |        |
|---------------|----------------|-----------------|--------|
| Conquet [le]. | Le Guéhannic.  | Jacotot. . . .  | 1273 3 |
| Ile-Molène.   | Masson. . . .  | Cam. . . . .    | 337 1  |
| Lanrivôart.   | Paul. . . . .  | Jézéquel. . .   | 405 1  |
| Loc-Maria.    | Rioual. . . .  | Coatanéa. . .   | 1154 3 |
| Plouarzel.    | Le Bras. . . . | Cloatre. . . .  | 2207 5 |
| Plougonvelin. | Cornec. . . .  | Hall. . . . .   | 1445 4 |
| Ploumoguier.  | Gauguet. . . . | Poullaouec. .   | 1795 4 |
| Plouzane.     | Malaboux. . .  | Larreur. . . .  | 2209 5 |
| Renan [St.].  | Le Vessel. . . | Salsac. . . . . | 1074 3 |
| Trebabu.      | Kervran. . . . | Le Ru. . . . .  | 300 1  |
|               |                |                 | 12199  |

## SOUS-PRÉFECTURE DE MORLAIX.

Deuxième Arrondissement composé des Cantons de MORLAIX, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouzévéde, Saint-Pol-de-Léon, Le Ponthou, Sizun, Taulé et Saint-Thégonnec.

M. GALZAIN, *Sous-Préfet à Morlaix, chef-lieu.*



## Conseil d'Arrondissement.

| MM.                         | MM.                                   |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| Le Gac Lansalut, à Morlaix. | Bon de Kerhorre, à Saint-Pol-de-Léon. |
| Durivage à <i>idem.</i>     | Pleissac, à Plouigneau.               |
| Lazennec, à <i>idem.</i>    | Abgrall, M., à Lampaul.               |
| Mahé, Ange, à <i>idem.</i>  | Miorcec, à Saint-Pol.                 |
| Desloges, à <i>idem.</i>    | Bodénès, à Plounév.-Loch.             |
| Derrien, à Landivisiau.     |                                       |

## TABLEAU

*Des Communes de l'Arrondissement de Morlaix, avec le nom des maires, adjoints et leur population.*

| COMMUNES.              | MAIRES.         | ADJOINTS.        | POP.   |
|------------------------|-----------------|------------------|--------|
| Canton de Landivisiau. |                 |                  |        |
| Bodilis. . . .         | Guénégan. . . . | Tanguy. . . .    | 1741 5 |
| Guimiliau. . .         | Hamon. . . . .  | Pape. . . . .    | 1464 4 |
| Lampaul. . . .         | Pouliquen. . .  | Kerbrat. . . .   | 2443 5 |
| Landivisiau.           | Le Férec. . . . | Hamon. . . . .   | 2853 5 |
| Plougourvest.          | Le Guen. . . .  | Lacaze.          |        |
| Plouneventer.          | Dodin-Dubreuil. | Guyader. . . .   | 1100 3 |
| Saint-Servais..        | Kerdilès. . . . | Prigent. . . . . | 2630 5 |
|                        |                 | Ollivier.        |        |
|                        |                 | Robée. . . . .   | 774 2  |
|                        |                 |                  | 13005  |

## Canton de Lanmeur.

|                |                  |                 |        |
|----------------|------------------|-----------------|--------|
| Garlan. . . .  | Gourden. . . .   | Le Bras. . . .  | 1347 3 |
| Guimaec. . . . | Guillou. . . . . | Le Berre. . . . | 1941 4 |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

*Suite du Canton de Lanmeur.*

|                        |                                |                             |          |
|------------------------|--------------------------------|-----------------------------|----------|
| <i>Lanmeur.</i>        | Le Saux. . . .                 | { Cotty. . . .<br>Clec'h.   | 2648 5   |
| <i>Loquirec.</i>       | Mahé. . . .                    | { Couronner.                | 1070 3   |
| <i>Plouégat-guér.</i>  | Le Coat. . . .                 | { Le Gros. . . .            | 1846 1/2 |
| <i>Plouezoch.</i>      | Troadec. . . .                 | { Le Noan. . . .            | 1709 9   |
| <i>Plougasnou.</i>     | De Pastour-Ker-<br>jean. . . . | { Keraudy. . . .<br>Postic. | 3827 5   |
| <i>S. J. du doigt.</i> | Hervé. . . .                   | { Tocquer. . . .            | 1402 9   |
|                        |                                |                             | 15790    |

## Canton de Morlaix.

|                                      |                  |                              |          |
|--------------------------------------|------------------|------------------------------|----------|
| <i>Morlaix.</i>                      | N. . . .         | { N. . . .<br>N.             | 9596 1/2 |
| <i>Ploujean.</i>                     | Alexandre. . . . | { Laviec. . . .<br>Loussaut. | 2780 5   |
| <i>Plourin.</i>                      | Tourmen. . . .   | { Basser. . . .<br>Buanec.   | 3020 1/2 |
| <i>Saint-Martin-<br/>des-Champs.</i> | Rideller. . . .  | { Derrien. . . .             | 975 8    |
| <i>Sainte-Sève.</i>                  | Messenger. . . . | { Cojean. . . .              | 616      |
|                                      |                  |                              | 16987    |

## Canton de Plouescat.

|                      |                 |                        |        |
|----------------------|-----------------|------------------------|--------|
| <i>Lanhouarneau</i>  | Le Saint. . . . | { Coat. . . .          | 1134 3 |
| <i>Plouescat.</i>    | Bodénès. . . .  | { Rosec. . . .<br>Ven. | 3017 5 |
| <i>Plougar.</i>      | Derrien. . . .  | { Aballéa. . . .       | 1182 3 |
| <i>Plounév-Lochr</i> | Bodénès. . . .  | { Cabon. . . .         |        |
| <i>Tréfléz.</i>      | Rousseau. . . . | { Le Jeune. . . .      | 4347 6 |
|                      |                 |                        | 1281 3 |
|                      |                 |                        | 10961  |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Canton de Plouzévédé.

|                      |                 |                                |          |
|----------------------|-----------------|--------------------------------|----------|
| <i>Cléder.</i>       | Le Traon. . . . | { Rosec. . . .<br>Castel.      | 4515 6   |
| <i>Plouvorn.</i>     | Riou. . . .     | { Brignou. . . .<br>Couligner. | 3182 1/2 |
| <i>Plouzévédé.</i>   | Cail. . . .     | { Jacq. . . .                  | 1896 1/2 |
| <i>St-Vougay.</i>    | Guénégan. . . . | { Le Roy. . . .                | 1255 3   |
| <i>Tréflaouenan.</i> | Reungoat. . . . | { Le Ru. . . .                 | 856 2    |
| <i>Trézillide.</i>   | Cadiou. . . .   | { Quéré. . . .                 | 407 1    |
|                      |                 |                                | 12111    |

## Canton du Ponthou.

|                     |                 |                                  |          |
|---------------------|-----------------|----------------------------------|----------|
| <i>Bothsorhel.</i>  | Hélary. . . .   | { Le Foll. . . .                 | 1359 1/2 |
| <i>Guerlesquin.</i> | Cadiou. . . .   | { Balch. . . .                   | 1570 1/2 |
| <i>Lannéanou.</i>   | Le Goff. . . .  | { Guéguen. . . .                 | 929 3    |
| <i>Plouég-Moys.</i> | Le Bihan. . . . | { Le Meur. . . .                 | 1139 3   |
| <i>Plougonven.</i>  | Bourven. . . .  | { Quémener. . . .<br>Corvel.     | 4193 6   |
| <i>Plouigneau.</i>  | Jamin. . . .    | { Le Magne. . . .                | 4576 6   |
| <i>Ponthou [le]</i> | Furic. . . .    | { Jaouen. . . .<br>Thomas. . . . | 409      |
|                     |                 |                                  | 14175    |

## Canton de Saint-Pol-de-Léon.

|                     |                                     |                               |          |
|---------------------|-------------------------------------|-------------------------------|----------|
| <i>Ile-de-Batz.</i> | Trémentin. . . .                    | { Hulot. . . .                | 1032 3   |
| <i>Mespaul.</i>     | Salaun-Baron de<br>Kertanguy. . . . | { N. . . .<br>Le Saint. . . . | 1189 3   |
| <i>Plouénan.</i>    | Maurice. . . .                      | { Rouallec. . . .             | 2997 1/2 |
| <i>Plougoulm.</i>   | Riou. . . .                         | { N. . . .                    | 2346 5   |
| <i>Roscoff.</i>     | Deschamps. . . .                    | { Milin. . . .<br>Bagot.      | 3332 1/2 |



# TABLEAU

*Des Communes de l'Arrondissement de Châteaulin,  
avec le nom des maires, adjoints et leur population.*

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Canton de Carhaix.

|                          |                   |                  |      |
|--------------------------|-------------------|------------------|------|
| <i>Carhaix.</i> . .      | Nouet. . . . .    | Révault. . . .   | 1939 |
| <i>Clédén-pohér.</i> . . | Héliou. . . . .   | Boudin. . . . .  | 1397 |
| <i>Kergloff.</i> . .     | Sibiril. . . . .  | Le Borgne. . . . | 942  |
| <i>Alotreff.</i> . .     | Cloarec. . . . .  | Poignonec. . . . | 987  |
| <i>Plouguer.</i> . .     | Postollec. . . .  | Baron. . . . .   | 1056 |
| <i>Plounévezel.</i> . .  | Montfort. . . .   | Bellec. . . . .  | 975  |
| <i>Poullaouen.</i> . .   | Blacque-Bélaïr. . | Jourdren. . . .  | 3544 |
| <i>St.-Hernin.</i> . .   | Gourdin. . . . .  | Le Goff. . . . . | 1250 |
| <i>Spézet.</i> . .       | Maisonneuve. . .  | Cudonnet. . . .  | 2631 |
|                          |                   | Cozie. . . . .   |      |

14721

## Canton de Châteaulin.

|                        |                   |                   |      |
|------------------------|-------------------|-------------------|------|
| <i>Cast.</i> . . .     | Le Menn. . . .    | Le Quéau. . . .   | 1711 |
| <i>Châteaulin.</i> . . | Le Marchadour. .  | Durest le Bris. . | 2783 |
|                        |                   | Nicolas. . . . .  |      |
| <i>Dinéault.</i> . .   | Cornec. . . . .   | Bauguion. . . .   | 1584 |
| <i>Locronan.</i> . .   | Clermont-Félep. . | Coadou. . . . .   | 797  |
| <i>Plöeven.</i> . .    | Piclet. . . . .   | Le Namp. . . . .  | 583  |
|                        |                   | Briant. . . . .   |      |
| <i>Plomodiern.</i> . . | Trétout. . . . .  | Gourmelen. . . .  | 2701 |
| <i>Ploné-vozai</i> . . | Moreau. . . . .   | Cornic. . . . .   | 2305 |
| <i>Quéménéven.</i> . . | Lozach. . . . .   | Pennanéach. . .   | 1305 |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Suite du Canton de Châteaulin.

|                         |                  |                  |       |
|-------------------------|------------------|------------------|-------|
| <i>Saint-Coulitz.</i> . | Le Quéau. . . .  | Quintin. . . . . | 540   |
| <i>Saint-Nic.</i> . .   | Horellou. . . .  | Le Doaré. . . .  | 927   |
| <i>Saint-Ségat.</i> .   | Le Marchadour. . | Rannou. . . . .  | 1478  |
|                         |                  |                  | 16710 |

## Canton de Châteauneuf.

|                       |                   |                   |       |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------|
| <i>Châteauneuf.</i> . | Deval. . . . .    | Bernard. . . . .  | 2506  |
|                       |                   | Com. . . . .      |       |
| <i>Collorec.</i> . .  | Tanguy. . . . .   | Lallouet. . . . . | 1308  |
| <i>Coray.</i> . .     | Gestin. . . . .   | Mévellec. . . .   | 1640  |
| <i>Landeau.</i> . .   | Le Moal. . . . .  | Rivoal. . . . .   | 1203  |
| <i>Laz.</i> . . .     | Héméry. . . . .   | Clech. . . . .    | 1358  |
| <i>Leuhan.</i> . .    | Treutel. . . . .  | Floch. . . . .    | 1358  |
|                       |                   | Lollivet. . . . . | 3532  |
| <i>Plouné du F.</i> . | Guérif. . . . .   | Le Bihan. . . .   |       |
| <i>St.-Goazec.</i> .  | Clech. . . . .    | Péron. . . . .    | 1104  |
| <i>St.-Thois.</i> . . | Merrien. . . . .  | Rosparts. . . .   | 963   |
| <i>Trégourez.</i> .   | Le Bourhis. . . . | Mahé. . . . .     | 1058  |
|                       |                   |                   | 16030 |

## Canton de Crozon.

|                       |                  |                  |       |
|-----------------------|------------------|------------------|-------|
| <i>Argol.</i> . . .   | Goazguen. . . .  | Perfésou. . . .  | 1132  |
| <i>Camaret.</i> . .   | Lescop. . . . .  | Férec. . . . .   | 1003  |
|                       |                  | Cuzin. . . . .   | 8034  |
| <i>Crozon.</i> . .    | Riou. . . . .    | Jamault. . . . . |       |
| <i>Landévennec.</i> . | Louarn. . . . .  | Mérour. . . . .  | 722   |
| <i>Roscanel.</i> . .  | Salomon. . . . . | Stéphan. . . . . | 865   |
| <i>Telgruc.</i> . .   | Savina. . . . .  | Mazeau. . . . .  | 1578  |
| <i>Tregarvan.</i> .   | Le Moal. . . . . | Pichon. . . . .  | 433   |
|                       |                  |                  | 13767 |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Canton du Faou.

|                    |                  |                       |      |
|--------------------|------------------|-----------------------|------|
| <i>Le Faou.</i>    | Morvan. . . .    | Simon. . . .          | 877  |
| <i>Egonna-Qui.</i> | Le Jollec. . . . | Cornec. . . .         | 239  |
| <i>Lopérec.</i>    | Salaun. . . .    | Danyel-Beaupré. . . . | 1897 |
| <i>Quimerch.</i>   | Colliguet. . . . | Ménez. . . .          | 1601 |
| <i>Rosnoën.</i>    | Penuec. . . .    | Quilliou. . . .       | 1509 |

6123

## Canton du Huelgoat.

|                     |                              |                  |      |
|---------------------|------------------------------|------------------|------|
| <i>Berrien.</i>     | Blanchard. . . .             | Quémener. . . .  | 2211 |
| <i>Bolazec.</i>     | Le Roux. . . .               | Le Corre. . . .  | 531  |
| <i>Huelgoat.</i>    | Després. . . .               | Kernégues. . . . | 1037 |
| <i>La Feuillée.</i> | Le Gac. . . .                | Créoff. . . .    | 1782 |
| <i>Loc-Maria.</i>   | Guillart de Kersausic. . . . | Fleury. . . .    | 992  |
| <i>Plouyé.</i>      | Nédellec. . . .              | Goujon. . . .    | 1940 |
| <i>Signac.</i>      | Loy. . . .                   | Le Boulch. . . . | 2586 |
|                     |                              | Le Ny. . . .     |      |

11079

## Canton de Pleyben.

|                    |                   |                  |      |
|--------------------|-------------------|------------------|------|
| <i>Brasparts.</i>  | Yvenat. . . .     | Livinec. . . .   | 2640 |
| <i>Edern.</i>      | Le Bourhis. . . . | Salaun. . . .    |      |
| <i>Gouézec.</i>    | Bouzard. . . .    | Lannuzel. . . .  | 1734 |
| <i>Lannédern.</i>  | Favennec. . . .   | Cornec. . . .    | 1561 |
| <i>Le Cloître.</i> | Jourdren. . . .   | Kerdévez. . . .  | 631  |
| <i>Lennon.</i>     | Le Menn. . . .    | Le Baut. . . .   | 950  |
| <i>Loquéffret.</i> | Furic. . . .      | Lharidon. . . .  | 1229 |
| <i>Lathéy.</i>     | Pogam. . . .      | Morvan. . . .    | 1861 |
| <i>Pleyben.</i>    | Salonne. . . .    | Kerriou. . . .   | 758  |
|                    |                   | Le Borgne. . . . | 4508 |
|                    |                   | Fevennec. . . .  |      |

15872

## ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Quatrième Arrondissement composé des Cantons de QUIMPER, Brieç, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Plogastel, Pont-Croix, Pont-Labbé et Rosporden.

M. BESSON, *Secrétaire général de Préfecture, est chargé de l'Administration de cet Arrondissement.*

## Conseil d'Arrondissement.

Gouiffes, à Quimper.

Blot, à *idem*.Le Guillou, à *idem*.

Belléguic, à Douarnenez.

Arnoult, à Pont-Labbé.

Le Guillou Pénanros, à Concarneau.

Hignard, à Pont-Croix.

Thomas, Daniel, à Plovan.

Parquer, à Fouesnant.

N.....

N.....



# TABLEAU

des Communes de l'Arrondissement de Quimper, avec  
le nom des maires, adjoints et leur population.

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Canton de Briec.

|                   |                        |                                |      |
|-------------------|------------------------|--------------------------------|------|
| Briec. . . . .    | Leberre. . . . .       | { Darcillon. . . . .<br>Barré. | 4481 |
| Langolen. . . . . | Le Ster, père. . . . . | { Barré, Joseph.               | 882  |
|                   |                        |                                | 5363 |

## Canton de Concarneau.

|                      |                   |                                          |      |
|----------------------|-------------------|------------------------------------------|------|
| Beuzec-Cong. . . . . | Pénanros. . . . . | { Le Tollec. . . . .<br>Duppont. . . . . | 1172 |
| Concarneau. . . . .  | Pénanros. . . . . | { Rouat. . . . .                         | 1843 |
| Lanriec. . . . .     | Guillou. . . . .  | { Sellin. . . . .<br>Scaër.              | 1012 |
| Tregunc. . . . .     | Prouhet. . . . .  | {                                        | 3029 |
|                      |                   |                                          | 7056 |

## Canton de Douarnenez.

|                     |                    |                                 |       |
|---------------------|--------------------|---------------------------------|-------|
| Douarnenez. . . . . | Bouilly. . . . .   | { Ravet. . . . .<br>Coffec.     | 2687  |
| Guengat. . . . .    | Jugeau. . . . .    | { Philippe. . . . .             | 1094  |
| Ploaré. . . . .     | Dufretay. . . . .  | { Castrec. . . . .              | 1961  |
| Plogonnec. . . . .  | Le Hénaff. . . . . | { Philippe, René. . . . .       | 2570  |
| Pouldergat. . . . . | Piriou. . . . .    | { Le Friant. . . . .            | 1842  |
| Poullan. . . . .    | Havas. . . . .     | { Savina. . . . .<br>Kerdreâch. | 2558  |
|                     |                    |                                 | 12712 |

## Canton de Fouesnant.

|                        |                 |                                 |      |
|------------------------|-----------------|---------------------------------|------|
| Clohars-foues. . . . . | Hernio. . . . . | { Clorennec. . . . .            | 586  |
| Fouesnant. . . . .     | Nicou. . . . .  | { Le Bris. . . . .<br>Nédellec. | 3120 |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Suite du Canton de Fouesnant.

|                      |                    |                       |      |
|----------------------|--------------------|-----------------------|------|
| Gouesnach. . . . .   | Toulgoët. . . . .  | { Le Cloarec. . . . . | 643  |
| Perguet. . . . .     | Le Goff. . . . .   | { Gourmelen. . . . .  | 667  |
| Pleuven. . . . .     | Clorennec. . . . . | { Moulin. . . . .     | 648  |
| St.-Evarzec. . . . . | Michelet. . . . .  | { Hamon. . . . .      | 1039 |
|                      |                    |                       | 6703 |

## Canton de Plogastel-St.-Germain.

|                        |                      |                              |       |
|------------------------|----------------------|------------------------------|-------|
| Guiler. . . . .        | N.                   | { N.                         | 577   |
| Landudec. . . . .      | Bolzer. . . . .      | { Gentric. . . . .           | 896   |
| Peumeurit. . . . .     | Canévet. . . . .     | { Gentric, Mel. . . . .      | 1149  |
| Plonéis. . . . .       | Joncourt. . . . .    | { Thomas. . . . .            | 1129  |
|                        |                      | { Guichaoua. . . . .         | 2892  |
| Plonéour. . . . .      | Kernilis. . . . .    | { Le Forestier-<br>Lesmadec. |       |
| Plovan. . . . .        | Thomas. . . . .      | { Le Berre. . . . .          | 1282  |
| Plogast.-S. G. . . . . | Hervieux. . . . .    | { Quideau. . . . .           | 1120  |
| Plözévet. . . . .      | Le Faucheur. . . . . | { Bolzer. . . . .            | 2496  |
| Pouldreuzic. . . . .   | N.                   | { N.                         | 1436  |
| Saint-Honoré. . . . .  | "                    | { "                          | 219   |
| Tréogat. . . . .       | Bilien. . . . .      | { Voquer. . . . .            | 480   |
|                        |                      |                              | 13676 |

## Canton de Pont-Croix.

|                        |                           |                                    |      |
|------------------------|---------------------------|------------------------------------|------|
| Audierne. . . . .      | Pengouilly-Merle. . . . . | { De Lécuse-<br>Trévoédal. . . . . | 1333 |
| Beuzec-capsiz. . . . . | Le Bras, cadet. . . . .   | { Minou. . . . .                   | 1875 |
| Cléden-capsiz. . . . . | Barbeoch. . . . .         | { Thalamot. . . . .                | 2059 |
| Esquibien. . . . .     | Kerisit. . . . .          | { Cariou. . . . .                  | 1599 |
| Goulien. . . . .       | Urcun. . . . .            | { Dagorn. . . . .                  | 891  |
| Ile-de-Seins. . . . .  | Goardon. . . . .          | { Guicher. . . . .                 | 468  |
| Mahalon. . . . .       | Le Bihan. . . . .         | { Darchen. . . . .                 | 1237 |
| Meillars. . . . .      | Claguin. . . . .          | { Ansquer. . . . .                 | 924  |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

*Suite du Canton de Pont-Croix.*

|                         |                  |                   |       |
|-------------------------|------------------|-------------------|-------|
| <i>Plogoff</i> . . .    | Marchand. . .    | Guezengar. . .    | 1264  |
| <i>Plouhinec</i> . . .  | Autret. . . . .  | Pichavant. . . .  | 2579  |
| <i>Pont-Croix</i> . . . | Hignard. . . . . | Tréhot-Clermont.. | 1698  |
| <i>Primelin</i> . . .   | Dagorn. . . . .  | Danzé. . . . .    | 1122  |
|                         |                  |                   | 17049 |

**Canton de Pont-Labbé.**

|                             |                     |                    |       |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|-------|
| <i>Combrit</i> . . .        | Guitot. . . . .     | Garin. . . . .     | 1617  |
| <i>Ile-Tudy</i> . . .       | Monfort. . . . .    | Le Gars. . . . .   | 292   |
| <i>Loctudy</i> . . .        | Le Cléach. . . . .  | Péron. . . . .     | 1330  |
| <i>Penmarch</i> . . .       | Durand. . . . .     | Gloaguen. . . . .  | 1727  |
| <i>Plobannalec</i> . . .    | Toulemont. . . . .  | Le Calvez. . . . . | 1531  |
| <i>Plomeur</i> . . .        | Durand. . . . .     | Volant. . . . .    | 1912  |
| <i>Pont-Labbé</i> . . .     | Arnoult. . . . .    | Coïc. . . . .      | 2785  |
| <i>S. J. Trolimon</i> . . . | Desbans. . . . .    | Le Lay. . . . .    |       |
| <i>Treffogat</i> . . .      | Le Coq. . . . .     | Stéphan. . . . .   | 878   |
| <i>Tréguennec</i> . . .     | Le Bastard de       | Daniel. . . . .    | 678   |
|                             | Kerguiffinec. . . . | Le Garrec. . . . . | 401   |
| <i>Tréméoc</i> . . .        | Le Floch. . . . .   | Lélias. . . . .    | 670   |
|                             |                     |                    | 13821 |

**Canton de Quimper.**

|                            |                   |                     |       |
|----------------------------|-------------------|---------------------|-------|
| <i>Ergué-Armel</i> . . .   | Loédon. . . . .   | Coïc, J.-M. . . . . | 1641  |
| <i>Ergué-Gabéric</i> . . . | Le Marié. . . . . | Laurent. . . . .    | 2012  |
| <i>Kerfunteun</i> . . .    | Le Lay. . . . .   | Seznec. . . . .     | 1857  |
| <i>Penhars</i> . . .       | Rozaven. . . . .  | Le Cœur. . . . .    | 713   |
| <i>Plomelin</i> . . .      | Daniel. . . . .   | Bescond. . . . .    | 1234  |
| <i>Pluguffan</i> . . .     | Larchant. . . . . | Le Cœur. . . . .    | 1336  |
| <i>Quimper</i> . . .       | N. . . . .        | N. . . . .          | 9860  |
|                            |                   |                     | 18653 |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

**Canton de Rosporden.**

|                        |                                       |                  |      |
|------------------------|---------------------------------------|------------------|------|
| <i>Élliant</i> . . .   | Le Guillou-Pé-<br>nanros, Aimé. . . . | Rannou. . . . .  | 2789 |
| <i>Rosporden</i> . . . | Richard. . . . .                      | Costiou. . . . . |      |
| <i>Saint-Yvy</i> . . . | Le Tyrant. . . . .                    | Laporte. . . . . | 927  |
| <i>Tourch</i> . . .    | Monfort. . . . .                      | Lahuec. . . . .  | 1109 |
|                        |                                       | Le Roy. . . . .  | 758  |
|                        |                                       |                  | 5643 |

**SOUS-PREFECTURE DE QUIMPERLÉ.**

Cinquième Arrondissement composé des  
Cantons de QUIMPERLÉ, Arzano, Bannalec,  
Pont-Aven et Scaër.

M. ROMIEU, *Sous-Préfet à Quimperlé,  
chef-lieu.*

**Conseil d'Arrondissement.**

|                                     |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Chicoineau, aîné, à Quim-<br>perlé. | Guyho, à Bannalec.         |
| Hervel, à <i>idem</i> .             | Sinquin, à Scaër.          |
| Abyven, à <i>idem</i> .             | Chardon, à Bannalec.       |
| Birquelle, à <i>idem</i> .          | Kerouallan, à Rédéné.      |
| Peyron, <i>idem</i> .               | Souffès, à Pont-Aven.      |
|                                     | Carion, à Clohars-Carnoët. |

# TABLEAU

des Communes de l'Arrondissement de Quimperlé,  
avec le nom des maires, adjoints et leur population.

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Canton d'Arzano.

|                |               |               |      |
|----------------|---------------|---------------|------|
| Arzano.. . . . | N.            | N.            | 1873 |
| Guilgomarch..  | Dugay.. . . . | Stanguennet.. | 1005 |
| Rédéné.. . . . | N.            | N.            | 1295 |
|                |               |               | 4173 |

## Canton de Bannalec

|                 |                |               |      |
|-----------------|----------------|---------------|------|
| Bannalec.. .    | Le Boëdec.. .  | Chardon.. .   | 4183 |
| Kernével.. .    | N.             | L'Helgoualch. |      |
| Melgoen.. .     | N.             | N.            | 1606 |
| Melgoen.. .     | Nerzic.. . . . | Dagorne.. .   | 2029 |
| Trévoux [ le ]. | N.             | N.            | 1122 |
|                 |                |               | 8940 |

## Canton de Pont-Aven.

|               |                 |               |      |
|---------------|-----------------|---------------|------|
| Moëlan.. . .  | N.              | N.            | 3839 |
| Névez.. . . . | Le Gall.. . . . | N.            |      |
| Nizon.. . . . | N.              | Le Sellin.. . | 1450 |
| Pont-Aven.. . | Souffès.. . . . | N.            | 1122 |
| Riec.. . . .  | Boullie, fils.. | Le Louédec..  | 833  |
|               |                 | Berthou.. . . | 2750 |
|               |                 | Le Tallec.. . |      |
|               |                 |               | 9994 |

| COMMUNES. | MAIRES. | ADJOINTS. | POP. |
|-----------|---------|-----------|------|
|-----------|---------|-----------|------|

## Canton de Quimperlé.

|                |                 |                 |       |
|----------------|-----------------|-----------------|-------|
| Baye.. . . .   | Carrer.. . . .  | Salieu.. . . .  | 402   |
| Clohars-Carn.  | Carriou.. . . . | Portier.. . . . | 2795  |
| Mellac.. . . . | N.              | Lozarchmeur.    |       |
| Quimperlé.. .  | N.              | N.              | 1141  |
| Tréméven.. .   | Cuny.. . . .    | Maillet.. . . . | 5275  |
|                | Even.. . . .    | Chicoineau..    |       |
|                |                 | Ladan.. . . .   | 840   |
|                |                 |                 | 10453 |

## Canton de Scaër.

|               |                 |                |      |
|---------------|-----------------|----------------|------|
| Querrien.. .  | Le Flécher.. .  | Le Guyader..   | 2871 |
| St.-Thurien.. | N.              | Perron.. . . . |      |
| Scaër.. . . . | N.              | N.             | 921  |
|               | Singuin.. . . . | Le Bihan.. . . | 3676 |
|               |                 | Le Quéré.. .   |      |
|               |                 |                | 7468 |





## ÉPOQUE

### DE LA TENUE DES FOIRES

LÉGALEMENT ÉTABLIES  
DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

*Nota. Les Foires qui se rencontrent les Dimanches ou l'Été gardées, sont renvoyées au lendemain.*

#### Arrondissement. de Brest.

Brest, le premier lundi de chaque mois.

Lesnéven, dernier lundi de chaque mois; 25 juillet.

Landerneau, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Le samedi précédant la Pentecôte. Le samedi précédant la Saint-Michel. [ *dure deux jours* ]. Les 24 et 25 novembre. Le deuxième dimanche de juillet. [ *dure quinze jours* ].

La Roche, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Lannilis, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Saint-Renan, le second samedi de janvier; le premier samedi de mai; le troisième mercredi de juin, juillet, septembre et novembre.

Ploudalmézeau, le premier mai, le 20 novembre; le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet et septembre.

Conquet, le 10 mai, le 23 septembre.

Plouguerneau, le samedi de pâques, le samedi de la Pentecôte, le samedi précédant le dernier dimanche de juillet, le 31 octobre, le 24 décembre.

Goueznou, la veille de l'Ascension, le 25 octobre.

Guipavas, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Landunvez, le 22 décembre.

Hanvec, le 22 juillet.

Saint-Eloi, le lendemain de la Saint-Jean, juin; le lendemain de la Saint-Laurent, août; le lendemain de la Saint-François, décembre.

Plougastel-Daoulas, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.

Goulven, le 25 avril, le premier juillet.

Folgoat, le 5 mars, le 29 août, le 9 septembre.

La Martyre, le deuxième lundi du mois de juillet. [ *dure trois jours* ].

Brèlès, le 26 novembre.

Irvillac, les 8 de février, mai, août et novembre.

Daoulas, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

#### Arrondissement de Morlaix.

Plouescat, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre; le premier samedi de décembre.

Landivisiau, la foire St-Mathieu, les 15, 21 et 22 septembre; et le deuxième mercredi de chaque mois.

Plougouven, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Lanhouarneau, le 25 avril, le 6 mai, le 11 juin, le 17 juillet, le 25 août.

Saint-Pol-de-Léon, le dernier mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plouneour-Ménez, le deuxième lundi des mois de janvier, avril, juin, le 13 juillet et le 9 novembre.

bre. Au Relecq, même commune, les 1 février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

Guerlesquin, le premier lundi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Launeur, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Sizun, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Commana, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Penzé, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Saint-Thégonnec, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Morlaix, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et décembre; la foire-haute les 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 octobre; les 25 et 26 novembre.

Cléder, le 28 janvier, le 18 novembre.

Guimiliau, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.

Kersaint-Gily, le deuxième lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Lochrist, le 14 septembre. [dure deux jours].

Sibéril, le 28 octobre.

Le Ponthou, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Plouigneau, le deuxième lundi de janvier, le Mercredi des cendres, le lendemain de l'Ascension et le premier vendredi après la foire de Launeur.

### Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, les 13 mars, 30 juin, 2 novembre. [dure huit jours]. Les 9 août, 28 *idem*, 20 septembre, 29 novembre; le premier jeudi après Pâques; la veille de l'Ascension.

Châteaulin, le premier jeudi des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre. [dure 2 jours]; 23 novembre.

Poullaouen, le 9 mai, le lundi qui suit le premier dimanche de juillet, le lundi qui précède la Quinquagésime.

Scrignac, les 24 février, 11 juin, premier août; le premier mardi d'octobre, le 21 décembre; le mercredi de Pâques.

Loc-Ronan, le premier mardi de février, d'avril et de mai; le premier mardi après la Saint-Michel, le premier mardi de novembre.

Pleyben, les 25 février, 29 mai, premier août, 29 octobre; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Crozon, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet; 11 août, 28 septembre et 9 décembre.

Landeleau, les 30 avril, 22 juin, 22 juillet et 29 septembre.

Lanvéoc, le mercredi de Pâques, le lendemain de l'Ascension, le jeudi après la St. Michel et le 11 nov.

Le Faou, les 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre.

Huelgoat, le lendemain de la Purification, le premier jeudi de Carême, le lendemain de la fête de la Vierge, le jour de la St.-Marc; les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre, et le lendemain de l'Annonciation.

Coray, les 2 janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, premier août, 14 septembre, 28 octobre, 29 novembre.

Quéménéven, le lundi des Rameaux, le 2 juillet le 29 août.

La Feuillée, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre, décembre; le 2 mai, le 23 juin, le 14 septembre.

Plonévez-le-Faou, le 12 mai, le vendredi après le dimanche de la Trinité, le 25 août, le 6 décembre.  
Saint-Gildas, le lundi après le deuxième dimanche de mai, le lundi après le troisième dimanche de juillet.

Braspars, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; le lundi après le dimanche des Rameaux.

Saint-Rivoal, le lundi après la Trinité, le mardi après le 21 septembre.

Châteauneuf, les 20 janvier, 3 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 15 octobre, 11 novembre.

Loqueffret, le lundi le plus près du 26 juillet.

Plomodierne, le 19 mai.

Ménéhom, le 17 juin, le 16 août, le 9 septembre.

### Arrondissement de Quimper.

Quimper, le deuxième mercredi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, septembre, octob., novemb. et décemb.; le 15 avril et le 2 mai.

Briec, les 8 mars, 12 avril, 10 juillet et 22 septemb.

Rosporden, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril; le lendemain de la Trinité; les 25 juin, 22 juillet et 16 août; le jeudi après le 14 septembre, le 18 octobre, le premier jeudi de novembre, le 6 décembre.

Pont-Labbé, le premier jeudi des mois de janvier, mars, mai, juin, juillet, et octob., novemb. et décemb.

Plonéour, le 13 de chaque mois.

Pont-Croix, le troisième jeudi de chaque mois.

Pouldavid, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Douarnenez, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Plovan, le troisième lundi de septembre.

Confort, le 15 mai, le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet; le 7 septembre.

Beuzec-Capsizun, le lundi des Rogations.

Tréguennec, le prem. vendredi après la Pentecôte.  
Plougastel-Saint-Germain, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septemb. novemb.  
Concarneau, le 11 février, le 11 mai, le 11 août, le 11 novembre.

Plözévet, le 4 avril, le lundi de la Trinité.

Lababan, le 31 mars de chaque année.

Plonéis, le mardi de la Pentecôte.

La Forêt [Fouesnant], le mardi de Pâques.

### Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, le lundi de la Passion. [dure trois jours]. Le Jeudi-Saint, le 24 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.

Bannalec, les 17 janvier, 6 avril, 2 mai, 11 juin, 26 juillet, 9 septembre et 2 novembre.

Pont-Aven, le premier mardi du Carême, le dernier mardi du Carême, le 6 mai, le 23 juin, le 23 juillet, le premier décembre, le mardi avant Noël.

Scaër, les 15 janvier, 12 mars, 10 avril, 3 mai, premier juillet, 24 août, 1 octobre et 23 novembre.

Païmpol, (Côtes-du-Nord), le 1.er jour de carême.

### Marchées principaux du Finistère.

|                         |             |                            |
|-------------------------|-------------|----------------------------|
| Brest,                  | le Lundi.   | Pont-Labbé, le Jeudi.      |
| Morlaix,                | le Samedi.  | St.-Pol-de-Léon, le Mardi. |
| Quimper,                | le Mercredi | Landivisiau, le Mercredi.  |
| et le Samedi.           |             | Lesnéven, le Lundi.        |
| Landerneau, le Samedi.  |             | St.-Renan, le Samedi.      |
| Quimperlé, le Vendredi. |             | Pont-Croix, le Jeudi.      |
| Châteaulin, le Jeudi.   |             | Carhaix, le Samedi.        |



## TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

### A.

|                                                                                        | Pages. |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Administration forestière.</i> . . . .                                              | 86.    |
| <i>Agens consulaires des nations étrangères.</i>                                       | 63.    |
| <i>Avocats, avoués et huissiers près le Tribunal de l'arrondissement de Quimper.</i> . | 50.    |
| _____ <i>de Brest.</i> . . .                                                           | 52.    |
| _____ <i>de Morlaix.</i> . . .                                                         | 55.    |
| _____ <i>de Châteaulin.</i>                                                            | 57.    |
| _____ <i>de Quimperlé.</i>                                                             | 59.    |

### B.

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| <i>Bibliothèque et archives départementales.</i> | 47. |
| <i>Bureaux de bienfaisance.</i> . . . .          | 98. |

### C.

|                                            |      |
|--------------------------------------------|------|
| <i>Cadastre.</i> . . . .                   | 64.  |
| <i>Calendrier des mois.</i> . . . .        | 5.   |
| <i>Casernes ( désignation des ).</i> . . . | 102. |
| <i>Chambre des députés.</i> . . . .        | 32.  |
| <i>Chambre des pairs.</i> . . . .          | 27.  |

|                                                                                                                        | Pages. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Charte constitutionnelle.</i> . . . .                                                                               | 18.    |
| <i>Clergé du département.</i> . . . .                                                                                  | 109.   |
| <i>Collège de Quimper.</i> . . . .                                                                                     | 95.    |
| <i>Commissaires de police.</i> . . . .                                                                                 | 92.    |
| <i>Commissaires priseurs.</i> . . . .                                                                                  | 59.    |
| <i>Communes, avec leur population et le<br/>nom des maires et adjoints de l'ar-<br/>rondissement de Brest.</i> . . . . | 122.   |
| _____ <i>de Morlaix.</i> . . . .                                                                                       | 127.   |
| _____ <i>de Châteaulin.</i> . . . .                                                                                    | 132.   |
| _____ <i>de Quimper.</i> . . . .                                                                                       | 136.   |
| _____ <i>de Quimperlé.</i> . . . .                                                                                     | 140.   |
| <i>Comput ecclésiastique.</i> . . . .                                                                                  | 3.     |
| <i>Conseil d'arrondissement de Brest.</i> . . . .                                                                      | 121.   |
| _____ <i>de Morlaix.</i> . . . .                                                                                       | 127.   |
| _____ <i>de Châteaulin.</i> . . . .                                                                                    | 131.   |
| _____ <i>de Quimper.</i> . . . .                                                                                       | 135.   |
| _____ <i>de Quimperlé.</i> . . . .                                                                                     | 139.   |
| <i>Conseil général du département.</i> . . . .                                                                         | 48.    |
| <i>Contributions directes.</i> . . . .                                                                                 | 64.    |
| <i>Contributions directes ( recettes des ).</i> . . . .                                                                | 65.    |
| <i>Contributions indirectes.</i> . . . .                                                                               | 72.    |
| <b>D.</b>                                                                                                              |        |
| <i>Département du Finistère.</i> . . . .                                                                               | 43.    |
| <i>Départemens, avec leurs chefs-lieux et<br/>le nom des préfets.</i> . . . .                                          | 39.    |

|                                     | Pages. |
|-------------------------------------|--------|
| <i>Directions diverses.</i> . . . . | 26.    |
| <i>Douanes royales.</i> . . . .     | 77.    |

## E.

|                                            |     |
|--------------------------------------------|-----|
| <i>Eclipses.</i> . . . .                   | 3.  |
| <i>Epoques remarquables.</i> . . . .       | 3.  |
| <i>Enregistrement et domaines.</i> . . . . | 71. |

## F.

|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| <i>Famille royale.</i> . . . .        | 17.  |
| <i>Fêtes mobiles.</i> . . . .         | 3.   |
| <i>Foires du département.</i> . . . . | 142. |

## G.

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| <i>Gendarmerie royale.</i> . . . . | 91. |
|------------------------------------|-----|

## H.

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| <i>Hospices.</i> . . . . | 95. |
|--------------------------|-----|

## I.

|                                                       |     |
|-------------------------------------------------------|-----|
| <i>Intendances et commissions sanitaires.</i> . . . . | 99. |
|-------------------------------------------------------|-----|

## J.

|                                                         |      |
|---------------------------------------------------------|------|
| <i>Jours de marchés des villes du départem.</i> . . . . | 147. |
|---------------------------------------------------------|------|

## L.

|                            |      |
|----------------------------|------|
| <i>Louveterie.</i> . . . . | 106. |
|----------------------------|------|

## M.

|                                        |                     |
|----------------------------------------|---------------------|
| <i>Marées (tableau des) . . . . .</i>  | <i>Pages.</i><br>4. |
| <i>Maréchaux de France. . . . .</i>    | 26.                 |
| <i>Médecins des épidémies. . . . .</i> | 97.                 |
| <i>Médecin vétérinaire. . . . .</i>    | 86.                 |
| <i>Ministères. . . . .</i>             | 26.                 |

## N.

|                                                         |     |
|---------------------------------------------------------|-----|
| <i>Notaires de l'arrondissement de Quimper. . . . .</i> | 51. |
| <i>_____ de Brest. . . . .</i>                          | 54. |
| <i>_____ de Morlaix. . . . .</i>                        | 56. |
| <i>_____ de Châteaulin. . . . .</i>                     | 58. |
| <i>_____ de Quimperlé. . . . .</i>                      | 59. |

## O.

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| <i>Officiers de ports. . . . .</i>     | 83. |
| <i>Organisation militaire. . . . .</i> | 88. |

## P.

|                                                                    |      |
|--------------------------------------------------------------------|------|
| <i>Poids et mesures (vérification des) . . . . .</i>               | 87.  |
| <i>Ponts et chaussées (corps royal des) . . . . .</i>              | 82.  |
| <i>Poste aux lettres du chef-lieu. . . . .</i>                     | 104. |
| <i>Préfecture (conseil et bureaux de la) . . . . .</i>             | 44.  |
| <i>Préfets qui se sont succédés dans le<br/>Finistère. . . . .</i> | 42.  |

## Q.

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <i>Quatre - Temps. . . . .</i> | 3. |
|--------------------------------|----|

## R.

|                                                |                      |
|------------------------------------------------|----------------------|
| <i>Routes du Finistère (grandes) . . . . .</i> | <i>Pages.</i><br>84. |
|------------------------------------------------|----------------------|

## S.

|                                                                   |      |
|-------------------------------------------------------------------|------|
| <i>Saisons (commencement des) . . . . .</i>                       | 3.   |
| <i>Séminaire diocésain. . . . .</i>                               | 110. |
| <i>_____ de Quimper (petit). . . . .</i>                          | 110. |
| <i>_____ de Pont-Croix (petit) . . . . .</i>                      | 111. |
| <i>Sociétés d'agriculture (notices sur les) . . . . .</i>         | 93.  |
| <i>Sous-Préfecture de l'arrond.<sup>t</sup> de Brest. . . . .</i> | 121. |
| <i>_____ de Morlaix. . . . .</i>                                  | 126. |
| <i>_____ de Châteaulin. . . . .</i>                               | 131. |
| <i>_____ de Quimper. . . . .</i>                                  | 135. |
| <i>_____ de Quimperlé. . . . .</i>                                | 139. |

## T.

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Trésor public. . . . .</i>                                   | 86. |
| <i>Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance de Quimper. . . . .</i> | 49. |
| <i>_____ de Brest. . . . .</i>                                  | 52. |
| <i>_____ de Morlaix. . . . .</i>                                | 54. |
| <i>_____ de Châteaulin. . . . .</i>                             | 56. |
| <i>_____ de Quimperlé. . . . .</i>                              | 58. |
| <i>Tribunaux de commerce. . . . .</i>                           | 62. |
| <i>Tribunaux de paix. . . . .</i>                               | 60. |

## U.

|                                                 |      |
|-------------------------------------------------|------|
| <i>Union (Compagnie d'assurances) . . . . .</i> | 107. |
|-------------------------------------------------|------|

